# Nous sommes **NAV CANADA**

RAPPORT ANNUEL 2017

NAV CANADA

*« J'effectue de l'entretien correctif et préventif ou des modifications sur place sur des aides à la navigation électroniques utilisées par NAV CANADA, ce qui aide à assurer la sécurité du système de navigation aérienne. »*

**Marc Alivio**, *technologue en électronique*
Tour de contrôle de St. John's

*Pour obtenir des définitions des abréviations et acronymes qui figurent dans le présent rapport, veuilllez consulter le glossaire qui se trouve à la page 48.*

## Profil de la Société

NAV CANADA est une société privée sans but lucratif, créée en 1996, qui fournit des services de contrôle de la circulation aérienne, des services consultatifs d'aéroport, des exposés météorologiques ainsi que des services d'information aéronautique dans plus de 18 millions de kilomètres carrés d'espace aérien intérieur et d'espace aérien international sous contrôle canadien. La Société est reconnue à l'échelle internationale pour son dossier de sécurité et sa technologie novatrice utilisée par des fournisseurs de SNA du monde entier.

# VISION, MISSION ET OBJECTIFS

## Notre vision

La vision de NAV CANADA est d'être le système de navigation aérienne le plus respecté au monde :

- aux yeux du public, pour notre dossier de sécurité;
- aux yeux de nos clients, pour le niveau de nos redevances, notre service à la clientèle, notre efficacité et notre technologie moderne;
- aux yeux de nos employés, pour un travail dans une ambiance motivante et satisfaisante, offrant une rémunération concurrentielle et des possibilités de carrière stimulantes.

## Notre mission

Être un chef de file mondial dans la prestation sécuritaire, efficace et rentable de services de navigation aérienne durables et ce faisant, fournir un milieu de travail professionnel et enrichissant pour nos employés.

PAGE COUVERTURE :

**Isabelle Pouliot**, *surveillante de tour,*
**François Guiral** (à droite) et **Jeremie Yelle**,
*contrôleurs de la circulation aérienne*
Tour de contrôle de Montréal

## Nos objectifs primordiaux

La Société entend réaliser sa mission comme suit :

1. Maintenir un dossier de sécurité dans le décile supérieur des principaux fournisseurs de SNA du monde entier.
2. Maintenir les redevances de SNA, en moyenne, dans le quartile inférieur des principaux fournisseurs de SNA du monde entier en faisant en sorte que la croissance des coûts de la prestation des services de navigation aérienne demeure en deçà de celle des recettes, afin de permettre d'envisager à long terme la baisse des redevances exigibles des clients.
3. Introduire et maintenir une plateforme de technologies SNA moderne et rentable dans le quartile supérieur des principaux fournisseurs de SNA du monde entier.
4. Fournir à nos clients une valeur ajoutée en contribuant à l'amélioration de l'efficacité de l'exploitation par l'utilisation de technologies novatrices et la prestation innovante des services au Canada et à l'étranger.
5. S'efforcer continuellement de fournir un milieu de travail qui fait en sorte de classer NAV CANADA parmi les employeurs de choix au Canada.
6. Cerner et, lorsque cela est réalisable, introduire des avantages mesurables qui contribuent à réduire l'empreinte écologique de l'industrie de l'aviation.

# NAV CANADA
# EN CHIFFRES

**18 millions km²**
d'espace aérien

**4 800 employés**
partout au pays

**12 millions**
de mouvements d'aéronefs par année

**1 000 vols**
dans l'espace aérien océanique de Gander par jour

**40 000**
clients
(lignes aériennes, exploitants de fret, de vols nolisés et d'hélicoptères, taxis aériens, et aviation générale et d'affaires)

**9 pays**
qui utilisent la technologie NAVCANatm
dans certains des aéroports les plus achalandés au monde

**5,1 G litres**
de carburant économisé
(1997-2015) grâce aux initiatives concertées pour la réduction des émissions (ICRE)

**170 millions $**
investis
dans l'infrastructure de NAV CANADA en 2016-2017

**47 projets**
environnementaux dirigés par les employés
présentés dans le cadre du Programme de financement pour des initiatives locales durables de NAV CANADA

**Volume de la circulation aérienne en unités de redevance pondérées**

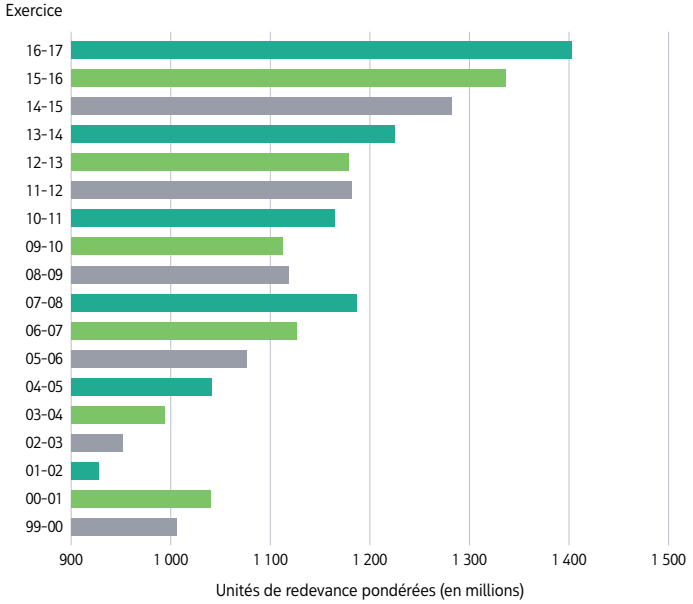


**Vols polaires par année civile**

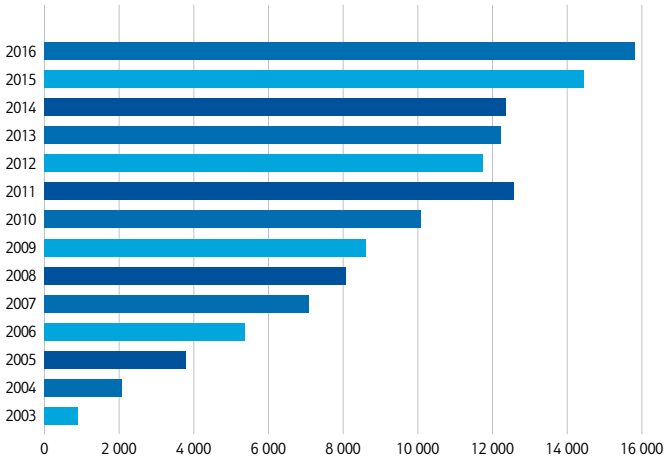


Source : Statistiques de NAV CANADA sur les vols polaires; nombre de vols passant par les repères polaires russes désignés et l'espace aérien intérieur sous contrôle canadien.

**Taux de pertes d'espacement IFR-IFR par 100 000 mouvements d'aéronefs (moyenne mobile sur cinq ans)**

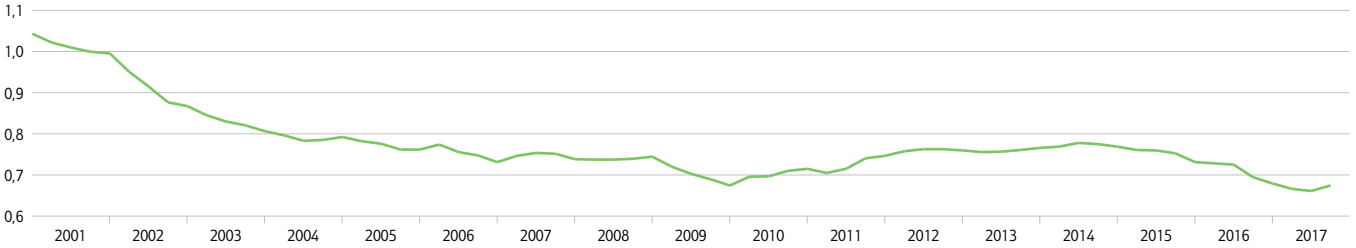


**Variation des redevances de NAV CANADA [1] par rapport à l'indice des prix à la consommation [2]**

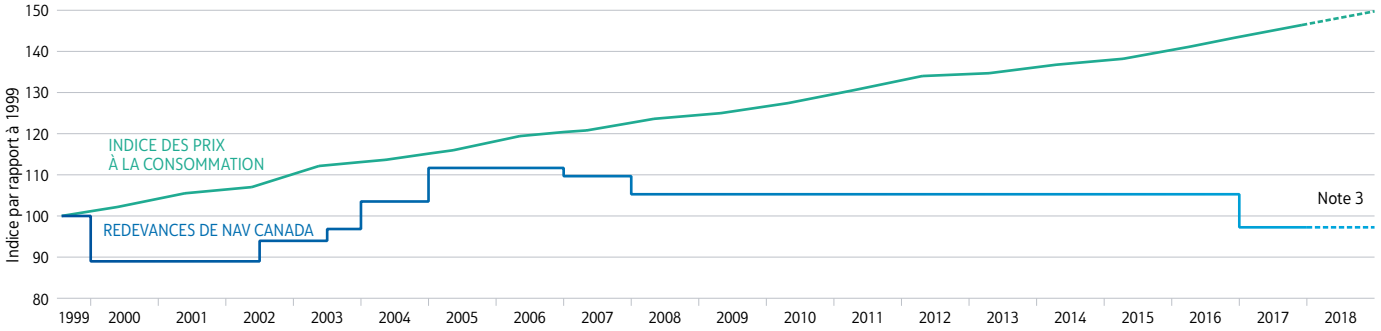


1. Variations moyennes depuis la mise en œuvre complète du système de redevances le 1er mars 1999.
2. Indice des prix à la consommation – croissance présumée de 2 % en 2017 et par la suite.
3. NAV CANADA a annoncé un remboursement supplémentaire de 60 millions $ équivalant à une diminution de 4,6 % des redevances. Ce remboursement s'ajoute à la réduction des tarifs de 3,9 % entrée en vigueur le 1er septembre 2017 pour prolonger la réduction temporaire d'un an de 3,9 % qui a pris fin le 31 août 2017.

*« Je fournis des services consultatifs d'aéroport pour aider les pilotes à atterrir et à décoller efficacement et en toute sécurité à un aéroport qui peut rapidement devenir achalandé et présenter un environnement complexe. »*

**Chris Morrison**, *spécialiste de l'information de vol*
Station d'information de vol de Kamloops

RAPPORT ANNUEL 2017 DE NAV CANADA

# TABLE DES **MATIÈRES**


6 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

9 MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

16 FAITS SAILLANTS DE LA SOCIÉTÉ

19 MISE À JOUR SUR LE PLAN STRATÉGIQUE

28 DANS NOS COMMUNAUTÉS

30 LAURÉATS DES PRIX POINTS DE FIERTÉ

35 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

44 COMITÉ CONSULTATIF

47 DIRIGEANTS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

48 GLOSSAIRE


Encart


ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

MARC COURTOIS

# MESSAGE DU **PRÉSIDENT DU CONSEIL**

C'est avec grand plaisir que je présente le rapport annuel de NAV CANADA pour l'exercice 2016-2017.

Durant mes cinq années à la présidence du Conseil, j'ai eu le privilège de voir la Société progresser, en collaborant avec ses clients et parties prenantes pour hausser la barre en matière de sécurité et d'efficacité.

Le thème du rapport de cette année, « Nous sommes NAV CANADA », a été choisi pour témoigner du rôle important que joue chaque employé de NAV CANADA à cet effet. Il est inspirant de regarder nos talentueux employés – chacun occupant un rôle différent – unir leurs efforts pour assurer le succès de la Société, année après année.

C'est grâce à leur travail exceptionnel que NAV CANADA s'est taillé une solide réputation dans le milieu de l'aviation pour son dossier de sécurité, d'innovation, de collaboration et de performance. Ces attributs se reflètent dans les réalisations mentionnées tout au long du présent rapport.

## Dossier de sécurité

NAV CANADA est chargée d'assurer le mouvement sécuritaire de milliers d'aéronefs et de leurs passagers qui circulent chaque jour dans l'espace aérien contrôlé par le Canada.

C'est pourquoi la sécurité a toujours été au cœur de la vision, de la mission et des objectifs primordiaux de la Société. Au cours de la dernière décennie, nous avons atteint un dossier de sécurité parmi les meilleurs au monde grâce à notre engagement commun à toujours nous améliorer.

Pour évaluer sa performance en matière de sécurité, la Société compare ses données sur la sécurité à celles des autres fournisseurs de SNA ainsi qu'à sa performance passée. En 2017, NAV CANADA a amélioré son dossier de sécurité par rapport à l'exercice précédent, tel que le démontre le taux de pertes d'espacement IFR-IFR, une mesure clé de la sécurité. Notre moyenne mobile sur cinq ans a été de 0,68 par 100 000 mouvements d'aéronefs, alors qu'elle était de 0,69 en 2016, ce qui a permis à NAV CANADA de se maintenir dans le décile supérieur des principaux fournisseurs de SNA au chapitre de la performance en matière de sécurité.

Le secteur de l'aviation canadien est en constante évolution avec l'arrivée de nouvelles technologies, les changements apportés aux activités des clients ou encore la rédaction et la modification de normes nationales et internationales. Afin de fournir l'environnement aéronautique le plus sécuritaire possible, NAV CANADA continue de cerner les risques et d'y répondre en collaboration avec ses parties prenantes.

## Affaires et finances

En 2016-2017, le trafic aérien a progressé de 5,1 % par rapport à l'exercice 2015-2016, aidant la Société à connaître un autre excellent rendement financier.

Au début de l'exercice 2016-2017, la Société a mis en œuvre des réductions de tarifs qui ont permis aux clients d'économiser près de 105 millions de dollars.

En raison du maintien de son excellent rendement financier, NAV CANADA a annoncé en août qu'elle réduirait en moyenne de 3,5 % les tarifs de base exigés à ses clients et qu'elle mettrait en œuvre une réduction temporaire des tarifs de 0,4 % pour l'exercice 2017-2018. Étant donné que la réduction temporaire des tarifs devait arriver à échéance au début de l'exercice 2017-2018, les tarifs généraux resteront, en moyenne, inchangés par rapport à l'exercice précédent.

De plus, en 2017-2018, la Société remboursera à ses clients une somme ponctuelle d'environ 60 millions de dollars équivalant à 4,6 % des redevances totales facturées.

## Investissements dans le système de navigation aérienne

Dans le cadre de notre programme visant à atteindre le « prochain niveau », nous avons augmenté les dépenses d'immobilisations à 171 millions de dollars en 2016-2017, comparativement à 136 millions de dollars en 2015-2016, et nous conserverons ce niveau de dépenses pendant les deux prochains exercices.

Cet investissement a une incidence directe sur les environnements de travail de nos employés, qui pourront ainsi profiter d'espaces de travail modernisés et d'une technologie de pointe.

Jusqu'à l'exercice 2018-2019, une grande partie des dépenses d'immobilisations porteront sur l'agrandissement, la remise à neuf ou le remplacement des ACC, des tours de contrôle et des FSS, les mises à niveau des systèmes d'alimentation, les investissements dans la technologie ATM et de nouveaux systèmes d'affaires, ainsi que la modernisation des éléments essentiels de l'infrastructure CNS, y compris le maintien de notre investissement dans l'ADS-B satellitaire.

Notre coentreprise Aireon utilisera l'ADS-B satellitaire pour relayer en temps réel la position des aéronefs équipés de l'avionique nécessaire partout dans le monde, y compris au-dessus des océans et des régions éloignées, ce qui rehaussera grandement la sécurité et l'efficacité.

Au cours de l'exercice 2016-2017, deux lancements ont permis de mettre en orbite 20 autres satellites de la constellation NEXT d'Iridium transportant chacun une charge utile ADS-B satellitaire d'Aireon, amenant ainsi le nombre total de satellites actuellement en orbite à 30. Les satellites restants seront déployés lors de six autres lancements prévus pour la fin de 2017 et l'année 2018. Le réseau devrait être complet en 2018.

## Nous sommes NAV CANADA

Le thème du rapport annuel de cette année, « Nous sommes NAV CANADA », met l'accent sur les employés. La Société ne saurait réaliser ses buts sans leur dévouement. Dans le cadre de notre engagement à reconnaître l'excellence des employés, nous soulignons chaque année leurs accomplissements par l'entremise de notre programme de prix annuel Points de fierté. Lors de la soirée nationale de remise des prix 2017, j'ai eu le plaisir et le privilège de décerner un Prix d'excellence du président du Conseil à certains de nos employés remarquables.

Les 27 lauréats des Prix d'excellence du président du Conseil 2017 sont Derrick Winsor, Joshua Armstrong, Larry Arnold, John AuCoin, Ian Hanrahan, Ian Selin, Mark Smith, Kevin Gooden, Aldo Stefanon, Aaron Dibben, Lee Robinson, Simon Dennis, Darlene George, Amanda Devine, Colleen Allaby, Kirsten Dawson, Ian Giesbrecht, Clark Piercey, Paul Pothier, Éric Beauchamp, Vanessa Behrens-Nicholls, Edward Janes, Leszek Kropop, Dan Potvin, Jeremy Brine, Daniel Toll et Kendra Kincade.

Les lauréats de tous les prix Points de fierté 2017 sont présentés à la page 30 du présent rapport.

## Un exercice fructueux

L'exercice a été fort occupé et couronné de succès. Nous avons célébré le 20e anniversaire de NAV CANADA le 1er novembre 2016, lancé un programme important de dépenses d'immobilisations, fait un pas de plus vers la réalisation de la mise en œuvre de l'ADS-B satellitaire grâce aux lancements réussis de satellites et clos l'exercice avec de solides résultats financiers.

Je tiens à remercier mes collègues du Conseil d'administration pour leur apport à la Société. Tous vos conseils éclairés et précieux aident NAV CANADA à maintenir le cap en cette période de constante évolution. J'aimerais également remercier Arthur LaFlamme qui quitte ses fonctions d'administrateur de la Société après six années de loyaux services.

Enfin, au nom du Conseil, je veux remercier Neil Wilson, son équipe de direction et tous les employés de NAV CANADA pour leur dévouement et leurs compétences, ainsi que pour tout ce qu'ils font en vue d'assurer la sécurité et l'efficacité du système de navigation aérienne.

Félicitations à tous pour un autre exercice fructueux. Je me réjouis à l'idée de tout ce que nous pourrons accomplir ensemble en 2017-2018.

**Marc Courtois**
Président du Conseil

NEIL WILSON

# MESSAGE DU **PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION**

Lorsque je voyage au pays ou à l'étranger pour représenter la Société, je commence souvent en expliquant que NAV CANADA est le fournisseur de SNA du Canada et qu'elle gère 12 millions de mouvements d'aéronefs par année pour 40 000 clients, dans plus de 18 millions de kilomètres carrés d'espace aérien.

Cela n'est toutefois qu'une infime partie de la réponse.

Pour être plus précis, NAV CANADA, ce sont les 4 800 employés qui la constituent. C'est le spécialiste de l'information de vol qui offre des services consultatifs d'aéroport à Kuujjuaq, au Québec, ou qui fournit des exposés météorologiques détaillés depuis le FIC de Kamloops, en Colombie-Britannique. C'est la contrôleure de la circulation aérienne qui gère le trafic océanique à Gander, à Terre-Neuve-et-Labrador, ou qui travaille à notre plus haute tour autoportante à Calgary, en Alberta. C'est le technologue en électronique qui offre du soutien en service pour notre infrastructure de navigation aérienne loin au nord, jusqu'à Resolute Bay, au Nunavut, et nos ingénieurs qui mettent au point la technologie novatrice que nous utilisons pour la gestion de la circulation aérienne et qui travaillent sur place pour déployer ces systèmes et équipement. Ce sont nos analystes financiers et de la sécurité, nos spécialistes en perfectionnement du leadership et en sécurité de la technologie de l'information, nos gestionnaires, ainsi que toutes ces autres personnes qui travaillent partout au pays.

# Nous sommes NAV CANADA

Le thème du rapport annuel de cette année, « Nous sommes NAV CANADA », nous donne l'occasion de mettre à l'honneur nos employés, d'un bout à l'autre du pays. Ce sont eux qui ont aidé la Société à se tailler une réputation bien méritée à l'échelle mondiale en matière de sécurité, d'innovation technologique et de prestation de services. C'est grâce à leurs efforts et à leur passion pour cette industrie, ainsi qu'à leur volonté d'intervenir dès que leurs services sont requis, souvent dans des circonstances exceptionnelles, que nous atteignons nos objectifs stratégiques et réalisons notre mission.

Nous n'avons qu'à regarder de quelle façon les employés se sont mobilisés lorsque les feux de forêt ont dévasté la Colombie-Britannique l'été dernier, forçant l'évacuation de Williams Lake et de notre FSS.

Cette saison de feux de forêt a été la plus destructrice à ce jour dans cette région. À la FSS de Williams Lake, les volumes de trafic ont presque quintuplé, surtout en raison du va-et-vient des hélicoptères combattant les feux. Les 11 000 habitants de Williams Lake ont dû être évacués en juillet, y compris nos employés, mais ces derniers ont conjugué leurs efforts pour aider les communautés avoisinantes à faire face à cette situation dangereuse. Afin que les aéronefs puissent continuer de circuler après l'ordre d'évacuation, les membres de nos équipes des Opérations techniques et de l'Ingénierie ainsi que les coordonnateurs des systèmes de données ont vite établi des postes de travail à distance à Vancouver, et ce, en deux jours seulement. Nous avons ainsi pu assurer la continuité des services fournis aux villes de Quesnel et de Williams Lake, touchées par les feux de forêt, à ce moment crucial.

Puis, au cours du même été qui fut le théâtre de plusieurs phénomènes météorologiques imprévus, un orage violent a frappé Ottawa en août et a inondé l'un de nos aménagements, touchant notre système AFTN qui traite les plans de vol ainsi que notre Bureau NOTAM. Encore une fois, nos employés ont démontré leur professionnalisme et leur expertise dans des circonstances difficiles.

Le personnel sur place a été évacué et rapidement réinstallé dans un aménagement voisin où les systèmes de relève se trouvaient. D'autres membres de l'équipe sont venus aider à traiter manuellement les plans de vol et ont collaboré étroitement avec la FAA et les NATS, nos homologues des États-Unis et du Royaume-Uni, pour ajuster les débits de la circulation aérienne.

Même s'il y a eu quelques retards pendant le rétablissement de la connectivité des systèmes avec les fournisseurs de SNA voisins, nos systèmes de communications et de surveillance ATC étaient pleinement opérationnels, et la sécurité n'a pas été compromise. Après cet incident, nous avons complètement revu les processus d'urgence en place et les plans de reprise des activités avec nos employés et parties prenantes, ce qui nous a amené à améliorer nos mesures d'intervention et la redondance des systèmes.

Dans ces deux cas, la priorité absolue des employés consistait à assurer la sécurité du système de navigation aérienne. La sécurité est l'essence même de notre Société; elle relie chaque fonction du système de navigation aérienne, et nos employés en tiennent compte dans chacune de leurs activités.

En 2018, ils uniront leurs efforts pour élargir la portée des mesures et de la planification de la sécurité grâce à une planification globale qui se penchera davantage sur notre SMS et les améliorations supplémentaires pouvant être apportées à la sécurité opérationnelle. Le processus de planification de la sécurité de la Société joue un rôle primordial en s'assurant que nous continuons à donner l'exemple sur le plan de la performance en matière de sécurité.

**Daniel Labonté**, *(à gauche), spécialiste, Soutien à la clientèle – TI, et*
**David Bales**, *gestionnaire, Planification de la sécurité et amélioration du SMS*
Siège social

## Prestation des outils adéquats

Le fait de voir nos employés travaillant de façon coordonnée illustre la diversité des rôles requis pour exploiter un système de navigation aérienne de calibre mondial. Nos employés sont le visage et la voix de NAV CANADA auprès de nos clients et parties prenantes, leur donnant des directives, les faisant profiter de leur expertise et collaborant au succès commun.

En retour, il est essentiel que nous fournissions à nos employés les ressources et les outils adéquats et que nous conjuguions nos efforts pour favoriser un environnement de travail sain et axé sur les valeurs de la Société.

Au début de l'exercice 2017-2018, NAV CANADA a lancé sa première stratégie nationale en matière de diversité et d'inclusion. Cette stratégie a été élaborée en consultation avec des dirigeants et des employés de NAV CANADA pour s'assurer qu'elle reflète les idées et les points de vue de notre effectif. C'est grâce à un milieu de travail inclusif, où tous les employés ayant diverses expériences de vie et de travail sont encouragés à faire part de leurs idées et de leurs opinions, que NAV CANADA pourra améliorer ses activités et évoluer.

## Création d'un milieu de travail épanouissant

Au milieu de 2017, nous avons pris « le pouls » de nos employés à l'aide d'un court sondage sur l'engagement dans le but d'offrir un aperçu provisoire des progrès réalisés à la suite du sondage sur l'engagement de 2016. Les résultats, très positifs, ont révélé que 68 % de nos employés sont engagés, comparativement à 62 % en 2016. La rétroaction obtenue grâce à ces sondages oriente nos efforts continus en vue de mettre en place un environnement de travail professionnel, productif et épanouissant.

Il semblerait que les programmes que nous offrons à nos employés aient été remarqués au cours de la dernière année. Je suis fier de dire que NAV CANADA a été sélectionnée pour une deuxième année consécutive parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada pour 2018, au terme d'un concours national qui évaluait nos programmes à l'intention des employés par rapport à ceux d'autres leaders de l'industrie.

De plus, dans le cadre d'un sondage anonyme indépendant mené par le magazine *Forbes* auprès d'employés de tout le pays, NAV CANADA s'est classée au deuxième rang (et au premier rang dans notre industrie) de sa liste des meilleurs employeurs du Canada de 2017.

Bien que la reconnaissance externe soit importante et nous donne l'occasion de mesurer les progrès réalisés, notre principal objectif consiste à être considéré par nos employés comme un employeur de choix. C'est pourquoi nous continuons à nous concentrer sur la création d'un milieu de travail motivant et satisfaisant.

## Reconnaissance de nos réalisations

Au sein même de la Société, nous prenons le temps chaque année de reconnaître et de célébrer les réalisations des employés et des équipes ayant apporté une contribution exceptionnelle.

Cette année, j'ai eu le plaisir de remettre le Prix du président pour réalisations exceptionnelles à trois équipes : l'équipe de l'infrastructure de la CHIP, qui a mis en place une plateforme matérielle commune intégrée, importante pour notre plan stratégique ATM, dans les sept ACC en 24 mois; l'équipe d'intervention durant les feux de forêt à Fort McMurray, composée d'employés de divers groupes dans tout le pays qui ont apporté des contributions remarquables durant et après la crise; et l'équipe du programme PROSPÉRER, qui a élaboré un programme de soutien par les pairs pour la formation mis en œuvre dans l'ensemble des FIR.

Les lauréats de tous les prix Points de fierté 2017 sont présentés à la page 30 du présent rapport.

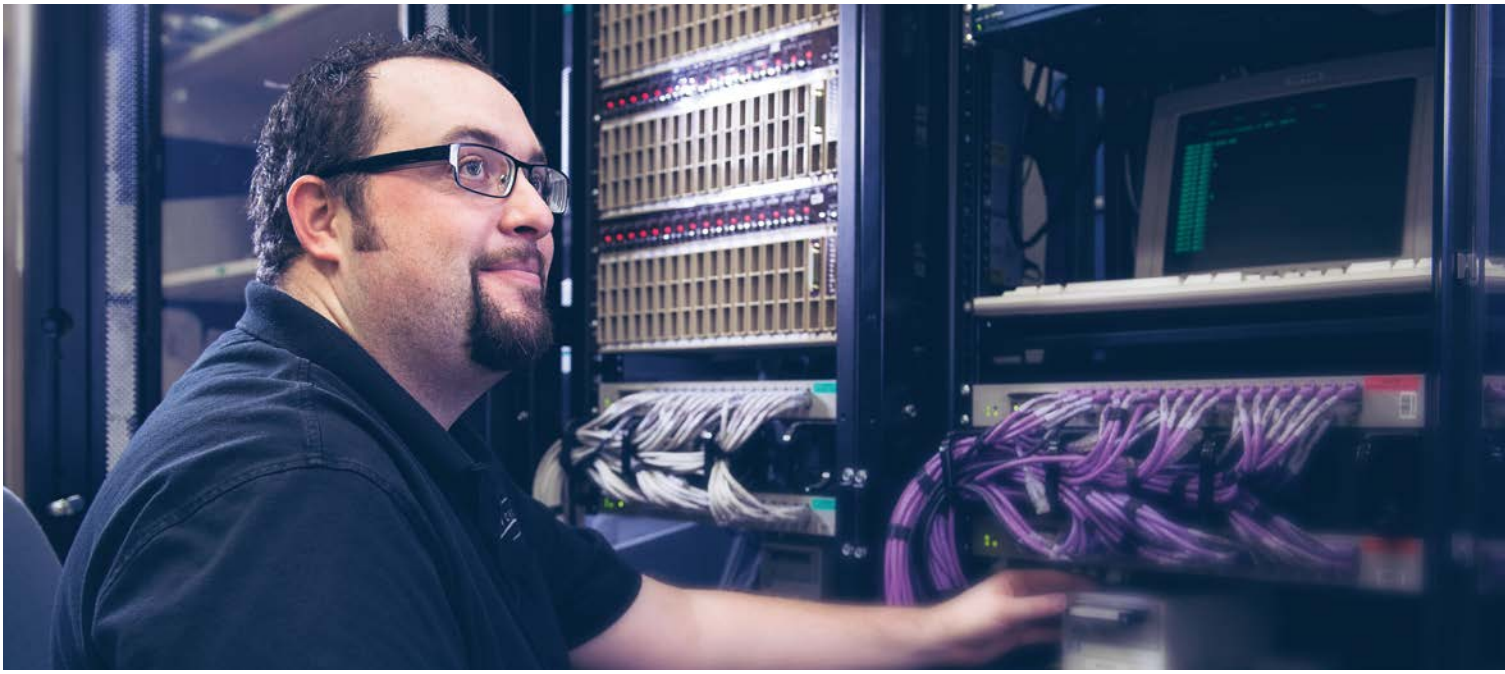

**Sherwin Harvey**, *technologue en électronique*
Centre de contrôle régional de Gander

**Katie Leung**, *commis administrative*
Centre de contrôle régional de Toronto

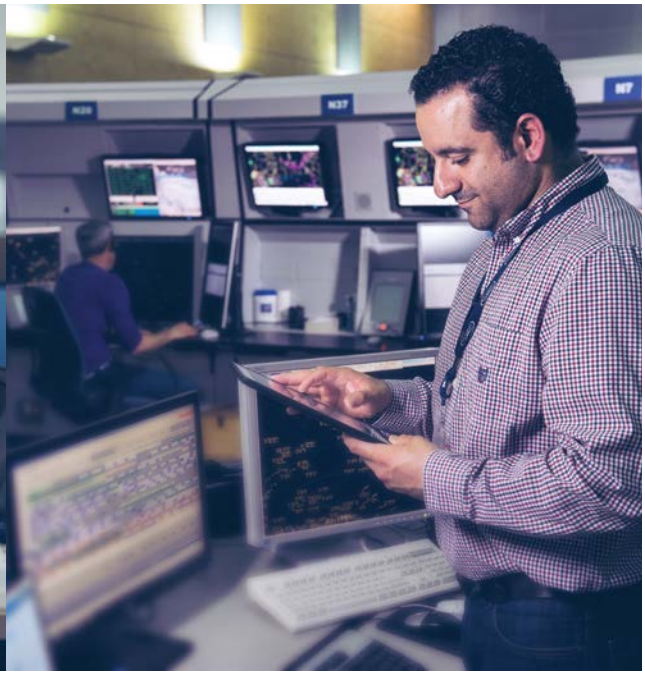

**Ali Ghazian**, *surveillant d'équipe*
Centre de contrôle régional de Montréal

## Renouvellement de notre image de marque

En mai dernier, nous avons lancé notre nouvelle image de marque, qui comprenait un logo revitalisé; il s'agit du premier changement important de l'image de la Société en 20 ans d'histoire. Cette nouvelle image de marque représente à la fois l'équipe exceptionnelle sur qui reposent nos réalisations en matière de sécurité, d'innovation et de prestation de services, et la croissance de notre Société ainsi que sa vision pour l'avenir.

De plus, nous avons lancé le blogue de NAV CANADA, qui remplace le bulletin de la Société à l'intention des clients. Le blogue aborde des sujets tels que la sécurité aérienne, l'innovation ATM, les initiatives environnementales et les employés de NAV CANADA (#NousSommesNAVCANADA). Je vous encourage à lire le blogue en cliquant sur le lien qui se trouve dans notre site Web ou en allant à l'adresse **blog.navcanada.ca**.

## Consultations sur les modifications à l'espace aérien

Être un membre responsable de la communauté aéronautique sous-entend également comprendre l'incidence des modifications à l'espace aérien sur toutes nos parties prenantes. Notre principale responsabilité consiste à assurer le mouvement sécuritaire des aéronefs dans notre espace aérien, et nous nous efforçons d'y arriver tout en maintenant un équilibre entre l'efficacité offerte aux transporteurs aériens et aux aéroports, l'impact du bruit sur les communautés environnantes et la réduction des émissions des aéronefs. Nos employés y parviennent en collaborant avec les transporteurs aériens et les aéroports et en engageant la participation des communautés au moyen de consultations publiques.

En juillet 2016, nous avons mandaté Helios, une firme de consultants en aviation du Royaume-Uni, pour effectuer un examen indépendant de l'espace aérien de Toronto Pearson afin de trouver des moyens de réduire l'exposition au bruit des aéronefs pour les communautés se trouvant aux environs de l'aéroport. Nous avons reçu le rapport final en septembre 2017, et la Société a fourni une réponse officielle à l'examen ainsi qu'à chacune des recommandations formulées dans le rapport. Nous remercions tous les résidents et les parties prenantes qui ont exprimé leurs points de vue dans le cadre de ce processus.

Nous continuerons de collaborer avec les communautés, les aéroports et les parties prenantes de l'ensemble du pays sur des questions telles que les changements aux trajectoires de vol, les améliorations apportées aux descentes et aux arrivées, ainsi que les mesures d'atténuation du bruit.

## Investissements dans notre infrastructure

Offrir à nos clients le meilleur service possible consiste en grande partie à s'assurer que nos employés disposent d'équipements et d'aménagements modernes et de pointe afin de pouvoir faire leur travail le plus efficacement possible. Lors du 20e anniversaire de la Société, j'ai annoncé que nous injecterions 40 millions de dollars de plus que le montant moyen investi typiquement chaque année en dépenses d'immobilisations, et nous continuerons à le faire pendant les deux prochaines années selon la conjoncture économique et commerciale.

En août 2017, nous avons procédé à l'ouverture officielle de la nouvelle Tour de contrôle de Kitchener-Waterloo, la première tour parmi plusieurs devant être construites. De nouvelles tours sont actuellement en construction à Langley et à Pitt Meadows, en Colombie-Britannique, et à Oshawa, en Ontario. Nous avons aussi des projets en cours pour l'agrandissement et la remise à neuf de l'ACC de Toronto, la remise à neuf de la Tour de contrôle de Boundary Bay, en Colombie-Britannique, et le remplacement de la FSS de Grande Prairie, en Alberta. Ces nouveaux aménagements offriront à nos employés une technologie améliorée et des espaces de travail plus ergonomiques.

Jusqu'à l'exercice 2018-2019, des dépenses d'immobilisations supplémentaires seront également consacrées à la mise à niveau de systèmes d'alimentation, à la technologie ATM et à la modernisation d'éléments essentiels de l'infrastructure CNS, y compris le projet de remplacement des radars et le programme de modernisation des NAVAID. Tous ces projets soutiennent les services fournis par notre équipe de professionnels.

## Révolution de la couverture de surveillance

Parlant de modernisation, Aireon, notre coentreprise avec Iridium Communications Inc., ENAV, l'Irish Aviation Authority et Naviair, a connu une année 2017 extrêmement fructueuse et riche en événements. Elle se prépare à assurer une couverture de surveillance en temps réel totale des aéronefs dotés de l'avionique ADS-B partout dans le monde.

En mai 2017, notre équipe d'inspection en vol a effectué un essai en vol de la technologie ADS-B satellitaire dans le but de valider le service de suivi et de surveillance satellitaire des aéronefs fourni par Aireon en utilisant l'aéronef d'inspection en vol de la Société. Durant l'essai en vol, près de 7 000 messages ADS-B ont été reçus et décodés par une seule charge utile d'Aireon, et ont démontré des résultats comparables à ceux obtenus par les stations terrestres ADS-B. Notre aéronef devrait effectuer un deuxième essai vers la fin de 2017, nos employés continuant de jouer un rôle important dans la validation des capacités du système.

## Réduction des redevances

C'est grâce à un autre exercice de croissance constante et soutenue de 5,1 % du trafic aérien en 2016-2017 que nous avons pu investir davantage dans le système de navigation aérienne et nos employés. Cette hausse est attribuable principalement aux volumes de trafic aérien transatlantique. Cette croissance marquée a permis à la Société de réduire ses tarifs de base et d'offrir un remboursement à ses clients en août 2017.

Vous trouverez plus de détails sur notre rendement financier dans la mise à jour sur le Plan stratégique de la Société donnée à la page 19, et nos états financiers complets se trouvent dans l'encart inclus dans le présent rapport.

**Tour de contrôle et Centre d'information de vol de Whitehorse**

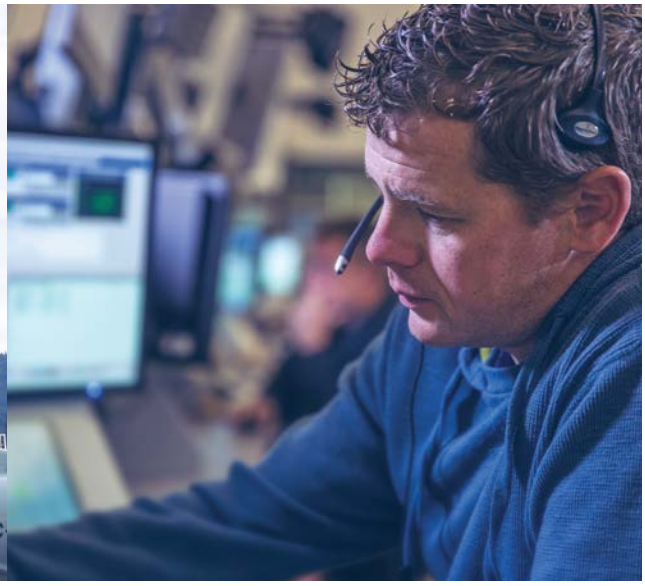

**Shaun Reid**, *contrôleur de la circulation aérienne*
Centre de contrôle régional de Gander

# Regard sur l'avenir

En lisant le présent rapport, ne perdez pas de vue que ces réalisations ont été possibles grâce au travail exceptionnel de nos employés. Il est clair que le succès de la Société repose sur eux.

Nous ne sommes toutefois pas une société qui se repose sur ses lauriers. Nos employés visent toujours l'atteinte du prochain niveau, se concentrant sur nos priorités stratégiques et travaillant conjointement, avec vous et pour vous, à la réalisation de nos objectifs communs de sécurité, d'efficacité et de durabilité en matière d'aviation au Canada et à l'étranger.

J'aimerais terminer en remerciant d'abord sincèrement tous les employés de NAV CANADA. Félicitations pour tout ce que vous avez accompli au cours du dernier exercice. Vous êtes une équipe inspirante qui incarne les valeurs de la Société au quotidien. Vous « êtes » vraiment NAV CANADA.

J'aimerais aussi remercier notre président du Conseil, Marc Courtois, ainsi que les membres du Conseil d'administration pour leur appui continu. Un grand merci aux membres de mon équipe de la haute direction pour leur professionnalisme et leur dévouement. Je remercie également les personnes qui ont pris leur retraite en 2017 pour leurs années de service à NAV CANADA. Que mes meilleurs vœux les accompagnent.

Enfin, j'aimerais remercier toutes nos parties prenantes, nos partenaires et nos collègues fournisseurs de SNA de leur apport important en vue trouver des solutions aux problèmes communs inhérents au milieu de l'aviation. C'est grâce à la communication et à la collaboration que nous arriverons à résoudre nos problèmes et à obtenir du succès.

Je me réjouis à l'idée de travailler avec vous tous en 2018.

**Neil R. Wilson**
Président et chef de la direction

# FAITS SAILLANTS DE LA SOCIÉTÉ

## Lancements réussis!

En 2017, nous avons été témoins d'une avancée majeure qui révolutionnera la gestion de la circulation aérienne grâce à la mise en orbite de trois groupes de satellites de la constellation NEXT d'Iridium pour Aireon, une coentreprise entre NAV CANADA et d'autres importants fournisseurs de SNA du monde entier. Le déploiement de ce système satellitaire sera terminé en 2018, assurant ainsi une couverture de surveillance en temps réel totale des aéronefs dotés de l'avionique ADS-B partout dans le monde.

## Feux de forêt en Colombie-Britannique

L'été dernier, la Colombie-Britannique a connu l'une des pires saisons de feux de forêt à ce jour. Des dizaines de milliers de personnes ont été évacuées des régions touchées, y compris les employés de NAV CANADA travaillant à la FSS de Williams Lake qui ont prolongé leurs heures de travail pour soutenir la lutte contre les feux et aider les aéronefs d'urgence. Afin de permettre aux aéronefs de continuer à circuler après l'évacuation, les équipes de NAV CANADA ont vite établi des postes de travail à distance à Vancouver de façon à assurer la continuité des services fournis aux villes touchées par les feux de forêt.

## Lancement de l'image de marque

NAV CANADA a lancé son nouveau logo et sa nouvelle image de marque l'an dernier, le premier changement important de l'image de la Société en 20 ans d'histoire. Le déploiement du nouveau logo, des couleurs de la Société et des autres éléments de l'image de marque se poursuivra en 2018 dans les aménagements de tout le pays.

## Nouvelle Tour de contrôle de Kitchener-Waterloo

NAV CANADA a ouvert une nouvelle tour de contrôle à l'aéroport international de la région de Waterloo en septembre 2017. Depuis la construction de l'ancienne tour, en 1969, la piste principale de l'aéroport a été prolongée d'un peu plus d'un kilomètre. L'emplacement de la nouvelle tour, sa hauteur accrue et ses fenêtres offrant une visibilité à 360 degrés permettent aux contrôleurs de mieux voir les pistes, les voies de circulation et les aires de trafic.

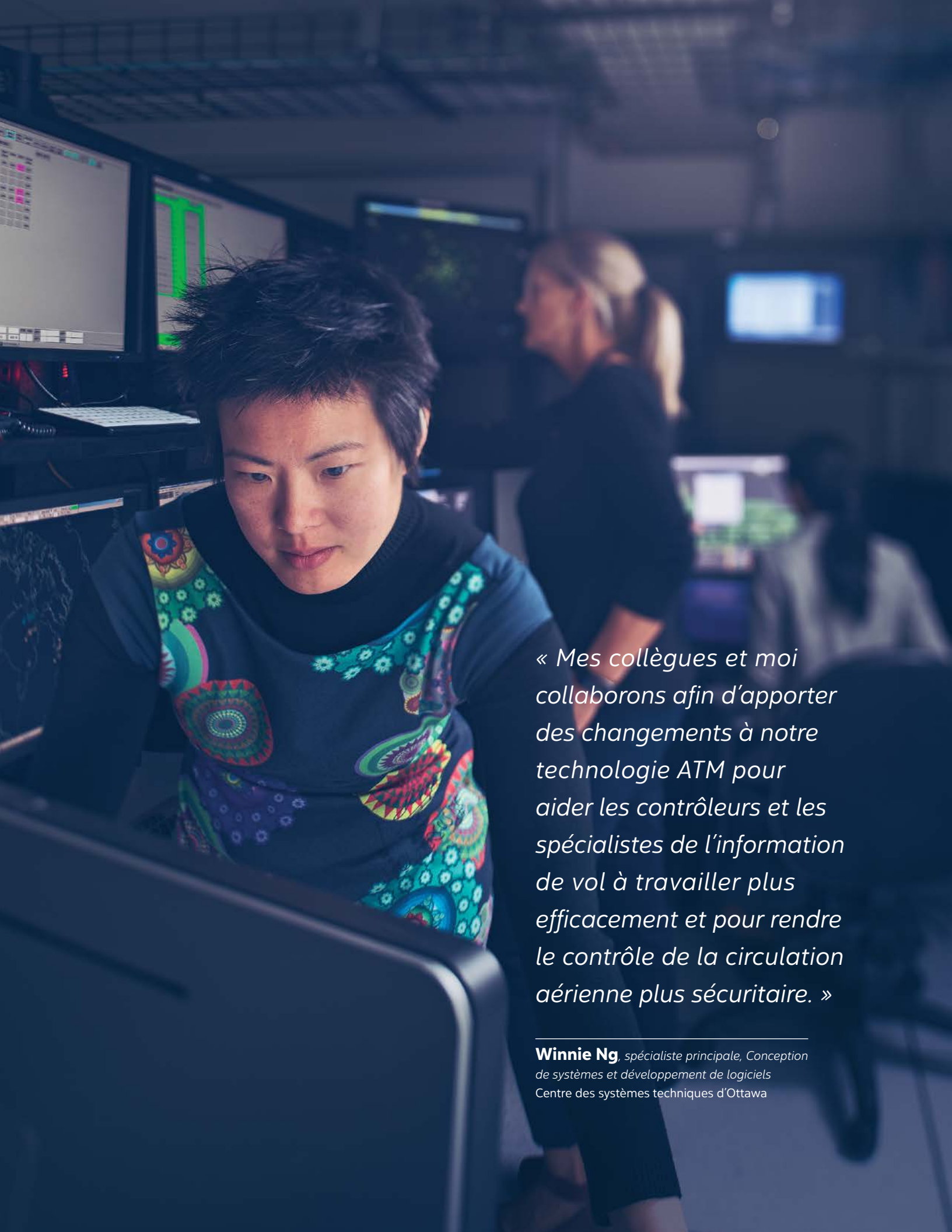

*« Mes collègues et moi collaborons afin d'apporter des changements à notre technologie ATM pour aider les contrôleurs et les spécialistes de l'information de vol à travailler plus efficacement et pour rendre le contrôle de la circulation aérienne plus sécuritaire. »*

**Winnie Ng**, *spécialiste principale, Conception de systèmes et développement de logiciels*
Centre des systèmes techniques d'Ottawa

FOURNIR UNE VALEUR AJOUTÉE
À NOS PARTIES PRENANTES

# MISE À JOUR SUR LE **PLAN STRATÉGIQUE**

Dans le cadre de notre objectif visant à fournir une valeur ajoutée à toutes nos parties prenantes, le Plan stratégique de la Société établit nos priorités clés pour 2017–2018, soit : être l'un des chefs de file mondiaux en matière de **sécurité**, être le meilleur employeur pour nos **ressources humaines**, fournir à nos clients un **service** axé sur les valeurs de la Société, adopter des plateformes modernes par l'entremise d'une **technologie** de pointe et assurer un rendement **financier** stable et durable. La présente section donne les faits saillants du rendement de la Société par rapport aux priorités de son Plan stratégique pour 2016–2017, ainsi qu'un résumé de son orientation pour 2017–2018 et au-delà.

## Sécurité

Pour obtenir des renseignements sur les principaux buts de la Société en matière de sécurité ainsi que sur ses progrès quant à ces objectifs, consultez le *Rapport de sécurité de la Société* 2016–2017 et le *Plan de sécurité de la Société* 2017–2018. Voici certains des faits saillants.

### Système d'information sur la sécurité de NAV CANADA

L'un des objectifs de sécurité de NAV CANADA consiste à soutenir l'intégration des données au SMS afin de cerner les problèmes en matière de sécurité et d'y répondre. Le NC-SIS fournit aux utilisateurs un outil intégré pour saisir des données liées à la sécurité, améliore la collecte et l'analyse de données, et offre des flux de travail intégrés ainsi que des capacités de collaboration.

Ce projet comprend trois phases. En mai 2017, la Phase 1 a été mise en œuvre dans toutes les unités opérationnelles, intégrant les événements inhabituels, les rapports d'événement d'aviation, les événements en région océanique, les suivis SMS et les enquêtes préliminaires. Les phases suivantes, qui se dérouleront jusqu'en 2019, viseront les événements liés aux opérations aériennes, ARGUS, les rapports sur les conditions d'exploitation, les processus de détermination des dangers et d'évaluation des risques, ainsi que les audits et les analyses avancées.

**Peter Bryant**, *contrôleur de la circulation aérienne*
Tour de contrôle de Moncton

## Schémas de sécurité

En 2017, NAV CANADA a terminé sa première série de schémas de sécurité pour chaque sous-unité, tour de contrôle, FSS et FIC, afin de déterminer leurs trois principaux problèmes respectifs en matière de sécurité et d'élaborer un plan d'atténuation. Cette information a ensuite servi à cerner les principaux problèmes de la Société en matière de sécurité pour son registre des dangers. Ce processus, qui se répétera chaque année, permet aux employés de se concentrer sur leurs propres priorités en matière de sécurité et d'être proactifs dans la détermination des problèmes et l'élaboration de mesures d'atténuation.

## Normes en matière d'alarmes et d'alertes

Les progrès relatifs à l'équipement ATM et CNS font qu'il est de plus en plus important que les TOC disposent d'outils intégrés possédant des fonctions, des alarmes et des alertes normalisées. Ce projet vise à améliorer la sécurité, les délais d'intervention, le suivi et la rentabilité.

En 2017, des groupes de travail ont établi des normes en matière d'alarmes et d'alertes ainsi qu'un concept d'exploitation pour une solution de surveillance de rechange. L'objectif consiste à mettre en œuvre, d'ici 2019, un système intégrant des outils de contrôle et de surveillance pour les TOC qui atténueront les risques potentiels en matière de sécurité et rehausseront l'efficacité.

## Programme de gestion des performances humaines

En 2017, NAV CANADA a assumé un rôle déterminant dans l'élaboration du cadre de la norme d'excellence en matière de gestion des performances humaines de la CANSO qui permettra aux fournisseurs de SNA d'évaluer le degré d'efficacité des employés de première ligne au moyen d'une approche normalisée.

Durant l'exercice 2017-2018, en se basant sur le cadre de la CANSO, NAV CANADA évaluera douze secteurs d'activités, communiquera les résultats par rapport à la norme et cernera les secteurs à améliorer. La mise en œuvre d'un programme de gestion des performances humaines fondé sur cette évaluation est prévue en 2020.

# Ressources humaines

## Diversité et inclusion

Au début de l'exercice 2017-2018, NAV CANADA a lancé sa première stratégie en matière de diversité et d'inclusion, qui a pour but de miser sur la diversité existante au sein de l'effectif de NAV CANADA et de renforcer sa culture d'inclusion, d'accroître l'engagement des employés, d'améliorer le rendement de la Société, et d'attirer et de retenir les employés talentueux.

Les principales initiatives comprendront la création d'un conseil consultatif du président et chef de la direction sur la diversité et l'inclusion, la sensibilisation des employés par l'entremise de nos programmes d'apprentissage, ainsi que le lancement d'une plateforme visant à encourager le dialogue entre les employés sur cet important sujet.

## Langues officielles

NAV CANADA continue d'encourager fortement l'utilisation du français et de l'anglais, les langues officielles du Canada, dans ses activités quotidiennes. En 2016-2017, la Société a fait la promotion de Terminav©, sa base de données terminologiques bilingue, auprès du milieu de l'aviation. Dans la communauté, la Société a également consolidé ses partenariats avec des organismes tels que le Centre culturel de Cornwall et le Quebec Community Groups Network. En 2017-2018, la Société continuera d'appuyer ces organismes ainsi que des événements locaux, régionaux et nationaux comme le Festival Franco-Ontarien et les Rendez-vous de la Francophonie, en plus de fournir de l'expertise en terminologie aux parties prenantes du milieu de l'aviation.

## Sondage « pour prendre le pouls » sur l'engagement

Notre sondage biennal sur l'engagement nous permet de consulter nos employés pour voir si les gestes posés par la Société ont une incidence positive sur leur engagement. En 2017, NAV CANADA a mené un sondage provisoire « pour prendre le pouls » sur l'engagement. Les résultats indiquaient que 68 % des employés sont engagés, comparativement à 62 % en 2016. Selon d'autres indicateurs clés, 79 % des employés recommanderaient l'organisation à une personne en quête d'un emploi et 78 % sont fortement déterminés à rester à NAV CANADA, ce qui représente une augmentation par rapport aux résultats de 72 % et de 75 % obtenus respectivement en 2016.

En 2018, la direction mènera un sondage complet sur l'engagement pour déterminer si les gestes posés depuis le sondage de 2016 relativement au leadership, à la gestion du rendement, au milieu de travail et à la réputation ont eu une incidence positive sur l'engagement des employés.

## Audit des communications avec les employés

Les services d'une firme de recherche externe, Abacus Data, ont été retenus pour mener un audit des communications avec les employés en 2016-2017. Cet audit visait à évaluer l'efficacité de nos communications internes actuelles, afin de mieux comprendre les types de renseignements que les employés souhaitent recevoir et dans quel format. Les résultats et les recommandations de l'audit ont été communiqués vers la fin de l'exercice 2016-2017 et seront inclus dans le Plan stratégique triennal du groupe Communications.

## Maintien des compétences

Le Programme de maintien des compétences des Opérations techniques a été mis sur pied en janvier 2017 pour former des technologues hautement qualifiés et maintenir leurs compétences sur nos systèmes et équipements. Il a été mis au point en collaboration avec la section locale 2228 de la FIOE, l'agent négociateur des technologues en électronique de NAV CANADA, et offre des ressources ainsi qu'une formation à jour sur les équipements et les systèmes de NAV CANADA. La Politique sur le maintien des compétences et les activités de maintien des compétences pour la CHIP seront publiées en 2018.

## Recrutement et formation ATS

Les améliorations apportées au programme de formation et de recrutement ATS se poursuivent. En 2017, le nombre d'étudiants a plus que doublé, et le taux de réussite des étudiants qui suivent la formation IFR a augmenté de 17 % depuis 2015. La mise en œuvre de programmes de soutien aux étudiants, tels que PROSPÉRER, devrait hausser encore davantage les résultats.

En 2018, nous continuerons de porter nos efforts sur l'amélioration de la capacité de formation et de la réussite des étudiants. Au cours des 24 derniers mois, des progrès ont été accomplis afin que la dotation opérationnelle, qui se situe actuellement à 95 %, atteigne les niveaux optimaux.

## Stratégie de marque employeur

Durant l'exercice 2016-2017, nous avons lancé un projet visant à établir une stratégie intégrée de marque employeur, dont l'objectif est d'attirer les candidats les plus prometteurs de segments ciblés dans l'ensemble du Canada. La nouvelle stratégie, qui intègre les médias sociaux ainsi que des campagnes de sensibilisation, sera mise en œuvre en 2018.

## Relations de travail

Les négociations collectives avec nos syndicats ont tenu une grande place durant l'exercice 2016-2017. Trois de nos plus grands syndicats, qui représentent 70 % de nos employés syndiqués, ont participé à des négociations directes en vue du renouvellement de leur convention collective et sont parvenus à d'excellents résultats en termes de ratification. Ces syndicats étaient : l'ACCTA, Unifor, section locale 5454; l'ASCAC, Unifor, section locale 2245, et l'IPFPC. Plus récemment, en octobre 2017, l'ACAF a ratifié une nouvelle convention collective.

Deux conventions sont arrivées à échéance sans être renouvelées, et les parties concernées font leur possible pour conclure les négociations. Les négociations ont également commencé récemment pour deux autres conventions collectives.

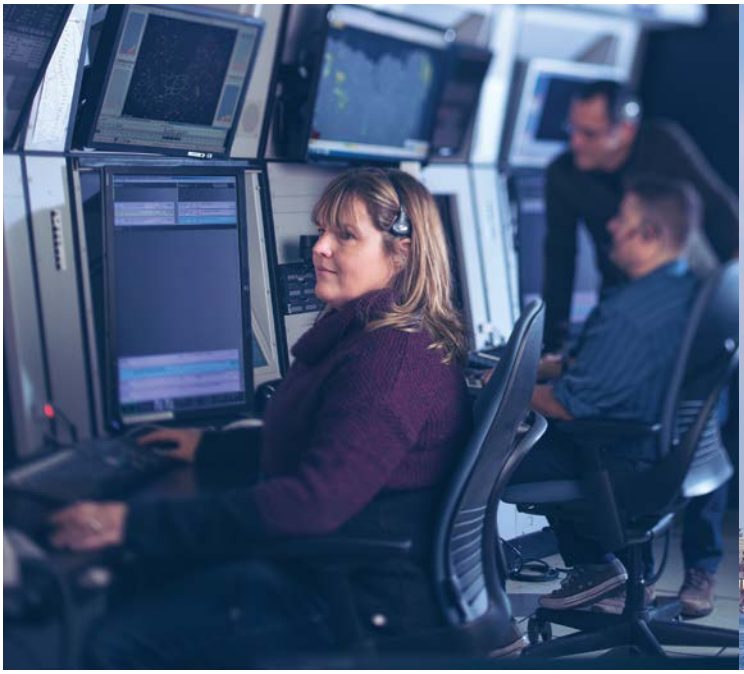

**Connie Nadeau**, *contrôleure de la circulation aérienne*
Centre de contrôle régional de Montréal

**Station d'information de vol de Victoria Harbour**

# Service

## Navigation fondée sur les performances

La navigation aérienne est en voie de passer rapidement de la navigation traditionnelle reposant sur des capteurs au sol à la PBN basée sur la technologie GPS et une avionique de pointe. La PBN accroît l'efficience et la précision, et réduit les répercussions sur l'environnement.

Après avoir consulté ses clients, NAV CANADA a publié la deuxième édition du Plan d'exploitation de la PBN de la Société en juin 2017. Transports Canada, NAV CANADA et des représentants de l'industrie de l'aviation au pays continuent de travailler à la mise en œuvre du Plan de l'État pour la PBN – Canada. Ce Plan, rédigé par l'Équipe d'action canadienne sur l'aviation fondée sur les performances, décrit les buts et les activités en trois phases jusqu'en 2027. La première révision et mise à jour aura lieu au cours de l'exercice 2017-2018.

NAV CANADA poursuit l'élaboration et la mise en œuvre des procédures d'arrivée RNP partout au Canada, collaborant avec les aéroports et les transporteurs aériens, et engageant la participation des communautés sur des questions telles que les changements apportés aux trajectoires de vol, les améliorations aux profils de descente et l'atténuation du bruit.

Des procédures RNP ont été mises en place à Ottawa (septembre 2016), à Halifax (novembre 2016), à Edmonton (mars 2017) et à Winnipeg (octobre 2017). Des consultations publiques ont eu lieu à chacun de ces endroits.

Nous avons entrepris de diffuser des communications sur la reconfiguration de l'espace aérien proposée pour Regina, Saskatoon et Brandon, au Manitoba, de concert avec les administrations aéroportuaires respectives. Un avis public a été diffusé au sujet des changements qui seront apportés à l'espace aérien de St. John's en raison de la mise en œuvre de la RNP prévue en décembre 2017.

Les préparatifs pour Thunder Bay, en Ontario, et la collecte des exigences pour les projets de Québec et de Deer Lake, à Terre-Neuve-et-Labrador, devraient débuter en 2018.

De plus, durant l'exercice 2017-2018, l'administration aéroportuaire de Calgary, en collaboration avec NAV CANADA, lancera un projet pilote de six mois visant à mieux équilibrer l'utilisation des pistes la fin de semaine.

## Rapport d'Helios

Dans le cadre de la collaboration entre NAV CANADA et l'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto en vue de réduire le bruit dans l'espace aérien autour de l'aéroport international Toronto Pearson, en 2017, NAV CANADA a mandaté Helios, une firme de consultants en aviation du Royaume-Uni, ainsi que les consultants Bo Redeborn et Graham Lake pour mener un examen indépendant.

Cet examen comprenait des consultations auprès de diverses parties prenantes de la région du Grand Toronto, y compris les résidents. Le rapport final, paru en septembre 2017, évaluait les pratiques de gestion de la circulation aérienne, de conception des trajectoires de vol et d'exploitation des aéronefs, et présentait un certain nombre de recommandations. Au début de l'exercice 2017-2018, NAV CANADA a fourni une réponse officielle à l'examen et à chacune des recommandations y figurant.

## Prise de décision en collaboration aux aéroports

NAV CANADA et d'autres aéroports partenaires participent au projet de l'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto consistant à mettre en œuvre l'A-CDM à l'aéroport international Toronto Pearson. L'A-CDM est un processus opérationnel global visant à appuyer le partage d'information entre les partenaires afin d'améliorer la prévisibilité et d'encourager la prise de décision en collaboration, de façon à favoriser l'optimisation des temps d'escale des aéronefs. Ce processus sera mis en œuvre en 2018.

## Programme de modernisation des NAVAID

Un projet pluriannuel consistant à établir un réseau limité de NAVAID au sol dans l'ensemble du pays a été mis sur pied, tirant parti des progrès réalisés au niveau de la navigation par satellite et de l'équipement des clients afin de rehausser la sécurité et l'efficacité.

Les consultations auprès des clients et des parties prenantes se sont poursuivies en 2016-2017 dans le cadre du processus d'étude aéronautique. L'étude sera envoyée à Transports Canada au cours de l'exercice 2017-2018.

## Modernisation des aménagements

Les dépenses d'immobilisations ont totalisé près de 171 millions de dollars au cours de l'exercice 2016-2017, soit 40 millions de dollars de plus que le montant moyen que la Société investit typiquement chaque année. L'augmentation de ces dépenses reflète la volonté de la Société d'investir dans des secteurs auxquels elle n'a pu accorder la priorité au cours des années précédentes.

Parmi les principaux projets de construction entrepris durant l'exercice 2016-2017, citons le remplacement des tours d'Oshawa, en Ontario, et de Langley, en Colombie-Britannique (achèvement prévu en 2017-2018), ainsi que les agrandissements des ACC de Toronto et d'Edmonton.

Parmi les principaux projets pour 2017-2018, on trouve le remplacement des tours de Pitt Meadows, en Colombie-Britannique, et de Grande Prairie, en Alberta, et de la FSS de Red Deer, en Alberta, ainsi que de nombreuses autres mises à niveau et remises à neuf dans l'ensemble du pays.

## Aireon

Aireon, une coentreprise entre NAV CANADA, Iridium Communications Inc., ENAV, l'Irish Aviation Authority et Naviair, offrira une technologie ADS-B satellitaire qui assurera une couverture de surveillance en temps réel totale des aéronefs dotés de l'avionique ADS-B.

En 2017, NAV CANADA a poursuivi ses préparatifs en vue de la mise en œuvre des services d'Aireon, s'assurant que les données ADS-B d'Aireon peuvent être utilisées. Des modifications ont été apportées au réseau de données de surveillance et à l'outil d'analyse des données radar, et un nouveau logiciel d'inspection visuelle a été créé afin d'analyser la performance des systèmes.

Les améliorations logicielles à notre système d'automatisation de la surveillance ont presque toutes été apportées, de sorte à fusionner l'information fournie par Aireon sur les aéronefs dotés de l'avionique ADS-B avec d'autres sources de surveillance au sol et à la mettre à la disposition des contrôleurs sur nos affichages du CAATS. Les préparatifs et la mise à l'essai se poursuivront en 2017-2018.

## Véhicules aériens non habités

L'usage commercial et récréatif des UAV croît partout dans le monde. NAV CANADA continue de coordonner des opérations avec les exploitants commerciaux d'UAV qui détiennent des certificats d'opérations aériennes spécialisées approuvés par Transports Canada et de prendre part au processus de réglementation à mesure que de nouveaux règlements sont établis. NAV CANADA fournit également des conseils d'expert pour le développement d'applications relatives à la conscience situationnelle et à l'espace aérien par l'industrie canadienne des UAV, dans l'intérêt de ses exploitants, et examine l'évolution des initiatives internationales de gestion de la circulation des systèmes d'aéronef sans pilote.

## Groupe de discussion opérationnel de l'Atlantique Nord

Le cinquième Groupe de discussion opérationnel NAT, axé sur la surveillance et la communication, a eu lieu à Ottawa en novembre 2017. Organisé par NAV CANADA avec le soutien de ses commanditaires, les NATS (le fournisseur de SNA du Royaume-Uni) et Isavia (le fournisseur de SNA d'Islande), l'événement de deux jours portait principalement sur les questions opérationnelles concernant le NAT et la mise en œuvre des communications et de la surveillance fondées sur les performances, les approbations connexes et la surveillance des opérations dans le NAT.

## Rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise

Ces dernières années, NAV CANADA a rédigé son Rapport d'état sur les initiatives concertées pour la réduction des émissions expliquant en détail les programmes utilisés par nos clients qui contribuent à améliorer l'efficacité et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie, en 2017, la Société a commencé à rédiger son Rapport sur la RSE, qui sera publié au cours de l'exercice 2017-2018. Il expliquera l'incidence de NAV CANADA sur les enjeux cruciaux liés à la durabilité tels les changements climatiques, le bien-être social et les répercussions environnementales de nos activités.

# Technologie

## Systèmes d'alimentation à double redondance

L'un des principaux projets d'infrastructure de NAV CANADA vise à remplacer les systèmes d'alimentation sans coupure désuets à ses sept ACC par de nouveaux systèmes d'alimentation à double redondance à la fine pointe de la technologie. Les nouveaux systèmes visent à éviter toute panne localisée, ce qui accroîtra la fiabilité. Il s'agit d'une importante mise à niveau qui aidera à éviter les temps d'arrêt imprévus et à faire en sorte que NAV CANADA puisse toujours assurer des services de navigation aérienne sans interruption, de façon sécuritaire.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le groupe Construction et services aux aménagements a réussi l'essai de preuve de performance du nouveau système d'alimentation à double redondance pour l'ACC de Toronto. Les projets de remplacement ont débuté aux ACC d'Edmonton, de Moncton (au Nouveau-Brunswick) et de Gander (à Terre-Neuve-et-Labrador), et devraient être terminés en 2019.

## Projet de renouvellement des radars

NAV CANADA exploite au pays 42 radars fournissant des données de surveillance pour les cibles primaires et secondaires. Ces radars ont plus de 30 ans et ont besoin d'une mise à niveau. Les améliorations apportées comprendront la capacité d'éliminer les interférences causées par des structures telles les éoliennes.

Le premier des 11 nouveaux radars devrait être en service à Hamilton d'ici août 2019. Les autres seront installés au rythme d'un par année, le dernier étant prévu à Halifax en 2028.

## Plans de ressources de l'entreprise

En 2018, la Société amorcera une initiative pluriannuelle ayant pour principal objectif de remplacer l'outil de plans de ressources de l'entreprise actuellement en vigueur par une nouvelle solution infonuagique de Workday. Ce programme aidera à moderniser les services de gestion financière et de ressources humaines grâce à de nouveaux processus simplifiés.

**Peter Mungai**, *surveillant d'équipe CNS, et*
**Angela Atkins**, *technologue en électronique*
Centre de contrôle régional d'Edmonton

## Cybersécurité

La Société continue d'investir dans le domaine de la cybersécurité afin de s'assurer de pouvoir répondre adéquatement aux menaces et aux risques, et de toujours protéger les actifs clés. Les initiatives de formation obligatoire et de sensibilisation à la cybersécurité demeurent essentielles au programme afin d'aider les employés à assurer la cybersécurité de la Société.

## Plateforme matérielle commune intégrée

En 2016-2017, la Société a franchi une étape importante de son Plan stratégique ATM avec la transition à la CHIP dans tous ses ACC. Cette technologie nous permettra de migrer une grande partie de notre technologie de gestion de la circulation aérienne (NAVCANatm) vers le nuage. Durant les exercices 2017-2018 et 2018-2019, la CHIP servira à soutenir une nouvelle plateforme NAVCANatm conçue de manière à assurer la SWIM. Les normes SWIM pour l'information aéronautique, météorologique et de vol seront également établies d'ici l'exercice 2018-2019.

**Brett Oram**, *gestionnaire de quart*
Centre de contrôle régional d'Edmonton

## Centre de contrôle des systèmes nationaux

Un projet pluriannuel de prestation de services est dirigé par les Opérations techniques afin d'adapter notre technologie IP pour répondre aux progrès réalisés au niveau de l'infrastructure de télécommunications et mettre en place un centre national de surveillance permettant de surveiller l'équipement et les systèmes en tout temps et de façon proactive.

En 2018, la Société terminera la dotation en personnel du Centre de contrôle des systèmes nationaux et installera de nouvelles technologies qui permettront de mieux surveiller les réseaux opérationnels.

## Marketing et développement internationaux

En 2016-2017, la Société a annoncé que le ministère de l'Aviation civile du gouvernement de la région administrative spéciale de Hong Kong utilise maintenant la technologie développée et installée par NAV CANADA pour son Système de gestion des données ATS.

Dans le cadre du National Tower Program d'Airservices Australia, la technologie ATM intégrée de NAVCANatm est maintenant en service à sept tours de contrôle de l'Australie, dont plus récemment à Gold Coast, à Perth et à Cairns. Elle devrait l'être également dans une autre tour à Brisbane au début de l'exercice 2017-2018.

En août 2017, NAV CANADA a offert un cours de deux semaines sur la transition à l'efficacité et aux nouvelles technologies à 25 représentants du Bureau de gestion du trafic aérien de la Chine. Cette formation, donnée au CENTRE NAV, à Cornwall, en Ontario, fait partie d'un programme continu qui a débuté en 2015 à Chengdu, en Chine.

La Société continue de collaborer avec les NATS, le fournisseur de SNA du Royaume-Uni, à divers projets technologiques concertés pour le contrôle tour, océanique et en région terminale. Les fiches électroniques de données de vol seront déployées à six autres tours de contrôle du Royaume-Uni. L'installation est déjà terminée aux aéroports international et municipal de Belfast, et en cours à Farnborough. Les trois tours qui restent devraient être en service en 2018, tout comme les fiches électroniques de données de vol dotées des caractéristiques de gestion des piles d'attente, à la région de contrôle terminal de Londres. NAV CANADA et les NATS continuent également de travailler conjointement au développement de fonctions océaniques en vue de soutenir les services ADS-B satellitaires d'Aireon.

En mai 2017, les NATS ont annoncé un partenariat avec NAV CANADA dans le cadre duquel les deux parties sont devenues propriétaires à parts égales de Searidge Technologies, qui continuera néanmoins son exploitation en tant que société indépendante.

# Finances

Pour obtenir des renseignements sur la situation financière de NAV CANADA, consultez les états financiers de la Société qui figurent en encart dans le présent rapport annuel. Voici certains des faits saillants.

## Résultats

Les résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 août 2017 reflètent une croissance du trafic de 5,1 % par rapport à 2015-2016 et illustrent l'engagement soutenu de la Société envers le contrôle des coûts et des investissements stratégiques fructueux visant à soutenir la prestation de SNA sécuritaires et efficaces.

Les produits ont totalisé 1 291 millions de dollars, contre 1 393 millions de dollars en 2015-2016, reflétant à la fois une réduction temporaire des tarifs au cours de l'exercice et une réduction des tarifs de base de 7,6 %, ainsi qu'un remboursement ponctuel de 60 millions de dollars. Les charges d'exploitation de la Société se sont élevées à 1 330 millions de dollars, contre 1 238 millions de dollars pour l'exercice 2015-2016. À la fin de l'exercice, notre compte de stabilisation des tarifs était de 131 millions de dollars, ce qui est supérieur au solde cible de 101 millions de dollars.

Le 11 août 2017, vu la vigueur de la croissance du trafic aérien et les perspectives financières positives pour 2017-2018, la Société a annoncé des redevances révisées, soit une réduction temporaire d'un an des tarifs ainsi qu'une révision des tarifs de base, qui sont toutes deux entrées en vigueur le 1er septembre 2017. Ces révisions ont eu pour effet de garder les redevances sensiblement au même niveau que celui de l'exercice précédent. De plus, étant donné que les recettes pour l'exercice 2016-2017 ont été supérieures à celles prévues, la Société a versé à ses clients un remboursement ponctuel d'environ 60 millions de dollars.

Enfin, à la fin de 2016-2017, NAV CANADA avait achevé son investissement de 150 millions de dollars américains dans la coentreprise Aireon.

## Papier commercial adossé à des actifs

En novembre 2016, NAV CANADA a reçu 292 millions de dollars en produits provenant de l'arrivée à échéance de placements au titre du papier commercial adossé à des actifs découlant de la restructuration du marché des investissements de 2009. Ces produits sont réinvestis par la réduction de l'encours de la dette de la Société (100 millions de dollars) en 2016-2017, l'investissement supplémentaire dans les projets d'immobilisations (dépenses d'immobilisations additionnelles de 40 millions de dollars pour les exercices 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019) et un paiement de solvabilité du Régime de retraite de 44 millions de dollars effectué durant l'exercice 2016-2017.

## Stratégie de placement des fonds de pension

En 2016-2017, le Comité des pensions du Conseil d'administration a approuvé une mise à jour de la stratégie de placement des fonds de pension. Cette nouvelle stratégie met l'accent sur la conservation des actifs du Régime en cas de ralentissement économique qui toucherait les clients et la Société. La combinaison de placements du Régime de retraite est en cours de modification afin d'évoluer vers cette structure plus résiliente.

## Cotes de solvabilité

Les notations et perspectives suivantes ont été attribuées aux titres d'emprunt de la Société :

| Agence | Créances prioritaires | Obligations générales | Perspective |
|---|---|---|---|
| DBRS Limited | AA | AA (faible) | Stable |
| Moody's Investors Service | Aa2 | Aa2 | Stable |
| Standard & Poor's | AA | AA- | Stable |

# DANS NOS **COMMUNAUTÉS**

Faire du bénévolat et investir dans nos communautés ont toujours été des valeurs intrinsèques à NAV CANADA, et elles ont continué à croître en 2017.

Nous croyons en l'importance d'appuyer nos employés dans leurs activités caritatives. Le bénévolat aide non seulement les communautés desservies, mais il embellit la vie des bénévoles, enrichit leurs réseaux sociaux et accroît leur bien-être.

Nos employés donnent de leur temps à de nombreuses activités variées; ils entraînent des équipes sportives, courent, marchent ou font du vélo pour diverses causes, promeuvent notre héritage culturel, protègent l'environnement et viennent en aide aux personnes démunies, au Canada et à l'étranger.

En décembre 2016, Neil Wilson, président et chef de la direction, s'est joint à 20 employés de l'ACC de Montréal pour participer au 24h de Tremblant, au Québec, une course à relais de 24 heures qui vise à recueillir des fonds au profit d'œuvres de bienfaisance locales. Toujours prêt à mettre ses jambes au service d'une bonne cause, M. Wilson s'est également joint à 26 employés et sept membres de leur famille pour la course-bénéfice Canmore Rocky Mountain (demi-marathon, 10 km et 5 km) en septembre 2017 afin de recueillir des dons pour la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants au Guatemala et au Honduras.

Nos employés ont aussi organisé leurs propres activités de financement. Au nombre des bénéficiaires de ces efforts, notons Vols d'espoir, un organisme de bienfaisance canadien enregistré qui coordonne des vols pour les Canadiens à faible revenu afin qu'ils puissent recevoir des soins de santé. En 2017, des employés de Vancouver, Toronto, Montréal et Gander ont organisé des tournois de golf au profit de Vols d'espoir et ont ainsi amassé des dizaines de milliers de dollars.

En juillet, à Moncton, NAV CANADA a été le principal commanditaire des Jeux d'été des Olympiques spéciaux du Nouveau-Brunswick. Plus de 400 participants du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard se sont réunis sur le campus de l'Université de Moncton pour se mesurer les uns aux autres dans huit sports différents, et les employés de NAV CANADA comptaient pour un quart des bénévoles.

L'ACC de Moncton a aussi accueilli en mars le 44e Tournoi international de hockey des contrôleurs de la circulation aérienne, réunissant 300 contrôleurs de la circulation aérienne venus de partout dans le monde pour faire de l'exercice dans un esprit de camaraderie tout en amassant des fonds au profit d'œuvres de bienfaisance locales.

Au début de 2017, NAV CANADA a lancé un appel aux employés de la région de la capitale nationale pour qu'ils fassent don d'équipement de hockey neuf ou légèrement usé aux jeunes d'Iqaluit, au Nunavut, de Whitehorse, au Yukon, et de Churchill, au Manitoba. Les employés de NAV CANADA, cinq associations de hockey, le programme Bon départ de Canadian Tire et les Sénateurs d'Ottawa ont fourni collectivement 3 200 livres d'équipement de hockey et d'articles de sport variés qui ont ensuite été expédiés à bord d'un aéronef de NAV CANADA effectuant un essai en vol dans le Nord.

C'est donc avec beaucoup de fierté que nous soulignons la contribution exceptionnelle de nos employés aux activités de collecte de fonds. Nous honorons leurs gestes de bénévolat et leurs dons extraordinaires ainsi que leur leadership dans l'établissement de nouveaux sommets de générosité et de bonté chaque année.

## Programme de financement pour des initiatives locales durables

En 2017, NAV CANADA a lancé son Programme de financement pour des initiatives locales durables, qui permet aux employés de la Société de présenter une demande de financement pour des projets environnementaux issus de leur propre initiative.

Un comité national impartial de NAV CANADA a sélectionné 14 gagnants parmi les 50 demandes reçues de partout au pays, selon les critères suivants : incidence sur la communauté; nombre d'employés participant au projet; répercussions positives possibles relativement à la durabilité; originalité, intérêt du public; chance de réussite; et connaissances et expérience du demandeur ainsi que sa recherche sur le sujet.

Les gagnants ont reçu des fonds pour mettre en œuvre leurs idées. Les projets financés comprenaient, entre autres, un programme de recyclage du marc de café des capsules K-Cup à Grande Prairie, en Alberta; un potager à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard; un bac de vermicompostage à Williams Lake, en Colombie-Britannique; un aménagement de ruches à Oshawa, en Ontario; et un élevage de vers à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

Pour l'exercice 2017-2018, les demandes de financement pour des initiatives locales ont été soumises jusqu'en septembre 2017; les gagnants seront annoncés au printemps 2018.

# LAURÉATS DES PRIX
# POINTS DE FIERTÉ

## Prix d'excellence du président du Conseil

Le Prix d'excellence du président du Conseil rend hommage aux employés qui se sont distingués par leur contribution exceptionnelle au travail ou dans la communauté.

### Sécurité

***Lauréat individuel***

**Derrick Winsor**
Commandant de bord, SNA d'Ottawa

***Équipe lauréate***

**Joshua Armstrong**
Contrôleur de la circulation aérienne, Tour de Fredericton

**Larry Arnold**
Contrôleur de la circulation aérienne, Tour de Fredericton

**John AuCoin**
Contrôleur de la circulation aérienne, Tour de Fredericton

**Ian Hanrahan**
Spécialiste, Exploitation de l'unité, Tour de Fredericton

***Équipe lauréate***

**Ian Selin**
Surveillant d'équipe, ACC d'Edmonton

**Mark Smith**
Contrôleur de la circulation aérienne, ACC d'Edmonton

### Relations interpersonnelles

***Équipe lauréate***

**Kevin Gooden**
Gestionnaire, Systèmes CNS, ACC de Vancouver

**Aldo Stefanon**
Gestionnaire, Contrats et systèmes radar, Tour de Vancouver

## Service à la clientèle

### *Lauréats individuels*

**Aaron Dibben**
Gestionnaire, Exigences du Système informatisé de gestion de l'entretien, Siège social

**Lee Robinson**
Gestionnaire, Administration des pensions, Siège social

### *Équipe lauréate*

**Simon Dennis**
Contrôleur de la circulation aérienne, Tour de Victoria

**Darlene George**
Gestionnaire d'emplacement, Tour de Victoria et FSS de Victoria Harbour

## Rendement

### *Lauréate individuelle*

**Amanda Devine**
Gestionnaire, Niveaux de service et études aéronautiques, Siège social

### *Équipe lauréate*

**Colleen Allaby**
Gestionnaire nationale, Normes de programme ATS, Siège social

**Kirsten Dawson**
Gestionnaire, Analyse et conseil en stratégie, Siège social

**Ian Giesbrecht**
Spécialiste régional, Qualité de l'apprentissage, Siège social

**Clark Piercey**
Surveillant d'équipe, ACC d'Edmonton

**Paul Pothier**
Gestionnaire national, Projets de formation opérationnelle, Siège social

## Gestion des ressources

### *Équipe lauréate*

**Éric Beauchamp**
Spécialiste de l'entretien de modules, SNA d'Ottawa

**Vanessa Behrens-Nicholls**
Ingénieure de systèmes radar, CST, Ottawa

**Edward Janes**
Spécialiste, Soutien à l'entretien NCL/CRF, Centre de logistique

**Leszek Kropop**
Métrologiste et spécialiste des instruments d'essai, SNA d'Ottawa

**Dan Potvin**
Spécialiste de l'entretien de modules, SNA d'Ottawa

## Technologie

### *Lauréats individuels*

**Jeremy Brine**
Surveillant d'équipe, ACC de Vancouver

**Daniel Toll**
Chef d'équipe, Services informatiques à l'intention des clients, Siège social

## Service à la communauté

### *Lauréate individuelle*

**Kendra Kincade**
Contrôleure de la circulation aérienne, ACC d'Edmonton

# Prix du président pour réalisations exceptionnelles

Le Prix du président pour réalisations exceptionnelles vise à reconnaître un(e) employé(e) ou un groupe d'employés qui a apporté une contribution exceptionnelle à NAV CANADA par sa quête incessante d'excellence.

## Équipe de l'infrastructure de la CHIP

MEMBRES :

### *Ingénierie*

**Umer Ahmed**, spécialiste, Systèmes d'ingénierie, SNA d'Ottawa

**Patrick Bureau**, spécialiste, Ingénierie des systèmes de surveillance du contrôle de la circulation aérienne, CST, Ottawa

**Philippe Charest-Neault**, spécialiste de la gestion du cycle de vie, ACC de Montréal

**Michel Daigle**, spécialiste de l'ingénierie du matériel, CST, Ottawa

**Ginette DesLauriers**, directrice, Ingénierie des systèmes, CST, Ottawa

**James Elliott**, technologue principal, Soutien aux systèmes, CST, Ottawa

**Steven Fatine**, spécialiste, Ingénierie des systèmes de surveillance du contrôle de la circulation aérienne, CST, Ottawa

**Andy Groenenberg**, analyste principal des systèmes, CST, Ottawa

**Lily Li**, spécialiste de l'ingénierie du matériel, CST, Ottawa

**Alison Murphy**, analyste des systèmes, CST, Ottawa

**Chuong Nguyen**, analyste principal des systèmes, CST, Ottawa

**Alexey Ponomarev**, gestionnaire, Soutien logistique ATC en service, CST, Ottawa

**Mark Richardson**, technologue principal, Soutien aux systèmes, CST, Ottawa

**François St-Amand**, technologue principal, Soutien aux systèmes, CST, Ottawa

**Kyle Tilson**, chef de projet, Ingénierie, ACC de Winnipeg

**Jeff Wendt**, surveillant d'équipe, Ingénierie régionale, Centre de logistique

### *Exploitation*

**Nathalie Chabot**, coordonnatrice des systèmes de données, ACC de Montréal

**Luc Désilets**, coordonnateur des systèmes de données, ACC de Montréal

### *Opérations techniques*

**Brendon Buhler**, technologue en électronique, ACC de Winnipeg

**Bob Cornett**, instructeur technique (retraité), CENTRE NAV

**Neil Kornberger**, coordonnateur ATM, ACC de Winnipeg

**Cameron MacIsaac**, gestionnaire, Systèmes ATM, ACC de Winnipeg

**Tanja Milicevic**, gestionnaire, Systèmes ATM, ACC de Vancouver

**Blaine Thomas**, spécialiste en entretien électronique, ACC de Winnipeg

**Jason Wood**, surveillant d'équipe ATM, ACC de Winnipeg

**Sepehr Yazdani**, spécialiste, Exigences techniques, CST, Ottawa

## Équipe d'intervention – Feux de forêt à Fort McMurray

MEMBRES :

### *Ressources humaines*

**Sharlene Alcock**, gestionnaire, Relations de travail et avec les employés, ACC d'Edmonton

**Jennifer Savard**, gestionnaire, Voyages d'affaires et réinstallation, Siège social

### *Services juridiques et généraux*

**André Charron**, gestionnaire national, Sécurité globale et planification d'urgence, Siège social

### *Exploitation*

**Sarah Berube**, surveillante d'équipe, ACC d'Edmonton

**Tyler Bjornerud**, contrôleur de la circulation aérienne, ACC d'Edmonton

**Lindsay Deverdenne**, contrôleure de la circulation aérienne, Tour de Fort McMurray

**Gavin Fenton**, gestionnaire d'emplacement, FIC d'Edmonton, FSS de Grande Prairie et FSS de Peace River

**Robert Fiege**, gestionnaire, Exploitation de l'ACC, ACC d'Edmonton

**Steve Fitchie**, spécialiste de l'information de vol, FSS de Peace River

**Dana Flohr**, spécialiste de l'information de vol, FSS de Brandon

**Neil Fulton**, surveillant d'équipe, ACC d'Edmonton

**Shannon Girouard**, spécialiste, Établissement des quarts, ACC d'Edmonton

**Scott Greenwood**, spécialiste de l'information de vol, FSS de Kamloops

**Dale Hann**, contrôleur de la circulation aérienne, ACC d'Edmonton

**Todd Hickey**, gestionnaire d'emplacement, FSS de Red Deer et de Whitecourt

**Lisa Irving**, contrôleure de la circulation aérienne, ACC d'Edmonton

**Abby Kahlon**, gestionnaire, Assurance de la qualité et planification de la formation, ACC d'Edmonton

**Jordan Klooster**, contrôleur de la circulation aérienne, ACC d'Edmonton

**Tatiana Koszarycz**, contrôleure de la circulation aérienne, Tour de Springbank

**Rhonda Kotelko**, spécialiste de l'information de vol – FIC, SNA de Whitehorse

**Mike Krahn**, gestionnaire, Exigences opérationnelles ATC, ACC d'Edmonton

**Vern Kyler**, contrôleur de la circulation aérienne, ACC d'Edmonton

**Eric Lackey**, surveillant d'équipe des spécialistes de l'information de vol, FSS de Timmins

**Brian LeBlanc**, contrôleur de la circulation aérienne, ACC d'Edmonton

**Michael Lemoine**, contrôleur de la circulation aérienne, Tour de Fort McMurray

**Dave Mastel**, gestionnaire général, Région d'information de vol (retraité), ACC d'Edmonton

**Gregory McAteer**, contrôleur de la circulation aérienne, ACC de Toronto

**Erin McLaren**, spécialiste des programmes, Formation IFR (instructrice, Formation régionale), ACC d'Edmonton

**Toliver McLaren**, contrôleur de la circulation aérienne, ACC d'Edmonton

**Kyle Milne**, surveillant d'équipe, ACC d'Edmonton

**Craig Morrison**, contrôleur de la circulation aérienne, Tour de Fort McMurray

**Christina Omoyayi**, contrôleure de la circulation aérienne, ACC d'Edmonton

**Brett Oram**, gestionnaire de quart, ACC d'Edmonton

**Jonathan Payn**, spécialiste de l'information de vol, FSS de Peace River

**Andy Pearson**, surveillant, Qualité de la conception, ACC de Toronto

**Kurt Pearson**, contrôleur de la circulation aérienne, ACC d'Edmonton

**Stephanie Penney**, spécialiste, Exploitation de l'unité, Tour de Fort McMurray

**Natalie Putney**, spécialiste de l'information de vol, FSS de Peace River

**Nitts Rai**, surveillant d'équipe des spécialistes de l'information de vol, FSS de Williams Lake

**David Rife**, spécialiste, Établissement des quarts, ACC d'Edmonton

**Dean Robertson**, contrôleur de la circulation aérienne, ACC d'Edmonton

**Shane Ross**, surveillant d'équipe, ACC d'Edmonton

**Chad Skolseg**, surveillant d'équipe des spécialistes de l'information de vol, FSS de Peace River

**Chad Sletten**, contrôleur de la circulation aérienne, ACC d'Edmonton

**Cheryl-Lynn Straub**, contrôleure de la circulation aérienne, Tour de Fort McMurray

**Brent Stremel**, contrôleur de la circulation aérienne, Tour de Fort McMurray

**Janice Stremel**, contrôleure de la circulation aérienne, Tour de Fort McMurray

**Michelle Timmerman**, surveillante, Établissement des quarts, ACC d'Edmonton

**Jamie Turriff**, contrôleur de la circulation aérienne, ACC d'Edmonton

**Heather Tweedy**, spécialiste de l'information de vol, FSS de Grande Prairie

**Jeff Van Herk**, gestionnaire de quart et d'emplacement, Tour de Fort McMurray

**Samantha Walker**, gestionnaire, Services d'affaires et optimisation des quarts, ACC d'Edmonton

**Brad Young**, contrôleur de la circulation aérienne, Tour de Fort McMurray

### *Opérations techniques*

**Jule Amarantes**, technologue en électronique, ACC d'Edmonton

**Brad Charrois**, technologue en électronique, ACC d'Edmonton

**Kair Haidar**, technologue en électronique, ACC d'Edmonton

**Pat Hudson**, gestionnaire, Entretien des aménagements, ACC d'Edmonton

**Greg Jones**, technologue en électronique, ACC d'Edmonton

**Adrian MacKay**, surveillant d'équipe CNS, ACC d'Edmonton

**Scott Palmier**, gestionnaire, Systèmes CNS, ACC d'Edmonton

**Edwin Patino**, technologue en électronique, Tour de Calgary

**Jonathan Stanbridge**, technologue en électronique, ACC d'Edmonton

**Pavao Vrcic**, gestionnaire, Opérations techniques, ACC d'Edmonton

**Mike Wagner**, coordonnateur CNS, ACC d'Edmonton

## Équipe du programme PROSPÉRER

MEMBRES :

### *Ressources humaines*

**Lyne Wilson**, directrice, Acquisition de talents et santé organisationnelle, Siège Social

### *Exploitation*

**Sarah Allaby**, spécialiste régionale, Qualité de l'apprentissage, Siège social

**Leslie Calhoun**, gestionnaire de quart, ACC de Toronto

**Terry Cruse**, gestionnaire national, Formation en milieu de travail, Siège social

**Peter Hazelton**, spécialiste, Formation régionale VFR, ACC de Toronto

**Brian Simcoe**, gestionnaire, Formation opérationnelle, ACC de Toronto

**Vanessa Trask**, gestionnaire d'emplacement, FSS de Kenora, FSS de Sioux Lookout, et Tour et FSS de Thunder Bay

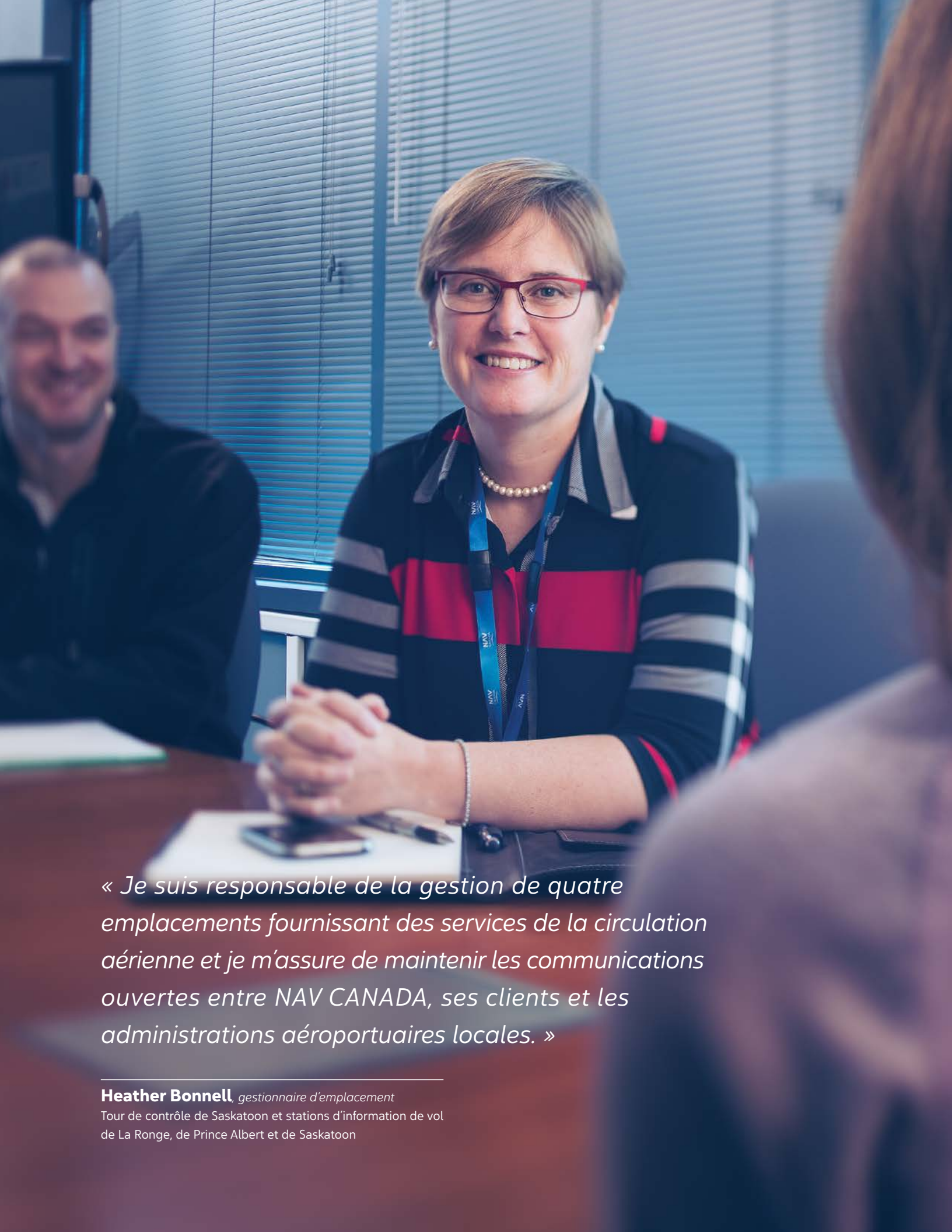

*« Je suis responsable de la gestion de quatre emplacements fournissant des services de la circulation aérienne et je m'assure de maintenir les communications ouvertes entre NAV CANADA, ses clients et les administrations aéroportuaires locales. »*

**Heather Bonnell**, *gestionnaire d'emplacement*
Tour de contrôle de Saskatoon et stations d'information de vol de La Ronge, de Prince Albert et de Saskatoon

# GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

## Structure et composition du Conseil d'administration

L'approche générale de gouvernance d'entreprise de la Société est conforme aux pratiques exemplaires et suit les exigences en constante évolution, notamment celles prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Le Conseil comprend 15 membres, qui doivent tous être citoyens canadiens. L'un d'eux, le président et chef de la direction, est employé de la Société. Tous les autres sont « indépendants », aux termes du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

NAV CANADA est le résultat d'un consensus unique parmi les principales parties prenantes du système de navigation aérienne, en l'occurrence le gouvernement du Canada, les transporteurs aériens commerciaux, l'aviation générale et ses employés syndiqués. La structure de sa gouvernance d'entreprise en est d'ailleurs la preuve. Ces quatre parties prenantes et le membre administrateur sont les cinq membres de la Société (collectivement appelés les « membres »).

**Station d'information de vol de Saint John**

Le Conseil d'administration ainsi constitué permet la représentation des intérêts de toutes les parties prenantes, sans qu'aucune ne domine. Les comités du Conseil sont constitués de façon similaire à l'exception du Comité des ressources humaines et de la rémunération. Les cinq membres élisent les administrateurs comme suit :

| Membre | Nombre d'administrateurs |
|---|---|
| Gouvernement du Canada | 3 |
| Transporteurs aériens commerciaux | 4 |
| Aviation générale | 1 |
| Syndicats | 2 |
| Administrateurs | 4 |

Le Conseil s'acquitte de ses responsabilités directement ou par l'intermédiaire de comités. Il se réunit cinq fois par année et peut convoquer des réunions extraordinaires si les circonstances l'exigent.

Le règlement de la Société exclut du poste d'administrateur les députés fédéraux, provinciaux ou territoriaux, les employés des administrations fédérale, provinciales ou territoriales et les administrateurs ou employés de toute entreprise ayant un intérêt important à titre de fournisseur, de client ou d'usager du système de navigation aérienne. Chaque administrateur et chaque dirigeant de la Société doit signer et respecter le *Code de conduite et lignes directrices concernant les conflits d'intérêts*.

# Administrateurs

Les administrateurs sont élus pour des mandats ne dépassant pas trois ans. Les mandats prennent fin à l'assemblée générale annuelle de la Société. Aucun administrateur, sauf le président et chef de la direction, ne peut exercer les fonctions d'administrateur durant plus de 12 ans au total. Le tableau suivant donne des renseignements sur les administrateurs actuels, y compris sur leur participation aux comités et leur présence aux réunions pour l'exercice 2016-2017.

## Marc Courtois

ADMINISTRATEUR;
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Québec, Canada
**Élu par :** le Conseil d'administration
**En fonction depuis :** le 16 février 2012
**Fin du mandat actuel :** 2018

| *Présence aux réunions/participation aux comités* | |
|---|---|
| Conseil d'administration | 11/11 |
| Comité de l'audit et des finances* | 5/5 |
| Comité de la gouvernance d'entreprise | 3/3 |
| Comité des redevances* | 3/3 |
| Comité des ressources humaines et de la rémunération* | 6/6 |
| Comité des pensions* | 4/4 |
| Comité de la sécurité | 4/4 |

**membre d'office*

**Principale occupation au cours des cinq dernières années :**
Administrateur de sociétés.

## Edward M. Barrett

ADMINISTRATEUR; PRÉSIDENT DU COMITÉ DES REDEVANCES

Nouveau-Brunswick, Canada
**Élu par :** le Conseil d'administration
**En fonction depuis :** le 7 février 2013
**Fin du mandat actuel :** 2019

| *Présence aux réunions/participation aux comités* | |
|---|---|
| Conseil d'administration | 10/11 |
| Comité de la gouvernance d'entreprise | 3/3 |
| Comité des redevances | 3/3 |
| Comité des ressources humaines et de la rémunération | 6/6 |
| Comité des pensions | 3/4 |

**Principale occupation au cours des cinq dernières années :**
Co-président et chef de la direction de Barrett Corporation.

## Mary-Ann Bell

ADMINISTRATRICE

Québec, Canada
**Élue par :** le gouvernement du Canada
**En fonction depuis :** le 30 mai 2014
**Fin du mandat actuel :** 2020

| *Présence aux réunions/participation aux comités* | |
|---|---|
| Conseil d'administration | 11/11 |
| Comité des redevances | 3/3 |
| Comité des ressources humaines et de la rémunération | 6/6 |
| Comité de la sécurité | 4/4 |

**Principale occupation au cours des cinq dernières années :**
Administratrice de sociétés. De 2009 à 2014, première vice-présidente, Québec et Ontario, Bell Aliant Communications régionales.

## Jean Coté

ADMINISTRATEUR

Québec, Canada
**Élu par :** les transporteurs aériens commerciaux
**En fonction depuis :** le 14 janvier 2015
**Fin du mandat actuel :** 2018

| *Présence aux réunions/participation aux comités* | |
|---|---|
| Conseil d'administration | 11/11 |
| Comité de l'audit et des finances | 5/5 |
| Comité des pensions | 4/4 |

**Principale occupation au cours des cinq dernières années :**
Administrateur de sociétés. Avant janvier 2015, vice-président, Opérations commerciales, Air Transat.

## Robert J. Davis

ADMINISTRATEUR; PRÉSIDENT DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ

Ontario, Canada
**Élu par :** les transporteurs aériens commerciaux
**En fonction depuis :** le 8 avril 2009
**Fin du mandat actuel :** 2018

| *Présence aux réunions/participation aux comités* | |
|---|---|
| Conseil d'administration | 11/11 |
| Comité de l'audit et des finances | 5/5 |
| Comité de la sécurité | 4/4 |

**Principale occupation au cours des cinq dernières années :**
Administrateur de sociétés.

## Michael DiLollo

ADMINISTRATEUR

Ontario, Canada
**Élu par :** les transporteurs aériens commerciaux
**En fonction depuis :** le 7 février 2013
**Fin du mandat actuel :** 2019

| *Présence aux réunions/participation aux comités* | |
|---|---|
| Conseil d'administration | 11/11 |
| Comité de l'audit et des finances | 5/5 |
| Comité des redevances | 3/3 |
| Comité de la sécurité* | 2/2 |

**M. DiLollo était membre du Comité des redevances jusqu'au 11 janvier 2017, moment où il s'est joint au Comité de la sécurité.*

**Principale occupation au cours des cinq dernières années :**
Directeur principal, Investissement, spécialité Finances, revenus fixes, Caisse de dépôt et placement du Québec. Président et chef de la direction, Caribbean Airlines, du 21 mai 2014 au 28 octobre 2015. De janvier à octobre 2012, vice-président des opérations aériennes, Groupe Medatlantica.

## Bonnie DuPont

ADMINISTRATRICE; PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION

Alberta, Canada
**Élue par :** le Conseil d'administration
**En fonction depuis :** le 7 février 2013
**Fin du mandat actuel :** 2019

| *Présence aux réunions/participation aux comités* | |
|---|---|
| Conseil d'administration | 11/11 |
| Comité de la gouvernance d'entreprise | 3/3 |
| Comité des ressources humaines et de la rémunération | 6/6 |

**Principale occupation au cours des cinq dernières années :**
Administratrice de sociétés.

## Linda Hohol

ADMINISTRATRICE; PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE L'AUDIT ET DES FINANCES

Alberta, Canada
**Élue par :** le Conseil d'administration
**En fonction depuis :** le 16 février 2012
**Fin du mandat actuel :** 2018

| *Présence aux réunions/participation aux comités* | |
|---|---|
| Conseil d'administration | 11/11 |
| Comité de l'audit et des finances | 5/5 |
| Comité des redevances | 3/3 |
| Comité des pensions | 4/4 |

**Principale occupation au cours des cinq dernières années :**
Administratrice de sociétés.

## Arthur J. LaFlamme

ADMINISTRATEUR

Ontario, Canada
**Élu par :** l'aviation générale
**En fonction depuis :** le 16 février 2012
**Fin du mandat actuel :** 2018

| *Présence aux réunions/participation aux comités* | |
|---|---|
| Conseil d'administration | 11/11 |
| Comité des redevances* | 3/3 |
| Comité des ressources humaines et de la rémunération | 6/6 |
| Comité de la sécurité | 2/2 |

**M. LaFlamme était membre du Comité de la sécurité jusqu'au 11 janvier 2017, moment où il s'est joint au Comité des redevances.*

**Principale occupation au cours des cinq dernières années :**
Administrateur de sociétés.

## Robert Reid

ADMINISTRATEUR; PRÉSIDENT DU COMITÉ DE LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Ontario, Canada
**Élu par :** les transporteurs aériens commerciaux
**En fonction depuis :** le 8 avril 2009
**Fin du mandat actuel :** 2018

| *Présence aux réunions/participation aux comités* | |
|---|---|
| Conseil d'administration | 11/11 |
| Comité de la gouvernance d'entreprise | 3/3 |
| Comité des ressources humaines et de la rémunération | 6/6 |

**Principale occupation au cours des cinq dernières années :**
Administrateur de sociétés.

## Michelle Savoy

ADMINISTRATRICE; PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES PENSIONS*

Ontario, Canada
**Élue par :** le gouvernement du Canada
**En fonction depuis :** le 15 décembre 2015
**Fin du mandat actuel :** 2018

| *Présence aux réunions/participation aux comités* | |
|---|---|
| Conseil d'administration | 10/11 |
| Comité de la gouvernance d'entreprise | 3/3 |
| Comité des pensions | 4/4 |

**Mme Savoy est devenue présidente du Comité des pensions le 11 janvier 2017.*

**Principale occupation au cours des cinq dernières années :**
Administratrice de sociétés.

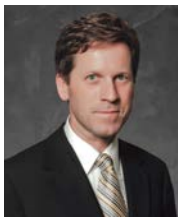

## Scott Sweatman

ADMINISTRATEUR

Colombie-Britannique, Canada
**Élu par :** les syndicats
**En fonction depuis :** le 8 avril 2010
**Fin du mandat actuel :** 2019

| *Présence aux réunions/participation aux comités* | |
|---|---|
| Conseil d'administration | 11/11 |
| Comité de la gouvernance d'entreprise | 3/3 |
| Comité des redevances | 3/3 |
| Comité des pensions* | 4/4 |

**M. Sweatman était président du Comité des pensions jusqu'au 11 janvier 2017.*

**Principale occupation au cours des cinq dernières années :**
Associé chez Dentons Canada s.r.l. De février 2010 à mars 2013, associé chez Spectrum HR Law s.r.l.

## Neil R. Wilson

ADMINISTRATEUR

Ontario, Canada
**En fonction depuis :** le 1er janvier 2016
**Fin du mandat actuel :** s.o.

| *Présence aux réunions/participation aux comités* | |
|---|---|
| Conseil d'administration | 11/11 |
| Comité des pensions | 4/4 |
| Comité de la sécurité | 4/4 |

**Principale occupation au cours des cinq dernières années :**
Président et chef de la direction de la Société depuis le 1er janvier 2016. Du 1er décembre 2012 au 31 décembre 2015, vice-président directeur, Administration, et avocat en chef de la Société. Du 15 juillet 2002 au 30 novembre 2012, vice-président, avocat en chef et secrétaire général de la Société.

## Umar Sheikh

ADMINISTRATEUR

Colombie-Britannique, Canada
**Élu par :** les syndicats
**En fonction depuis :** le 13 janvier 2016
**Fin du mandat actuel :** 2019

| *Présence aux réunions/participation aux comités* | |
|---|---|
| Conseil d'administration | 11/11 |
| Comité de l'audit et des finances | 5/5 |
| Comité de la sécurité | 4/4 |

**Principale occupation au cours des cinq dernières années :**
Président et chef de la direction du British Columbia Nurses' Union.

## Louise Tardif

ADMINISTRATRICE

Ontario, Canada
**Élue par :** le gouvernement du Canada
**En fonction depuis :** le 29 avril 2016
**Fin du mandat actuel :** 2019

| *Présence aux réunions/participation aux comités* | |
|---|---|
| Conseil d'administration | 11/11 |
| Comité de l'audit et des finances | 5/5 |
| Comité des pensions | 4/4 |

**Principale occupation au cours des cinq dernières années :**
Administratrice de sociétés.

# Diversité des genres

La Société et le Conseil d'administration reconnaissent l'importance de la diversité, notamment de la diversité des genres, dans le choix des administrateurs et des hauts dirigeants, et ils sont d'avis que la diversité permet de multiplier les points de vue et d'enrichir les discussions au sein de la Société et du Conseil d'administration et, finalement, d'améliorer le rendement.

Bien qu'aucun objectif n'ait été établi en ce qui a trait à la représentation des femmes au sein du Conseil ou parmi les hauts dirigeants, la Société a adopté la Politique sur l'équité et la diversité en matière d'emploi qui s'applique à l'embauche et à la promotion des hauts dirigeants. En vertu de cette politique, les pratiques d'embauche de la Société doivent refléter autant que possible la diversité de la population active canadienne, accroître la représentation des groupes désignés et intégrer des éléments de la diversité dans les pratiques commerciales de la Société.

Les deux tiers (66 %) des membres du Conseil sont élus par les parties prenantes membres de la Société et, alors que le Conseil ne peut leur imposer ses exigences, le Comité de la gouvernance d'entreprise du Conseil examine régulièrement les exigences relatives à l'expérience, aux compétences et aux attributs, y compris le genre, pour pourvoir aux postes vacants du Conseil, et il communique ces exigences aux parties prenantes membres afin qu'elles en tiennent compte lors de l'élection des administrateurs. De la même façon, le Comité de la gouvernance d'entreprise détermine les compétences et les attributs recherchés, y compris le genre, pour faire en sorte que l'expérience et les compétences des administrateurs élus par le Conseil soient complémentaires.

Actuellement, un tiers (33 %) des membres du Conseil sont des femmes et ces dernières représentent 100 % des administrateurs élus par le gouvernement du Canada et la moitié de ceux élus par le Conseil. Trois femmes (23 %) siègent également au Comité exécutif de gestion de la Société. Au sein du groupe de la haute direction qui, par définition, comprend des personnes qui assument des fonctions d'élaboration de politiques, 29 % sont des femmes.

# Comités du Conseil

Le Conseil d'administration compte six comités, lesquels sont décrits ci-dessous, qui ne prennent aucune mesure ni aucune décision au nom du Conseil à moins d'en avoir expressément le mandat.

| COMITÉ DE L'AUDIT ET DES FINANCES | | |
|---|---|---|
| **Mandat** | **Nombre de réunions tenues durant l'exercice** | **Membres actuels** |
| Le Comité de l'audit et des finances aide le Conseil à s'acquitter de ses fonctions de surveillance relatives aux obligations de la Société en matière de rapports financiers et de communication de l'information financière, ce qui comprend l'examen des états financiers annuels et intermédiaires, la vérification de l'intégrité des contrôles internes et des rapports financiers de la Société, la surveillance de la fonction d'audit interne de la Société, la vérification de la conformité aux exigences juridiques et réglementaires, ainsi que l'examen des compétences, de l'indépendance et du rendement des experts-comptables de la Société. De plus, le Comité assure la surveillance des questions de trésorerie, et passe en revue toutes les opérations de gestion des risques financiers ou de financement proposées par la direction et fait des recommandations au Conseil à ce sujet. Il assure également la surveillance des stratégies de cybersécurité de la Société ainsi que leur mise en œuvre en ce qui a trait aux systèmes de l'entreprise. | Cinq | Linda Hohol, présidente<br>Jean Coté<br>Robert Davis<br>Michael DiLollo<br>Umar Sheikh<br>Louise Tardif |

| COMITÉ DE LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE | | |
|---|---|---|
| **Mandat** | **Nombre de réunions tenues durant l'exercice** | **Membres actuels** |
| Le Comité de la gouvernance d'entreprise élabore les politiques générales de gouvernance pour veiller à ce que la Société dispose de mécanismes de gouvernance efficaces qui ajoutent de la valeur à son activité et l'aident à atteindre ses objectifs. | Trois | Robert Reid, président<br>Edward Barrett<br>Marc Courtois<br>Bonnie DuPont<br>Michelle Savoy<br>Scott Sweatman |

| COMITÉ DES REDEVANCES | | |
|---|---|---|
| **Mandat** | **Nombre de réunions tenues durant l'exercice** | **Membres actuels** |
| Le Comité des redevances aide le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités en établissant ou en révisant les redevances de la Société. | Trois | Edward Barrett, président<br>Mary-Ann Bell<br>Linda Hohol<br>Arthur LaFlamme<br>Scott Sweatman |

| COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION | | |
|---|---|---|
| **Mandat** | **Nombre de réunions tenues durant l'exercice** | **Membres actuels** |
| Le Comité des ressources humaines et de la rémunération assure une surveillance afin de garantir : un leadership de haute qualité au sein de NAV CANADA, des relations de travail et avec les employés qui favorisent un climat de travail productif et épanouissant, ainsi qu'une souplesse et une productivité constantes dans l'ensemble de la Société. En outre, le Comité s'assure que les plans et les programmes de ressources humaines sont conformes aux valeurs et aux principes de la Société dans ce domaine. | Six | Bonnie DuPont, présidente<br>Edward Barrett<br>Mary-Ann Bell<br>Arthur LaFlamme<br>Robert Reid |

| COMITÉ DES PENSIONS | | |
|---|---|---|
| **Mandat** | **Nombre de réunions tenues durant l'exercice** | **Membres actuels** |
| Le Comité des pensions surveille la gestion du placement des actifs et l'administration des régimes de retraite de la Société, qui comprennent deux régimes enregistrés de retraite et des mécanismes de prestations supplémentaires. À l'invitation du président, un membre observateur, nommé par les syndicats des employés, assiste aux réunions. | Quatre | Michelle Savoy, présidente<br>Edward Barrett<br>Jean Coté<br>Linda Hohol<br>Scott Sweatman<br>Louise Tardif<br>Neil Wilson<br>Peter Duffey, observateur |

| COMITÉ DE LA SÉCURITÉ | | |
|---|---|---|
| **Mandat** | **Nombre de réunions tenues durant l'exercice** | **Membres actuels** |
| Le Comité de la sécurité surveille la sécurité des produits et des services de navigation aérienne de la Société, essentiellement en contrôlant l'intégrité et l'efficacité des politiques de gestion des risques. Il assure également la surveillance des stratégies de cybersécurité de la Société ainsi que leur mise en œuvre en ce qui a trait aux aménagements et aux systèmes d'exploitation de l'entreprise. | Quatre | Robert Davis, président<br>Mary-Ann Bell<br>Marc Courtois<br>Michael DiLollo<br>Umar Sheikh<br>Neil Wilson |

# Rémunération des administrateurs

| RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS POUR L'EXERCICE 2016-2017 | | | |
|---|---|---|---|
| **Nom** | **Honoraires touchés** | **Toutes les autres rémunérations [3]** | **Total** |
| Edward Barrett | 112 000 $ | 9 000 $ | 121 000 $ |
| Mary-Ann Bell | 96 500 $ | 1 500 $ | 98 000 $ |
| Jean Coté | 92 000 $ | 1 500 $ | 93 500 $ |
| Marc Courtois [1] | 182 750 $ | 1 500 $ | 184 250 $ |
| Robert Davis | 99 000 $ | 1 500 $ | 100 500 $ |
| Michael DiLollo | 89 000 $ | 1 500 $ | 90 500 $ |
| Bonnie DuPont | 98 500 $ | 7 500 $ | 106 000 $ |
| Linda Hohol | 112 000 $ | 8 750 $ | 120 750 $ |
| Arthur LaFlamme | 89 500 $ | 1 500 $ | 91 000 $ |
| Robert Reid | 97 500 $ | 1 500 $ | 99 000 $ |
| Michelle Savoy | 91 771 $ | 1 500 $ | 93 271 $ |
| Umar Sheikh | 92 000 $ | 7 500 $ | 99 500 $ |
| Scott Sweatman | 98 250 $ | 7 500 $ | 105 750 $ |
| Louise Tardif | 92 000 $ | 1 500 $ | 93 500 $ |
| Neil Wilson [2] | – | – | – |

[1] M. Courtois reçoit les honoraires annuels réservés au président du Conseil et ne reçoit pas de jetons de présence aux réunions. Il a toutefois droit à l'allocation de déplacement.

[2] En qualité de président et chef de la direction, M. Wilson ne reçoit pas d'honoraires.

[3] Ces montants comprennent l'allocation de déplacement versée aux administrateurs qui doivent se déplacer entre deux provinces non adjacentes pour assister aux réunions, ainsi que l'allocation quotidienne versée aux administrateurs pour les activités professionnelles qu'ils exercent au nom du Conseil d'administration. Cette allocation n'inclut pas leur participation à des séminaires, à des réunions d'associations professionnelles ou à de la formation, ni leurs activités de préparation aux réunions du Conseil ou des comités.

# Rémunération des hauts dirigeants

Le système de rémunération des hauts dirigeants de NAV CANADA (ou régime de rémunération totale) comprend les composants suivants :

- un salaire de base;
- une prime d'encouragement monétaire annuelle;
- une prime d'encouragement monétaire à long terme;
- un régime de retraite;
- des avantages sociaux et des avantages indirects.

La rémunération des hauts dirigeants autres que le président et chef de la direction est recommandée par le président et chef de la direction et examinée et approuvée par le Comité des ressources humaines et de la rémunération (ci-après appelé « le Comité »). La rémunération du président et chef de la direction est examinée et approuvée par le Comité. Les salaires de base des hauts dirigeants, incluant celui du président et chef de la direction, sont établis sur une base concurrentielle en fonction de données comparatives du marché et des niveaux de rendement personnel et d'expérience. Les niveaux de salaires sont déterminés selon un certain nombre de facteurs, dont le rendement, les responsabilités et l'expérience de l'employé. Les salaires de base sont revus annuellement par le Comité.

Salaires de base des cinq hauts dirigeants les mieux rémunérés – 2016-2017 :

| Nom et poste | Salaire annuel de base |
|---|---|
| Neil R. Wilson, président et chef de la direction | 538 100 $ |
| Rudy Kellar, vice-président directeur, Prestation des services | 330 500 $ |
| Alexander N. Struthers, vice-président principal, Finances, et chef de la direction financière | 325 000 $ |
| Raymond G. Bohn, vice-président principal, Ressources humaines, communications et affaires publiques | 307 500 $ |
| Donna Mathieu, vice-présidente, Placement des fonds de pension et trésorière | 285 000 $ |

# Éthique commerciale

NAV CANADA a un document appelé *Code de conduite et lignes directrices concernant les conflits d'intérêts* à l'intention des administrateurs et des dirigeants, qui régit la conduite de ces derniers, et la divulgation et l'évitement de conflits d'intérêts. La divulgation est mise à jour tous les ans, ou plus fréquemment au besoin. Tous les administrateurs et les dirigeants de la Société ont signé une déclaration à ce sujet. Durant l'exercice 2016-2017, le Conseil d'administration n'a eu à intervenir à l'égard d'aucun administrateur ou dirigeant en vertu de ce document.

NAV CANADA a adopté en outre un *Code de conduite* qui s'applique à l'ensemble des administrateurs, des dirigeants et des employés de la Société. Le *Code de conduite et lignes directrices concernant les conflits d'intérêts* ainsi que le *Code de conduite* sont disponibles sur le site Web de la Société et sur SEDAR à l'adresse **sedar.com**. Le Comité de la gouvernance d'entreprise est tenu de passer en revue, de concert avec le Conseil et la direction, les résultats d'un examen annuel de conformité au *Code de conduite et lignes directrices concernant les conflits d'intérêts* par les administrateurs et les dirigeants.

Un administrateur ou haut dirigeant de la Société qui assume les fonctions d'administrateur, de dirigeant ou de dirigeant élu d'une autre entité ou qui est l'associé ou l'employé d'une autre entité qui pourrait entrer en conflit avec son devoir ou son intérêt à l'égard de la Société doit le déclarer par écrit à la Société. Aucun administrateur ou dirigeant se trouvant dans une telle situation ne peut participer à l'examen de contrats et de transactions dans lesquels cette autre entité possède un intérêt.

Le *Code de conduite*, qui s'applique à tous les employés, administrateurs et dirigeants de la Société, est revu et approuvé par le Conseil d'administration et est conforme aux exigences de l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance*. Le Conseil s'engage à apporter le plus haut degré d'honnêteté, d'intégrité et d'éthique aux activités et aux relations d'affaires de la Société. Cet engagement se reflète dans la vision et dans les valeurs de NAV CANADA, ainsi que dans tous ses rapports avec ses employés, clients, agents négociateurs, fournisseurs et autres parties prenantes. Le *Code de conduite* décrit comment la Société met cet engagement en pratique dans ses activités quotidiennes.

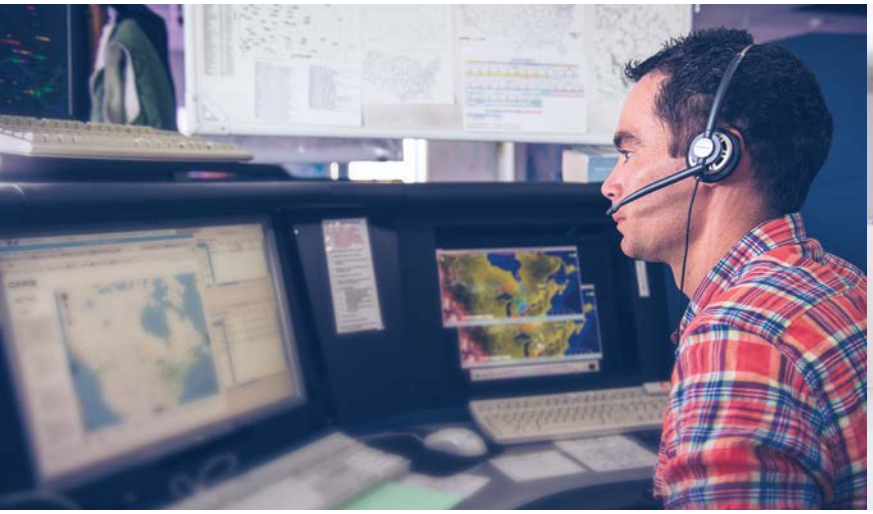

**Joel Favreau**, *spécialiste de l'information de vol*
Centre d'information de vol de Winnipeg

**Naji Zayed**, *chef de projet, Ingénierie*
Centre de travail de l'Ingénierie d'Edmonton

Le *Code de conduite* ne constitue pas simplement une liste de règles. Il vise à aider les employés, les administrateurs et les dirigeants à maintenir, en matière de comportement éthique, les normes très élevées que l'on s'attend à trouver dans une entreprise chargée de veiller à la sécurité du public. Dans tout le *Code de conduite*, les employés, les administrateurs et les dirigeants sont orientés vers les mécanismes d'examen et de recours internes disponibles de la Société pour les aider à réagir dans des cas précis et dans l'éventualité d'une infraction. Entre autres mécanismes d'examen et de recours internes, notons le Mode de règlement extrajudiciaire des conflits, la Politique sur les mesures d'adaptation du milieu de travail, la Procédure interne de règlement des plaintes en matière de langues officielles, les processus de présentation d'un grief accessibles aux employés syndiqués, ainsi que le Processus de règlement interne des plaintes.

La Société a des politiques et des processus en place sur la dénonciation. Le système de dénonciation de NAV CANADA, appelé Sentinelle, est un système confidentiel géré de façon indépendante. Il prévoit des procédures pour recevoir, conserver et traiter les plaintes concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou les questions liées à l'audit ou aux régimes de retraite, ainsi que des mécanismes pour signaler des problèmes graves de nature éthique, juridique, frauduleuse ou autre, qui pourraient nuire à la réputation ou à la position financière de la Société. Sentinelle fait en sorte que les employés aient un moyen de signaler les problèmes liés à la Société qui ne sont pas pris en considération par l'intermédiaire des canaux existants, que les préoccupations en matière de comptabilité, de contrôles internes ou liées à l'audit soient adressées au président du Comité de l'audit et des finances, que les préoccupations liées aux régimes de retraite soient adressées au président du Comité des pensions, et que les problèmes graves de nature éthique, juridique, frauduleuse ou autre soient adressés au président du Conseil.

La Société s'est aussi dotée d'un programme de rapports confidentiels sur la sécurité, appelé ARGUS, qui permet aux employés de signaler les dangers éventuels sous le couvert de l'anonymat. Grâce à ARGUS, les employés qui constatent un danger éventuel peuvent faire part de leurs préoccupations en toute confidentialité. Tous les employés et gestionnaires sont encouragés à utiliser le programme ARGUS, et ce, sans craindre les représailles.

Le Conseil d'administration, les dirigeants et la direction de la Société se sont engagés à promouvoir une culture active de communication de l'information. La Politique de communication de l'information de la Société (accessible sur le site Web de la Société) permet de s'assurer que les communications au public investisseur sont opportunes, exactes, uniformes, utiles, conformes aux exigences juridiques et réglementaires, et qu'elles sont largement diffusées.

# COMITÉ CONSULTATIF

## Rapport du Comité consultatif

Depuis plus de 20 ans à titre de société sans but lucratif, NAV CANADA a démontré à ses usagers nationaux et internationaux la réussite d'un modèle de gouvernance du secteur privé. Aujourd'hui, la Société est un chef de file mondial dans la prestation d'outils et de services de navigation aérienne de pointe. Le Comité consultatif de NAV CANADA (CCNC) joue, auprès du Conseil d'administration et des parties prenantes, un rôle important, tel que le stipule le règlement de la Société.

Les 20 principales parties prenantes de l'industrie prennent au sérieux la responsabilité de ce comité, à l'instar des membres de la haute direction et du Conseil d'administration de la Société. Tout comme NAV CANADA a évolué au fil des ans, le CCNC a progressé lui aussi. Grâce au roulement mesuré et périodique d'experts de l'industrie, le Comité s'assure que ses membres représentent bien la grande diversité des parties prenantes de NAV CANADA, qu'elles viennent d'emplacements éloignés ou de grandes villes, ou qu'il s'agisse d'écoles de pilotage ou de principaux exploitants commerciaux.

Le Comité se réunit trois fois par année. Deux de ces réunions sont organisées stratégiquement : l'une coïncide avec un exposé conjoint présenté au Comité de la sécurité du Conseil et l'autre, avec l'assemblée générale annuelle. La troisième réunion permet au CCNC de visiter des aménagements de la Société et de rencontrer les utilisateurs locaux du système.

En 2017, les membres du CCNC se sont réunis à Kelowna, en Colombie-Britannique, où ils ont pu rencontrer officiellement et officieusement les employés de la Société et les clients de la région. Des représentants de NAV CANADA, des exploitants aériens locaux, des administrations aéroportuaires et des unités de formation au pilotage ont eu l'occasion de rencontrer les membres du CCNC et de leur présenter des exposés. Les membres du CCNC ont également visité plusieurs aménagements de NAV CANADA dans la région. Grâce à ces interactions directes avec les utilisateurs, le CCNC est mieux en mesure de fournir une rétroaction pertinente à la Société.

**Carole Stewart-Green**, *gestionnaire, Coordination de la réglementation ATS*
Siège social

**Ron Rose**, *surveillant d'équipe*
Centre d'information de vol de Halifax

Cette année, le CCNC a continué de présenter des rapports sur les principales préoccupations des parties prenantes et d'en faire le suivi, et s'est penché sur de nouvelles questions. Il se réjouit de l'engagement de la haute direction à fournir des services de premier ordre à tous les clients de NAV CANADA. Un des points marquants concerne le lancement et le déploiement des premières charges utiles de l'ADS-B satellitaire grâce au partenariat établi entre NAV CANADA et Aireon. Le CCNC félicite la Société pour l'atteinte de ce jalon important.

La reconnaissance internationale constante de NAV CANADA en tant que société sans but lucratif prospère a attiré beaucoup d'attention alors que les États-Unis ont étudié le modèle canadien et celui d'autres systèmes de navigation aérienne similaires. De nombreuses parties prenantes du CCNC ont eu l'occasion de se joindre aux délégations américaines qui ont visité le Canada pour mieux comprendre et apprécier la réussite du système de navigation aérienne canadien.

Cet intérêt se comprend : 20 années de croissance et de succès d'un fournisseur de services de navigation aérienne privé et indépendant ancré dans la structure gouvernementale canadienne – et même mandaté par celle-ci – est quelque peu inhabituel. Lorsqu'un des délégués m'a demandé si j'attribuais le succès de NAV CANADA à un bon leadership ou à une bonne gouvernance, je n'ai répondu ni l'un, ni l'autre. J'ai plutôt mentionné que les deux sont nécessaires pour atteindre une telle réussite. Nous avons été très impressionnés par la vision et le leadership exceptionnels démontrés à tous les niveaux de NAV CANADA. De toute évidence, le modèle de gouvernance que la Société utilise depuis plus de 20 ans fonctionne réellement.

Les membres du CCNC constituent un élément clé de cette structure; ils consacrent leur temps et partagent leur expertise avec grand dévouement. Au nom du CCNC, je félicite le président et chef de la direction, Neil Wilson, ainsi que le Conseil d'administration pour une autre année couronnée de succès.

Le tout respectueusement soumis,

**Rudy Toering**
Président du CCNC

# Comité consultatif

| Membres du Comité consultatif | Association désignatrice de candidats |
|---|---|
| **Rudy Toering, président**<br>Association canadienne de l'aviation d'affaires (CBAA) | Associations des usagers non commerciaux<br>CBAA |
| **Commandant David Deere, vice-président**<br>WestJet | Associations des usagers commerciaux<br>Conseil national des lignes aériennes du Canada (CNLA) |
| **Ed Ratzlaff, secrétaire**<br>Aerofoil Consulting Inc. | Associations aériennes régionales<br>Conseil aéronautique manitobain |
| **Les Aalders**<br>Association du transport aérien du Canada (ATAC) | ATAC |
| **John Baldwin**<br>Association des spécialistes de la circulation aérienne du Canada (ASCAC), Unifor, section locale 2245 | Syndicats<br>ASCAC, Unifor, section locale 2245 |
| **Peter Black**<br>Air Line Pilots Association (ALPA), International | Associations de pilotes professionnels<br>ALPA |
| **Daniel J. Boulet**<br>Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE), section locale 2228 | Syndicats<br>FIOE, section locale 2228 |
| **Commandant Daniel Cadieux**<br>Association des pilotes d'Air Canada (APAC) | Associations de pilotes professionnels<br>APAC |
| **Peter Duffey**<br>Association canadienne du contrôle du trafic aérien (ACCTA), Unifor, section locale 5454 | Syndicats<br>ACCTA, Unifor, section locale 5454 |
| **Bernard Gervais**<br>Canadian Owners and Pilots Association (COPA) | Associations d'aviation récréative et non commerciale<br>COPA |
| **Fred L. Jones**<br>Association canadienne de l'hélicoptère (ACH) | Association nationale d'hélicoptères<br>ACH |
| **Janet Keim**<br>Saskatchewan Aviation Council (SAC) | Associations aériennes régionales<br>SAC |
| **Devin Lyall**<br>Summit Air | Associations aériennes régionales<br>Northern Air Transport Association (NATA) |
| **Paul McGraw**<br>Airlines for America (A4A) | Associations étrangères de transporteurs aériens<br>A4A |
| **Jeff Miller**<br>Association du transport aérien international (IATA) | Associations étrangères de transporteurs aériens<br>IATA |
| **David Nowzek**<br>British Columbia Aviation Council (BCAC) | BCAC |
| **Brett Patterson**<br>Conseil des aéroports du Canada (CAC) | Associations aéroportuaires nationales<br>CAC |
| **Bram Tilroe**<br>Alberta Aviation Council (AAC) | Associations aériennes régionales<br>AAC |
| **Todd Tripp**<br>Regional Community Airports Coalition of Canada (RCACC) | Membre extraordinaire |
| **Stephen Wilcox**<br>Total Aviation and Airport Solutions | Associations aéroportuaires régionales<br>Airport Management Council of Ontario (AMCO) |

Au 31 août 2017.

# **DIRIGEANTS** ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

**Neil R. Wilson**
Président et chef de la direction

**Rudy Kellar**
Vice-président directeur, Prestation des services

**Alexander N. Struthers**
Vice-président directeur, Finances, et chef de la direction financière

**Raymond G. Bohn**
Vice-président principal, Ressources humaines, communications et affaires publiques

**Elizabeth Cameron**
Vice-présidente, Relations de travail

**Leigh Ann Kirby**
Vice-présidente, avocate en chef et secrétaire générale

**Larry Lachance**
Vice-président, Sécurité et qualité

**Charles Lapointe**
Vice-président, Opérations techniques

**Donna Mathieu**
Vice-présidente, Placement des fonds de pension et trésorière

**Andrew Norgaard**
Vice-président, Communications et affaires publiques

**Claudio Silvestri**
Vice-président et chef de la direction de l'information

**Robert Thurgur**
Vice-président, Exploitation

**Kim Troutman**
Vice-président, Ingénierie

Au 31 août 2017.

## Conseillers juridiques

Gowling WLG (Canada) s.r.l.

## Auditeurs

KPMG s.r.l.

## Banquiers

Banque Royale du Canada

## Renseignements généraux et financiers

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la Société, prière d'écrire à :

**NAV CANADA**
**Communications**
77, rue Metcalfe, Ottawa (Ontario) Canada K1P 5L6

On peut aussi obtenir des renseignements généraux par téléphone au numéro 1-800-876-4693 ou sur Internet à **navcanada.ca**.

On peut se procurer des copies des états financiers de la Société, du Rapport de gestion, ainsi que la notice annuelle sur le site du Système électronique de données d'analyse et de recherche (SEDAR) à **sedar.com**.

## Avis d'assemblée annuelle

L'assemblée annuelle des membres de NAV CANADA se tiendra le mercredi 10 janvier 2018 à 14 h au Centre Shaw, situé au 55, promenade du Colonel-By, à Ottawa (Ontario).

# GLOSSAIRE

Pour obtenir des définitions complètes de la plupart des termes figurant dans ce glossaire, veuillez consulter Terminav©, la base de données terminologiques bilingue de NAV CANADA, disponible en ligne à l'adresse navcanada.ca, sous « Sites connexes ».

| | |
|---|---|
| **ACAF** | Association canadienne des agents financiers |
| **ACC** | Centre de contrôle régional |
| **ACCTA** | Association canadienne du contrôle du trafic aérien |
| **A-CDM** | Prise de décision en collaboration aux aéroports |
| **ADS-B** | Surveillance dépendante automatique en mode diffusion |
| **AFTN** | Réseau du service fixe des télécommunications aéronautiques |
| **AIM** | Gestion de l'information aéronautique |
| **ARGUS** | Programme de rapports confidentiels sur la sécurité |
| **ASCAC** | Association des spécialistes de la circulation aérienne du Canada |
| **ATC** | Contrôle de la circulation aérienne |
| **ATM** | Gestion de la circulation aérienne |
| **ATS** | Services de la circulation aérienne |
| **CAATS** | Système canadien automatisé de la circulation aérienne |
| **CANSO** | Organisation des services de navigation aérienne civile |
| **CARS** | Station radio d'aérodrome communautaire |
| **CASOP** | Partenariat des agents de la sécurité aérienne du Canada |
| **CHIP** | Plateforme matérielle commune intégrée |
| **CNS** | Communications/Navigation/Surveillance |
| **CST** | Centre des systèmes techniques |
| **FAA** | Federal Aviation Administration |
| **FIC** | Centre d'information de vol |
| **FIOE** | Fraternité internationale des ouvriers en électricité |
| **FIR** | Région d'information de vol |
| **FSS** | Station d'information de vol |
| **IFR** | Règles de vol aux instruments |
| **IPFPC** | Institut professionnel de la fonction publique du Canada |
| **NAT** | Atlantique Nord |
| **NATS** | National Air Traffic Services |
| **NAVAID** | Aide à la navigation |
| **NCL/CRF** | Laboratoire national d'étalonnage/Installation centralisée de réparation |
| **NC-SIS** | Système d'information sur la sécurité de NAV CANADA |
| **NOTAM** | Avis aux aviateurs |
| **OACI** | Organisation de l'aviation civile internationale |
| **PBN** | Navigation fondée sur les performances |
| **RNP** | Qualité de navigation requise |
| **RSE** | Responsabilité sociale d'entreprise |
| **SMS** | Système de gestion de la sécurité |
| **SNA** | Services de navigation aérienne |
| **SWIM** | Gestion de l'information à l'échelle du système |
| **TOC** | Coordonnateur des opérations techniques |
| **UAV** | Véhicule aérien non habité |
| **VFR** | Règles de vol à vue |

*« Lorsque nos contrôleurs éprouvent des problèmes techniques, petits ou gros, j'assure la liaison entre notre groupe Opérations techniques et les contrôleurs afin que le service ne soit pas interrompu et que les aéronefs puissent continuer à circuler. »*

**Peter Pastras**, *coordonnateur des systèmes de données*
Photographié avec **Flavio Mazzer**, *surveillant d'équipe ATM*
Centre de contrôle régional de Toronto

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT ANNUEL 2017 DE NAV CANADA

NAV CANADA

# RAPPORT DE LA DIRECTION AUX MEMBRES DE NAV CANADA

La responsabilité des présents états financiers consolidés incombe à la direction et ils ont été approuvés par le conseil d'administration de NAV CANADA (la « Société »). Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financières (« IFRS ») et ils comprennent des montants calculés en fonction d'estimations quant à l'incidence prévue des événements et des opérations en cours après examen judicieux de l'importance relative, des jugements et des informations financières établis par des spécialistes. Par ailleurs, dans le cadre de l'établissement des informations financières, la Société doit interpréter les exigences dont il est question plus haut, déterminer la pertinence des informations devant être incluses et faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les informations présentées.

La direction a également préparé un rapport de gestion, qui est basé sur les résultats financiers de la Société préparés conformément aux « IFRS ». Le rapport fournit des informations sur la situation financière et sur les résultats d'exploitation de la Société et il devrait être lu à la lumière des présents états financiers consolidés et des notes y afférentes. Le rapport de gestion comprend également des informations sur l'incidence des événements et des opérations en cours, la situation de trésorerie et les sources de financement, les tendances de l'exploitation, les risques et les incertitudes. Les résultats réels futurs pourraient différer de manière importante de l'évaluation actuelle de ces informations, parce que les événements et les circonstances futurs peuvent dévier des prévisions.

La direction a établi et maintient un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière et de la communication de l'information, qui comprend notamment un programme d'audits internes. La direction est d'avis que ces mesures de contrôle offrent une assurance raisonnable que les données financières sont fiables et qu'elles forment une base appropriée pour l'établissement des états financiers, et nous avons signé les attestations afférentes conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Le processus de contrôle comptable interne comprend la communication par la direction aux salariés des politiques qui régissent l'éthique des affaires.

Le conseil d'administration a nommé un Comité de la vérification et des finances composé d'administrateurs qui sont indépendants de la Société et lui a délégué la responsabilité de surveiller le processus d'information financière. Le Comité de la vérification et des finances se réunit au moins quatre fois par année avec la direction et, de façon indépendante, avec chacun des auditeurs internes et externes, ainsi qu'en groupe, pour revoir des questions importantes de comptabilité, de contrôle interne et d'audit. Le Comité de la vérification et des finances revoit les états financiers consolidés, le rapport de gestion et la notice annuelle avant que ceux-ci ne soient soumis à l'approbation du conseil d'administration. Les auditeurs internes et externes ont librement accès au Comité de la vérification et des finances.

En ce qui concerne les auditeurs externes, le Comité de la vérification et des finances approuve les modalités de leur mandat et revoit le plan d'audit annuel, le rapport des auditeurs indépendants et les résultats de l'audit. Il recommande aussi au conseil d'administration le cabinet d'experts-comptables externes à titre d'auditeurs, qui sont nommés par les membres de la Société.

Le cabinet d'auditeurs externes indépendants, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., a été nommé par les membres pour exprimer une opinion à savoir si les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie selon les IFRS. Le rapport de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. décrit l'étendue de son examen et son opinion sur les états financiers consolidés.

Neil R. Wilson
Président et chef de la direction

Le 26 octobre 2017

Alexander N. Struthers
Vice-président directeur, finances
et chef de la direction financière

Le 26 octobre 2017

# RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de NAV CANADA

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de NAV CANADA, qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 août 2017 et 2016, et les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

***Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

***Responsabilité des auditeurs***

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Opinion***

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de NAV CANADA aux 31 août 2017 et 2016, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Ottawa, Canada

Le 26 octobre 2017

**NAV CANADA**
**États consolidés du résultat net**
*Exercices clos les 31 août* (en millions de dollars canadiens)

| | Notes | 2017 | 2016 |
|---|---|---|---|
| **Produits** | | | |
| Redevances d'usage | 4 | 1 294 $ | 1 333 $ |
| Remboursement au titre des redevances d'usage | 4 | (60) | – |
| Autres produits | 4 | 57 | 60 |
| | | 1 291 | 1 393 |
| **Charges d'exploitation** | | | |
| Salaires et avantages du personnel | 5 | 925 | 858 |
| Services techniques | | 112 | 112 |
| Installations et entretien | | 72 | 70 |
| Amortissements | 14, 15 | 147 | 141 |
| Autres | | 74 | 57 |
| | | 1 330 | 1 238 |
| **Autres (produits) et charges** | | | |
| Produits financiers | 6 | (55) | (21) |
| Coût financier net lié aux avantages du personnel | 13 | 55 | 43 |
| Autres charges financières | 6 | 90 | 93 |
| Autres (profits) et pertes | 7 | 7 | 1 |
| | | 97 | 116 |
| Bénéfice net (perte nette) avant l'impôt sur le résultat et le mouvement net des comptes de report réglementaires | | (136) | 39 |
| Charge d'impôt sur le résultat | | 14 | 2 |
| **Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires** | | (150) | 37 |
| Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt | 8 | 150 | (37) |
| **Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires** | | – $ | – $ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

**NAV CANADA**
**États consolidés du résultat global**
*Exercices clos les 31 août* (en millions de dollars canadiens)

| | Notes | 2017 | 2016 |
|---|---|---|---|
| **Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires** | | – $ | – $ |
| **Autres éléments du résultat global** | | | |
| **Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net :** | | | |
| Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel | 13 | 209 | (492) |
| Mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global | 8 | (209) | 492 |
| | | – | – |
| **Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :** | | | |
| Amortissement de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie comptabilisé dans le résultat net | | 1 | – |
| Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie | | 38 | (95) |
| Mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global | 8 | (39) | 95 |
| | | – | – |
| **Total des autres éléments du résultat global** | | – | – |
| **Total du résultat global** | | – $ | – $ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

**NAV CANADA**
**États consolidés de la situation financière**
*Exercices clos les 31 août* (en millions de dollars canadiens)

| | Notes | 2017 | 2016 |
|---|---|---|---|
| **Actifs** | | | |
| **Actifs courants** | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 222 $ | 119 $ |
| Débiteurs et autres | 9 | 107 | 107 |
| Placements | 10 | 95 | 373 |
| Autres | | 11 | 10 |
| | | 435 | 609 |
| **Actifs non courants** | | | |
| Placement sous forme d'actions privilégiées | 11, 17 | 350 | 291 |
| Avantages du personnel | 13 | 11 | – |
| Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence | 12 | 7 | – |
| Immobilisations corporelles | 14 | 705 | 664 |
| Immobilisations incorporelles | 15 | 930 | 953 |
| Autres actifs non courants | | 3 | – |
| | | 2 006 | 1 908 |
| **Total des actifs** | | 2 441 | 2 517 |
| Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires | 8 | 1 475 | 1 708 |
| **Total des actifs et des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires** | | 3 916 $ | 4 225 $ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

**NAV CANADA**
**États consolidés de la situation financière**
*Exercices clos les 31 août* (en millions de dollars canadiens)

| | Notes | 2017 | 2016 |
|---|---|---|---|
| **Passifs** | | | |
| **Passifs courants** | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | | 230 $ | 202 $ |
| Produits différés | | 6 | 6 |
| Remboursement au titre des redevances d'usage à payer | 4 | 60 | – |
| Partie courante de la dette à long terme | 16 | 375 | 25 |
| | | 671 | 233 |
| **Passifs non courants** | | | |
| Dette à long terme | 16 | 1 220 | 1 694 |
| Avantages du personnel | 13 | 1 586 | 1 694 |
| Passif d'impôt différé | 11 | 55 | 45 |
| Passifs dérivés | 17 | 12 | 54 |
| Autres passifs non courants | | 2 | 1 |
| | | 2 875 | 3 488 |
| **Total des passifs** | | 3 546 | 3 721 |
| **Capitaux propres** | | | |
| Résultats non distribués | | 28 | 28 |
| **Total des capitaux propres** | | 28 | 28 |
| **Total des passifs et des capitaux propres** | | 3 574 | 3 749 |
| Soldes créditeurs des comptes de report réglementaires | 8 | 342 | 476 |
| Engagements et éventualités | 18, 19 | | |
| **Total des passifs, des capitaux propres et des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires** | | 3 916 $ | 4 225 $ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

Marc Courtois, administrateur

Linda Hohol, administratrice

**NAV CANADA**
**États consolidés des variations des capitaux propres**
(en millions de dollars canadiens)

| | Résultats non distribués | Cumul des autres éléments du résultat global | Total |
|---|---|---|---|
| **Solde au 31 août 2015** | 28 $ | – $ | 28 $ |
| Bénéfice net (perte nette) et mouvement net des comptes de report réglementaires | – | – | – |
| Autres éléments du résultat global | – | – | – |
| **Solde au 31 août 2016** | 28 $ | – $ | 28 $ |
| **Solde au 31 août 2016** | 28 $ | – $ | 28 $ |
| Bénéfice net (perte nette) et mouvement net des comptes de report réglementaires | – | – | – |
| Autres éléments du résultat global | – | – | – |
| **Solde au 31 août 2017** | 28 $ | – $ | 28 $ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

**NAV CANADA**
**Tableaux consolidés des flux de trésorerie**
*Exercices clos les 31 août* (en millions de dollars canadiens)

| | Notes | 2017 | 2016 |
|---|---|---|---|
| **Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :** | | | |
| **Exploitation** | | | |
| Montants reçus au titre des redevances d'usage | | 1 289 $ | 1 339 $ |
| Autres montants reçus | | 62 | 55 |
| Remboursement au titre de la taxe à la consommation | | 3 | 4 |
| Paiements à des membres du personnel et à des fournisseurs | | (989) | (944) |
| Cotisations aux régimes de retraite – services rendus au cours de la période | 13 | (89) | (90) |
| Cotisations aux régimes de retraite – déficit de solvabilité | 13 | (44) | – |
| Cotisations aux régimes de retraite – paiements spéciaux | 13 | – | (20) |
| Paiements au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | | (7) | (7) |
| Paiements d'intérêts | | (85) | (94) |
| Intérêts reçus | | 3 | 3 |
| | | 143 | 246 |
| **Investissement** | | | |
| Dépenses d'investissement | | (157) | (128) |
| Placement sous forme d'actions privilégiées | 11 | (36) | – |
| Produit provenant de la vente de la participation dans une filiale | 12 | 4 | – |
| Placements à long terme | | (1) | – |
| Paiement d'impôt sur le placement sous forme d'actions privilégiées | | (5) | – |
| Paiements de taxe sur les intrants à recouvrer au moment de la résiliation d'une opération transfrontalière | | – | 26 |
| Produit provenant des fiducies de papier commercial adossé à des actifs | 17 | 293 | 3 |
| | | 98 | (99) |
| **Financement** | | | |
| Émission de billets à moyen terme | 16 | – | 248 |
| Remboursement de billets à moyen terme | 16 | (25) | (475) |
| Rachat de billets à moyen terme | 16 | (110) | – |
| Débours liés au règlement de dérivés | | – | (51) |
| Fonds de réserve pour le service de la dette | | – | 19 |
| | | (135) | (259) |
| **Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement** | | 106 | (112) |
| Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | | (3) | 1 |
| **Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie** | | 103 | (111) |
| **Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice** | | 119 | 230 |
| **Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice** | | 222 $ | 119 $ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# 1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

NAV CANADA a été constituée en tant que société sans capital social en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* dans le but d'acquérir, de détenir, de gérer, d'exploiter, de maintenir et de développer le système canadien de navigation aérienne civile (le « SNA »), tel qu'il est défini en vertu de la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur le SNA »). NAV CANADA a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. À l'intérieur des paramètres fondamentaux délimitant le mandat que la Loi sur le SNA lui confère, NAV CANADA a le droit de fournir des services de navigation aérienne civile et elle est la seule autorité compétente qui peut fixer et percevoir les redevances d'usage pour de tels services. L'activité principale de NAV CANADA et de ses filiales (collectivement, la « Société ») consiste à fournir des services de navigation aérienne, ce qui constitue l'unique secteur isolable de la Société. Les services de navigation aérienne de la Société sont dispensés essentiellement au Canada.

Les redevances au titre des services de navigation aérienne civile qu'offre la Société sont soumises au cadre réglementaire économique édicté dans la Loi sur le SNA. Aux termes de celle-ci, la Société peut établir de nouvelles redevances ou réviser les redevances existantes qu'elle perçoit pour ses services. Lorsqu'elle établit de nouvelles redevances ou qu'elle révise les redevances existantes, la Société doit suivre les paramètres obligatoires de la Loi sur le SNA en matière d'établissement des redevances, lesquels prescrivent, entre autres choses, que le tarif des redevances, établi d'après des projections raisonnables et prudentes, ne peut être tel que les produits découlant de ces redevances soient supérieurs aux obligations financières courantes et futures de la Société dans le cadre de la prestation des services de navigation aérienne civile. Aux termes de ces paramètres, le conseil d'administration de la Société (le « conseil »), agissant en qualité de régulateur de tarifs, approuve le montant des modifications devant être apportées aux redevances d'usage ainsi que la date à laquelle elles doivent avoir lieu.

La Société planifie ses activités de façon à atteindre le seuil de rentabilité dans l'état consolidé du résultat net à la clôture de chaque exercice après avoir constaté des ajustements au compte de stabilisation des tarifs. Les incidences de la réglementation des tarifs sur les états financiers consolidés de la Société sont décrites à la note 8.

Aux termes de la Loi sur le SNA, la Société doit donner aux usagers un préavis de toute redevance qu'elle se propose d'établir ou de réviser, et elle doit les consulter à ce sujet. Les usagers peuvent faire valoir leur point de vue auprès de la Société de même qu'ils peuvent interjeter appel des redevances révisées devant l'Office des transports du Canada en invoquant des motifs selon lesquels la Société a violé les paramètres obligatoires édictés dans la Loi sur le SNA ou a omis de donner aux usagers les préavis prévus par la loi.

NAV CANADA est une société domiciliée au Canada. Le siège social de NAV CANADA est situé au 77, rue Metcalfe, Ottawa (Ontario), Canada, K1P 5L6. Les présents états financiers consolidés de NAV CANADA comprennent les comptes de ses filiales.

# 2. MODE DE PRÉSENTATION

**a) Déclaration de conformité**

Les présents états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standard Board (« IASB »).

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil en date du 26 octobre 2017.

**b) Base d'évaluation**

Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs suivants :

- les instruments financiers classés et désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur;
- les passifs au titre des prestations définies, qui sont comptabilisés comme le montant net de la valeur actualisée des obligations au titre de prestations définies et des actifs du régime évalués à la juste valeur.

**c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens (« $ CA »), soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société. Toutes les informations présentées ont été arrondies au million de dollars près, à moins d'indication contraire.

# 2. MODE DE PRÉSENTATION (SUITE)

**d) Estimations comptables et jugements critiques**

L'établissement des présents états financiers consolidés exige que la direction ait recours à son jugement et fasse des estimations à l'égard d'événements futurs.

Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et sont fondés sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements futurs jugés raisonnables selon les circonstances. Les estimations comptables, par définition, correspondront rarement aux résultats réels. Les paragraphes qui suivent décrivent :

- les jugements les plus critiques posés par la direction lors de l'application des méthodes comptables;
- les estimations et les hypothèses comptables les plus critiques formulées par la direction lors de l'établissement de la valeur des actifs et des passifs.

**i) Jugements critiques**

- Partenariats

  La Société a déterminé que la structure de son placement dans Aireon LLC (« Aireon »), comme il est décrit à la note 3 a), est une coentreprise. Il est nécessaire de faire preuve de jugement lors de l'établissement du contrôle conjoint et du classement des partenariats. Une partie exerce un contrôle conjoint sur une entreprise lorsqu'un consentement unanime des parties partageant le contrôle est requis pour les décisions stratégiques relatives aux activités financières et d'exploitation. Les partenariats octroyant à toutes les parties des droits aux actifs nets des entités aux termes des arrangements sont classés comme des coentreprises. La Société a utilisé son jugement dans l'évaluation des facteurs déterminant le contrôle conjoint, y compris pour relever les principales décisions stratégiques relatives aux activités financières et d'exploitation d'Aireon.

**ii) Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et aux hypothèses**

- Juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées

  Le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. En février 2014, trois autres fournisseurs de services de navigation aérienne (« FSNA »), soit ENAV (Italie), Irish Aviation Authority (l'« IAA ») et Naviair (Danemark) (collectivement, les « investisseurs supplémentaires »), ont commencé à effectuer les placements prévus dans Aireon. La Société s'est appuyée sur le prix payé par les investisseurs supplémentaires (note 11) pour estimer la juste valeur d'Aireon et de son placement dans l'entité sous forme d'actions privilégiées au cours des périodes de présentation de l'information financière suivantes. L'évaluation est assujettie à l'incertitude relative à l'estimation et dépend du succès de la réalisation des objectifs financiers, techniques et opérationnels par Aireon et Iridium Communications Inc. (« Iridium »), comme il est décrit aux notes 3 a) et 11.

- Avantages du personnel

  Les régimes à prestations définies, les autres avantages à long terme, les indemnités de fin de contrat de travail et les avantages à court terme requièrent des hypothèses actuarielles importantes pour estimer les obligations au titre des prestations futures et le rendement des actifs des régimes. Les hypothèses comprennent la rémunération, l'âge de retraite et les hypothèses relatives à la mortalité des membres du personnel et des retraités, les coûts liés aux soins de santé, l'inflation, le taux d'actualisation, le rendement prévu des placements et d'autres facteurs pertinents. La Société fait appel à un actuaire au moins une fois par année concernant ces hypothèses. En raison de la nature à long terme de ces programmes d'avantages sociaux, les estimations sont assujetties à d'importantes incertitudes et les résultats réels peuvent différer de façon importante des obligations comptabilisées par la Société.

  La majorité du personnel de la Société est syndiquée et couverte par des conventions collectives. Parfois, une convention vient à échéance avant l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention. La direction doit estimer le total du coût au titre du personnel pour les services rendus pour la période et doit, par conséquent, estimer l'incidence rétroactive des conventions collectives lorsqu'elles sont finalisées. La direction fait une estimation en se fondant, sans toutefois s'y limiter, sur les conventions réelles qui sont venues à échéance, l'expérience antérieure, le nombre d'employés concernés et les salaires actuels de ces employés.

**e) Nouvelles normes, modifications et interprétations adoptées**

Certaines prises de position ayant été publiées par l'IASB ou par l'IFRS Interpretations Committee devaient entrer en vigueur obligatoirement pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

L'application de la modification suivante par la Société a pris effet le 1er septembre 2016.

IAS 1, *Présentation des états financiers*

En décembre 2014, l'IASB a publié *Initiative concernant les informations à fournir* (modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*). Ces modifications visent à améliorer la présentation actuelle de l'information et les obligations d'information et elles encouragent les entités à avoir recours au jugement professionnel en ce qui a trait aux obligations d'information et de présentation dans leurs états financiers. Certaines informations qui ne sont pas importantes fournies dans les états financiers consolidés de la Société ont été supprimées par suite de cette application.

**f) Nouvelles normes, modifications et interprétations publiées, mais n'ayant pas encore été adoptées**

L'IASB a publié un certain nombre de normes et modifications qui ne sont pas encore en vigueur. La Société continue d'analyser ces normes et modifications afin de déterminer leur incidence sur ses états financiers consolidés. À l'heure actuelle, la Société ne prévoit adopter aucune de ces normes et modifications avant leur date d'entrée en vigueur, à l'exception de l'IFRS 9.

IFRS 9, *Instruments financiers*

La Société prévoit appliquer par anticipation les dispositions de l'IFRS 9 à compter du 1er septembre 2017, l'application de manière rétrospective (et de manière prospective en ce qui a trait aux dispositions visant la comptabilité de couverture) de toutes les dispositions de l'IFRS 9 sans retraitement des données comparatives. L'IFRS 9 remplace l'IAS 39, *Instruments financiers: comptabilisation et évaluation*, et modifie également certaines dispositions de l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. L'adoption de cette norme n'a aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société à la date d'application ou pour les périodes comparatives, mais impose de fournir de nouvelles informations.

Cette norme présente de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers qui reflètent le modèle économique selon lequel les actifs sont gérés ainsi que leurs caractéristiques de flux de trésorerie. Les principales catégories de classement des actifs financiers selon l'IFRS 9 sont les suivantes : comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les catégories actuelles de l'IAS 39, soit prêts et créances et disponibles à la vente, sont éliminées. L'IFRS 9 maintient essentiellement les exigences de l'IAS 39 pour le classement des passifs financiers.

L'IFRS 9 remplace le modèle de dépréciation axé sur les « pertes subies » de l'IAS 39 par un nouveau modèle axé sur les « pertes de crédit prévues ». Le nouveau modèle s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres, et aux actifs sur contrat.

Bien que l'adoption de l'IFRS 9 donne lieu à des modifications du classement de plusieurs des instruments financiers de la Société, ces modifications ne devraient pas avoir d'incidence sur leur évaluation. De plus, les nouvelles lignes directrices en matière de dépréciation n'ont pas d'effet sur la valeur comptable des actifs financiers au coût amorti de la Société.

L'IFRS 9 introduit également une nouvelle norme de comptabilité de couverture générale, qui permet d'adapter la comptabilité de couverture plus étroitement avec la gestion des risques. La nouvelle norme n'aura aucune incidence sur les relations de couverture de la Société à la date de transition, mais la Société aura à fournir davantage d'informations sur ces relations de couverture.

# 2. MODE DE PRÉSENTATION (SUITE)

**f) Nouvelles normes, modifications et interprétations publiées, mais n'ayant pas encore été adoptées (suite)**

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

L'IFRS 15 propose un nouveau modèle pour la comptabilisation des produits tirés de contrats conclus avec des clients. Le modèle propose deux approches pour la comptabilisation des produits, soit à un moment donné ou au fil du temps, et prévoit une analyse des transactions fondée sur les contrats en cinq étapes pour déterminer si un montant doit être comptabilisé au titre des produits et, le cas échéant, établir le montant comptabilisé ainsi que la date de comptabilisation. La norme instaure de nouvelles estimations et de nouveaux seuils de jugement, lesquels peuvent avoir une incidence sur le montant comptabilisé ou la date de comptabilisation. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. L'application anticipée est permise.

La Société évalue en ce moment l'incidence éventuelle de l'IFRS 15 sur ses états financiers consolidés. Pour ce faire, elle a constitué une équipe dont le mandat est d'évaluer et d'appliquer la norme. Elle a aussi entrepris de revoir en détail ses contrats actuels selon le modèle standard d'analyse en cinq étapes.

IFRS 16, *Contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, menant à terme son projet d'amélioration de l'information financière à l'égard des contrats de location. La nouvelle norme remplacera l'IAS 17 – *Contrats de location*. Elle énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir pour les deux parties à un contrat. Pour les preneurs, l'IFRS 16 élimine le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location simple ou de contrat de location-financement qui existe aux termes de l'IAS 17, et exige la comptabilisation des actifs et des passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. L'IFRS 16 reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17; elle maintient le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location simple ou de contrat de location-financement, de même que la comptabilisation d'un contrat de location selon son classement. L'IFRS 16 doit être appliquée rétrospectivement selon une application rétrospective intégrale ou une application rétrospective modifiée, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. L'application anticipée est permise, à condition que l'entreprise ait adopté l'IFRS 15. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme.

IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*

En janvier 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 7 dans le cadre de l'initiative concernant les informations à fournir de l'IASB. Ces modifications exigent des entités qu'elles fournissent des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs découlant des activités de financement, notamment les variations découlant des flux de trésorerie et les variations hors trésorerie. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, et leur application anticipée est permise. Ces modifications n'entraînent aucun changement aux états financiers consolidés de la Société.

IAS 12, *Impôts sur le résultat*

En janvier 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12 qui clarifient la façon de comptabiliser les actifs d'impôt différé liés aux instruments d'emprunt évalués à la juste valeur. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, et leur application anticipée est permise. Ces modifications n'ont aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*

Cette interprétation vient préciser que la date de transaction aux fins de la détermination du cours de change à appliquer lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe (ou de la partie d'actif, de charge ou de produit connexe) est la date de la comptabilisation initiale, par l'entité, de l'actif non monétaire ou du passif non monétaire issu du paiement ou de la réception de la contrepartie anticipée. L'IFRIC 22 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. L'application anticipée est permise. La Société ne s'attend pas à ce que cette interprétation ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*

Cette interprétation vient clarifier la comptabilisation des incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat. Cette interprétation doit être appliquée dans la détermination du bénéfice imposable ou de la perte fiscale, des bases fiscales, des pertes fiscales non utilisées, des crédits d'impôt non utilisés et des taux d'impôt, lorsqu'il existe une incertitude relative au traitement au titre de l'impôt sur le résultat en vertu de l'IAS 12. L'IFRIC 23 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. L'application anticipée est permise. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de l'application de cette interprétation.

# 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

## a) Méthode de consolidation

### i) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société contrôle une entité émettrice lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales sont conformes à celles adoptées par la Société. Tous les soldes et opérations intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les filiales suivantes :

| Nom de la filiale | Lieu de l'établissement principal et pays de constitution | Pourcentage de la participation |
|---|---|---|
| NAV CANADA Inventory Holding Company Inc. | Canada | 100 % |
| NAV CANADA ATM Inc. | Canada | 100 % |
| NAV CANADA Satellite, Inc. | États-Unis | 100 % |
| NCPP Investment Holding Company Inc. | Canada | 100 % |

### ii) Participations dans des coentreprises

Il y a coentreprise lorsqu'il existe un accord contractuel qui établit un contrôle conjoint sur les activités de l'entreprise, que les décisions stratégiques concernant les activités financières et d'exploitation requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle et que les parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise.

Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Elles sont initialement comptabilisées au coût, ce qui comprend les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés comprennent la quote-part revenant au participant du résultat net et des autres éléments du résultat global des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, jusqu'à la date à laquelle le contrôle conjoint prend fin. La participation de la Société dans l'entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence est déduite en fonction des distributions reçues au cours de l'exercice.

Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes subies par une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation dans cette entreprise, la Société cesse de comptabiliser sa part des pertes supplémentaires. Les pertes supplémentaires font l'objet d'une provision et un passif est comptabilisé, mais seulement dans la mesure où la Société a contracté une obligation légale ou implicite ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

# 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

**a) Méthode de consolidation (suite)**

**ii) Participations dans des coentreprises (suite)**

Comme il est mentionné à la note 11, la Société est partie à un accord avec Iridium et les investisseurs supplémentaires qui permet à la Société, collectivement avec Iridium, de contrôler conjointement les décisions stratégiques relatives aux activités financières et d'exploitation d'Aireon. Cet accord représente une coentreprise en raison du contrôle conjoint de la Société sur les activités financières et d'exploitation stratégiques d'Aireon et du droit sur l'actif net d'Aireon qui reviendra à la Société à l'exercice de son option de conversion de ses actions privilégiées en actions ordinaires. Au 31 août 2017, la quote-part de la Société dans les actifs nets d'Aireon était de néant et, par conséquent, la quote-part de la Société dans le résultat net et les autres éléments du résultat global d'Aireon était de néant. À moins que la Société n'exerce son droit de convertir ses actions privilégiées en actions ordinaires, elle n'a pas accès aux actifs nets d'Aireon et sa participation est par conséquent comptabilisée comme un instrument financier.

Comme il a été mentionné à la note 12, en avril 2017, la Société a vendu une tranche de sa participation dans l'entreprise Searidge Technologies Inc. (« Searidge ») qu'elle détient par l'intermédiaire de NAV CANADA ATM Inc. Par suite de la vente, la Société détient maintenant 50 % (70 % au 31 août 2016) des actions émises et en circulation de Searidge. La Société a classé sa participation dans Searidge à titre de participation dans une coentreprise.

**b) Monnaie étrangère**

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle à cette date. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère comptabilisés au coût historique sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les profits ou les pertes de change sont présentés selon leur montant net dans le résultat net au sein des autres produits et charges, sauf dans le cas des écarts découlant des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien et qui sont désignés comme couvertures des flux de trésorerie comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

**c) Instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les dérivés, sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a intention de procéder au règlement sur la base du montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

**i) Instruments financiers dérivés**

Les dérivés sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et ils sont initialement comptabilisés et réévalués ultérieurement à la juste valeur chaque date de clôture. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui n'ont pas été désignés comme étant des instruments de couverture sont comptabilisées par le biais du résultat net à mesure qu'elles surviennent.

Le recours aux instruments financiers dérivés a pour objectif de gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt et non de générer des profits. Les justes valeurs de ces dérivés sont calculées au moyen des taux de change à terme et de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus en fonction des taux d'intérêt actuels, respectivement.

La Société détermine si un contrat comporte un dérivé incorporé lorsqu'elle devient partie à un contrat. Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux des contrats hôtes et ils sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

**ii) Actifs financiers non dérivés**

Au moment de leur comptabilisation initiale dans les états financiers consolidés, les actifs financiers non dérivés sont classés en fonction de leur nature ou raison d'être dans l'une des catégories suivantes :

- prêts et créances;
- juste valeur par le biais du résultat net;
- disponibles à la vente.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Un achat ou une vente d'actifs financiers est comptabilisé à la date de règlement.

Prêts et créances

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les débiteurs et autres sont classés dans les prêts et créances. Ils comportent des paiements déterminés ou déterminables et ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de la trésorerie et des placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois. Les placements courants sont composés de placements dont l'échéance est d'au plus 12 mois qui ont été affectés à des fins spécifiques du fonds de réserve.

Juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsque les actifs financiers sont soit détenus à des fins de transaction, soit désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net à la comptabilisation initiale. Le profit net ou la perte nette comptabilisé dans le résultat net inclut tous les intérêts ou dividendes gagnés sur les actifs financiers et est compris dans les produits financiers ou les autres charges financières. Les placements de la Société dans les billets du véhicule d'actifs cadre II (« VAC II »), le papier commercial adossé à des créances (« PCAC ») restructuré et d'autres billets, ainsi que le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils font partie d'un contrat contenant des dérivés incorporés et l'intégralité du contrat composé peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont pas classés dans l'une des catégories précédentes. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Lorsque ces actifs sont décomptabilisés, le profit ou la perte cumulé dans les capitaux propres est reclassé en résultat net. Le fonds de réserve pour le service de la dette de la Société présenté dans les placements courants à l'état de la situation financière est classé comme étant disponible à la vente.

# 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

**c) Instruments financiers (suite)**

**iii) Passifs financiers non dérivés**

La Société comptabilise initialement les titres de créance émis et les autres passifs à la date à laquelle ils ont été créés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société décomptabilise les passifs financiers lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les fournisseurs et autres créditeurs, les emprunts bancaires ainsi que la dette à long terme sont classés dans les autres passifs financiers.

**iv) Couverture**

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt. Les actifs et les passifs dérivés de la Société sont composés de contrats de swaps de taux d'intérêt à terme, d'obligations et de contrats de change à terme. Lorsque cela est permis, la Société comptabilise ces instruments financiers à titre de couvertures de flux de trésorerie, de sorte que les profits et les pertes qui se contrebalancent sont comptabilisés dans les résultats de la même période. Selon la comptabilité de couverture, la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global et toute partie inefficace est comptabilisée immédiatement dans le résultat net. Le montant cumulé dans les capitaux propres est gardé dans les autres éléments du résultat global et reclassé dans le résultat net de la même période ou des périodes au cours desquelles l'élément couvert influe sur le résultat net.

À la désignation initiale de la couverture, la relation entre l'élément couvert et l'élément de couverture est documentée en bonne et due forme, selon les objectifs et stratégies de gestion du risque de la Société. L'efficacité de la relation de couverture est évaluée à la mise en place du contrat, puis chaque date de clôture afin de s'assurer que la relation est efficace et qu'elle le demeurera. Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas permise et que les instruments dérivés ne sont pas désignés dans une relation de couverture, les variations de leur juste valeur sont immédiatement constatées dans l'état du résultat net.

**v) Dépréciation d'actifs financiers**

Un actif financier qui n'est pas classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est passé en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimée de façon fiable.

La valeur comptable de tous les actifs financiers est ajustée pour la dépréciation par l'intermédiaire du résultat net à titre de charges financières, à l'exception des débiteurs et autres, qui utilisent un compte de correction de valeur et dont la dépréciation est imputée aux charges d'exploitation. Lorsqu'elles sont considérées comme étant irrécouvrables, les créances brutes sont sorties du compte de correction de valeur.

**d) Avantages du personnel**

**i) Régimes à prestations définies**

L'obligation au titre des prestations définies et les coûts estimés des régimes de retraite à prestations définies de la Société ainsi que des autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés annuellement par un actuaire qualifié qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs actuariels sont effectués selon les estimations de la direction quant au rendement prévu des placements, à la rémunération, à l'âge de retraite des membres du personnel, aux taux de mortalité, aux coûts liés aux soins de santé, à l'inflation et à d'autres facteurs. Le taux d'actualisation est établi selon le rendement à la date de clôture d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société. Les intérêts nets sont calculés en fonction du taux d'actualisation susmentionné. La situation de capitalisation du régime, ou l'actif ou le passif au titre des prestations définies, correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures, en actualisant ce montant et en déduisant la juste valeur des actifs du régime. Les actifs ou les passifs au titre des prestations définies sont présentés comme des éléments non courants dans l'état de la situation financière.

La Société comptabilise les gains et pertes actuariels sur les actifs des régimes (en excluant les intérêts) dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils sont constatés, sans reclassement subséquent dans le résultat net. La Société a choisi de reclasser dans les résultats non distribués les ajustements des autres éléments du résultat global.

Le coût des services afférents aux charges liées aux avantages du personnel est comptabilisé dans les salaires et avantages du personnel. Le montant des intérêts émanant des obligations nettes au titre des prestations constituées est comptabilisé dans le résultat net et présenté dans le coût financier net lié aux avantages du personnel. Une tranche du montant des charges liées aux avantages du personnel est attribuée au coût des actifs en cours de développement.

Lorsque les avantages sont révisés, la partie modifiée des avantages au titre des services passés rendus par les membres du personnel est immédiatement comptabilisée dans le résultat net. Les profits ou les pertes sur la réduction ou le règlement sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle la réduction ou le règlement survient.

Les deux régimes de retraite agréés de la Société sont assujettis à des exigences de financement minimal. Le passif à l'égard des exigences de financement minimal est établi au moyen des exigences de financement minimal prévues selon les meilleures estimations de la direction concernant l'évaluation actuarielle de la situation de capitalisation du régime, des taux d'actualisation de marché, des augmentations salariales estimées, de la capacité de la Société à prendre des congés de cotisation et de sa capacité à utiliser des lettres de crédit pour garantir les paiements spéciaux de solvabilité révélés par les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation.

Lorsque la situation de capitalisation du régime donne lieu à un actif (un excédent du régime), l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. La Société comptabilise les ajustements à cette limite dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils sont constatés, sans reclassement subséquent dans le résultat net.

**ii) Autres avantages à long terme**

La Société offre d'autres avantages à long terme aux membres de son personnel, y compris des prestations d'invalidité de longue durée (« ILD »), des congés de maladie cumulatifs (qui s'acquièrent et qui ne s'acquièrent pas) et un régime incitatif d'avantages à long terme à l'intention des cadres. Le régime de prestations d'ILD est capitalisé. La direction utilise les mêmes méthodes et estimations pour évaluer les avantages à long terme que pour les régimes d'avantages à prestations définies; toutefois, les gains ou pertes actuariels sont inclus dans le résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Le régime incitatif d'avantages à long terme à l'intention des cadres est acquis et comptabilisé dans le résultat net sur une période de trois ans. La charge nette du régime d'avantages à long terme est présentée dans le poste « Salaires et avantages du personnel », déduction faite des coûts attribués aux actifs en cours de développement.

# 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

**d) Avantages du personnel (suite)**

**iii) Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées comme une charge dans le résultat net lorsque la Société s'est engagée à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail à la suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités pour les départs volontaires sont comptabilisées comme une charge s'il est probable que l'offre soit acceptée et si l'on peut déterminer de manière fiable le nombre de personnes qui accepteront l'offre. Les indemnités sont actualisées lorsqu'elles sont payables plus de 12 mois après la date de clôture.

**iv) Avantages à court terme**

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et tiennent compte du montant supplémentaire que la Société s'attend à payer en raison des droits non utilisés à la date de clôture. Les charges sont comptabilisées dans le résultat net à mesure que les services sont rendus. Les avantages à court terme comprennent les salaires, les vacances et les autres congés.

**e) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût des immobilisations corporelles comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs en cours de développement comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, les avantages du personnel, ainsi que tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, de même que les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées lorsqu'une obligation juridique ou implicite existe à cet égard. Les coûts d'emprunt à l'égard des actifs qualifiés sont inscrits à l'actif selon la méthode comptable de la Société, comme il est présenté à la note 3 h).

Les coûts ultérieurs à la comptabilisation initiale sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct, le cas échéant, seulement lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif iront à la Société et que le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable. La charge au titre des réparations et de la maintenance est comptabilisée dans l'état du résultat net de la période au cours de laquelle elle est engagée.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des composantes des immobilisations corporelles et elles sont amorties séparément. L'amortissement commence lorsque la construction est achevée et que l'actif est prêt pour la mise en service. Les terrains et les actifs en cours de développement ne sont pas amortis. L'amortissement des autres actifs est comptabilisé dans l'état du résultat net selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

| Actifs | Durées d'utilité estimatives (en années) |
|---|---|
| Bâtiments | De 15 à 40 |
| Systèmes et matériel | De 3 à 25 |

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées et ajustées de manière prospective, au besoin, chaque date de clôture.

Un élément d'immobilisation corporelle est décomptabilisé au moment de sa sortie, de son remplacement ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est prévu à l'égard de son utilisation ou de sa sortie. Tout profit ou perte résultant de la décomptabilisation de l'actif est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'actif. Ces profits ou ces pertes sont inscrits à l'état du résultat net au cours de la période durant laquelle l'actif est décomptabilisé.

Autres apports aux immobilisations corporelles

Les apports sous forme de produits reçus de tierces parties dont l'objet est de compenser le coût des immobilisations corporelles sont crédités dans le résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

**f) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les dépenses inscrites à l'actif comprennent le coût des matières premières, les coûts de la main-d'œuvre directe et tous les autres frais directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue. Les coûts d'emprunt à l'égard des actifs qualifiés sont inscrits à l'actif selon la méthode comptable de la Société, comme il est présenté à la note 3 h).

Une immobilisation incorporelle développée à l'interne et en cours de développement est comptabilisée si tous les critères de comptabilisation suivants sont respectés : la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation, l'intention et la capacité d'achever l'immobilisation, l'intention et la capacité de mettre en service ou de vendre l'immobilisation, l'établissement de la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs, la disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement de l'immobilisation et pour mettre en service ou vendre l'immobilisation et la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat net à mesure qu'ils surviennent.

Après la comptabilisation initiale, les coûts ne sont inscrits à l'actif que lorsqu'ils donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel ils correspondent et que les coûts peuvent être évalués de façon fiable; sinon, ils sont comptabilisés dans les charges d'exploitation à l'état du résultat net.

Le droit de navigation aérienne est amorti sur une période de 46 ans, soit la période de recouvrement établie par le conseil, agissant en qualité de régulateur de tarifs.

L'amortissement des autres immobilisations incorporelles débute lorsque le développement prend fin ou que l'actif peut être mis en service. L'amortissement se fait sur la période des avantages futurs attendus. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé dans l'état du résultat net selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

| Actifs | Durées d'utilité estimatives (en années) |
|---|---|
| Droit de navigation aérienne | 46 |
| Logiciels achetés | De 5 à 20 |
| Logiciels maison | De 5 à 20 |

Les immobilisations incorporelles en cours de développement ne sont pas amorties.

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées et ajustées de manière prospective, au besoin, chaque date de clôture.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée au moment de sa sortie, de son remplacement ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est prévu à l'égard de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation de l'actif est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'actif. Ces profits ou ces pertes sont inscrits à l'état du résultat net à titre de produits ou de charges au cours de la période durant laquelle l'actif est décomptabilisé.

**g) Dépréciation d'actifs non financiers**

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Société réévalue ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe un indice qu'une perte de valeur s'est produite. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Les hypothèses pour évaluer la valeur recouvrable concernent le droit de continuer à fournir des services de navigation aérienne civile et l'autorité exclusive de fixer et de percevoir les redevances d'usage pour de tels services. Si des changements surviennent à l'égard de n'importe quelle de ces attentes, des charges de dépréciation pourraient être requises, ce qui entraînerait des répercussions importantes sur les résultats d'exploitation. Le goodwill et les actifs en cours de développement sont soumis annuellement à un test de dépréciation.

# 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

**g) Dépréciation d'actifs non financiers (suite)**

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée comme une charge dans le résultat net.

Lorsqu'un actif ne génère pas de flux de trésorerie qui sont indépendants des autres actifs, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient. Étant donné que le SNA est exploité comme un système, il n'est pas possible d'isoler de manière concluante les flux de trésorerie attribuables à des actifs distincts dans le système. Le système de navigation aérienne est donc considéré comme une seule UGT. Lorsque des actifs dans le système ne sont plus requis, une évaluation distincte de ces actifs a lieu.

Les pertes de valeur précédemment comptabilisées sur une immobilisation corporelle ou incorporelle, autres qu'une perte de valeur liée au goodwill, sont examinées annuellement pour d'éventuelles reprises. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net immédiatement.

Les soldes des comptes de report réglementaires doivent être remis ou recouvrés au moyen des redevances d'usage de la Société selon l'approbation des tarifs par le régulateur de tarifs en fonction des règles de facturation de la Loi sur le SNA. Afin de déterminer s'il existe une indication que des actifs des comptes de report réglementaires ont pu se déprécier, la Société examine sa capacité à recouvrer les soldes des comptes de report réglementaires au moyen des redevances d'usage futures à l'égard de la prestation des services de navigation aérienne civile tel qu'il est défini dans la Loi sur le SNA.

**h) Coûts d'emprunt**

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés sont ajoutés au coût de ces actifs jusqu'à ce que les actifs soient prêts à être mis en service ou vendus. Les actifs qualifiés sont ceux qui prennent nécessairement plus de un an à préparer pour être mis en service. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans l'état du résultat net au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

**i) Provisions**

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, ajusté en fonction des risques propres au passif, à un taux d'intérêt sans risque qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent. Les augmentations du montant des provisions attribuables au temps écoulé (la désactualisation) sont comptabilisées comme une charge financière.

Les provisions sont revues chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Les passifs relatifs au démantèlement sont comptabilisés au moment où la Société a une obligation juridique ou implicite de démanteler ou d'enlever un actif et de restaurer le lieu où l'actif est situé. Lorsque le passif est initialement inscrit, un montant équivalent est inscrit à l'actif à titre de coût inhérent aux bâtiments, aux systèmes ou au matériel connexe. Toutes les modifications qui sont apportées à la provision relative au démantèlement résultant des variations des coûts futurs estimés ou des changements importants au taux d'actualisation sont ajoutées au coût de l'actif connexe ou en sont déduites dans la période considérée. Le coût inscrit à l'actif est amorti sur la durée d'utilité de l'immobilisation.

**j) Comptes de report réglementaires**

Le moment de la constatation de certains produits et charges diffère de celui qui serait autrement attendu de sociétés qui ne sont pas soumises à des lois de réglementation régissant le niveau de leurs redevances; il y a lieu de consulter la note 8 pour en connaître les effets.

L'approche de la Société à l'égard de la détermination des redevances d'usage est fondée sur les règles de facturation de la Loi sur le SNA, lesquelles prescrivent, entre autres choses, que le tarif des redevances, établi d'après des projections raisonnables et prudentes, ne peut être tel que les produits découlant de ces redevances soient supérieurs aux obligations financières courantes et futures de la Société dans le cadre de la prestation des services de navigation aérienne civile. Aux termes de ces paramètres, le conseil, agissant en qualité de régulateur de tarifs, approuve le montant des modifications devant être apportées aux redevances d'usage ainsi que la date à laquelle elles doivent avoir lieu.

En janvier 2014, l'IASB a publié l'IFRS 14, *Comptes de report réglementaires*, comme norme provisoire permettant aux entités ayant des activités à tarifs réglementés de continuer à comptabiliser les soldes des comptes de report réglementaires conformément à leur référentiel comptable antérieur. L'IFRS 14 s'adresse uniquement aux nouveaux adoptants des IFRS et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit abrogée ou remplacée par une directive permanente à l'égard de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés. La Société a comptabilisé des soldes des comptes de report réglementaires dans ses états financiers consolidés établis conformément aux PCGR canadiens avant l'adoption des IFRS et a choisi d'appliquer de manière anticipée cette norme le 1er septembre 2014 lorsqu'elle a adopté les IFRS.

Afin d'atténuer l'incidence de facteurs imprévisibles et incontrôlables sur ses activités, à savoir principalement les fluctuations imprévues de la circulation aérienne, la Société applique une procédure de stabilisation des tarifs. Des montants sont ajoutés au compte de stabilisation des tarifs ou en sont déduits, en fonction des variations des montants utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage. De plus, pour certaines opérations où l'échéancier des flux de trésorerie diffère significativement de la comptabilisation, la Société comptabilise d'autres montants de report réglementaires afin de différer la comptabilisation dans la période où ils seront pris en compte pour l'établissement des tarifs. Ces opérations sont généralement prises en compte pour l'établissement du taux lorsqu'il est prévu que les montants seront réalisés en trésorerie, sauf pour les flux de trésorerie relatifs aux instruments de couverture, qui sont pris en compte pour l'établissement des tarifs dans la même période que celle de l'opération couverte sous-jacente.

**k) Produits**

Des produits sont constatés dans la mesure où il est probable que des avantages économiques iront à la Société et que les produits peuvent être évalués de façon fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, exclusion faite des taxes de vente.

**i) Redevances d'usage**

Les produits sont constatés lorsque les services de navigation aérienne sont rendus. Les tarifs au titre des redevances d'usage sont approuvés par le conseil, agissant en qualité de régulateur de tarifs.

Les remboursements au titre des redevances d'usage sont comptabilisés lorsqu'ils sont approuvés par le conseil, agissant en qualité de régulateur de tarifs, ou lorsqu'une obligation implicite existe.

**ii) Contrats de services et de développement**

Les produits sont constatés lorsque les services sont rendus. Les produits tirés d'un contrat visant la prestation de services sont constatés en fonction du degré d'avancement du contrat. Lorsque le résultat d'une opération qui comprend une prestation de services ne peut être estimé de façon fiable, les produits sont constatés seulement en fonction des charges engagées qui sont considérées comme étant recouvrables.

Lorsque le résultat d'un contrat de développement peut être estimé de manière fiable, les produits et les charges sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture, évalué selon la proportion des coûts engagés pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée par rapport aux coûts totaux estimés du contrat. Les modifications dans les travaux du contrat, les réclamations et les primes de performance sont incluses dans la mesure où le montant peut être évalué de manière fiable et que sa réception est probable.

Lorsque la direction détermine qu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue doit être immédiatement comptabilisée en charges.

**iii) Publications aéronautiques**

Les produits tirés de la vente de publications aéronautiques sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés au client et que les coûts rattachés à l'opération peuvent être évalués de façon fiable.

# 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

**k) Produits (suite)**

**iv) Apports**

Les apports afférents aux immobilisations sont comptabilisés dans les produits à mesure que les services sont rendus. De manière générale, la seule obligation d'exécution est la construction de l'actif. Par conséquent, les produits sont comptabilisés à mesure que l'actif est construit selon la méthode du pourcentage d'avancement.

**l) Paiements au titre de la location**

Les paiements versés aux termes des contrats de location simple sont comptabilisés dans l'état du résultat net à titre de charges d'exploitation selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, sur la durée du contrat de location.

**m) Produits financiers et autres charges financières**

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts sur les placements et les variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans le résultat net, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, la désactualisation des provisions, les variations de la juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et les pertes de valeur comptabilisées sur des actifs financiers. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans le résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**n) Impôt sur le résultat**

**i) Impôt exigible**

NAV CANADA est exonérée de l'impôt sur le résultat, du fait qu'elle répond à la définition d'organisation à but non lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « LIR »). Toutefois, ses filiales en exploitation au Canada et dans d'autres territoires sont assujetties à l'impôt canadien et à l'impôt à l'étranger.

**ii) Impôt différé**

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de l'incidence fiscale des différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leur valeur fiscale respective. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des différences temporaires déductibles ainsi qu'au titre des pertes fiscales et réductions d'impôt inutilisées dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués d'après les taux d'impôt et les lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue sur leur période respective de réalisation. Ces montants sont réévalués chaque période au cas où il y aurait des modifications aux taux d'impôt.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit ou une intention de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible relevant de la même administration fiscale.

**o) Présentation de l'information sectorielle**

Les secteurs d'exploitation sont présentés de la même manière que les informations de gestion sont présentées au principal décideur opérationnel. Le principal décideur opérationnel, à qui il incombe d'affecter les ressources et d'évaluer la performance des activités d'exploitation, a été déterminé comme étant le chef de la direction de la Société. L'activité principale de la Société consiste à fournir des services de navigation aérienne pour lesquels elle perçoit des redevances d'usage. Cette activité principale constitue l'unique secteur isolable de la Société. Les services de navigation aérienne de la Société sont dispensés principalement au Canada. La quasi-totalité des dépenses d'investissement et des immobilisations de la Société sont situées au Canada.

# 4. PRODUITS

Les redevances d'usage par types de services de navigation aérienne fournis pour les exercices clos les 31 août se sont établies comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|---|---|---|
| Redevances de survol [1] | 676 $ | 715 $ |
| Redevances d'aérogare [2] | 488 | 485 |
| Redevances quotidiennes/annuelles/trimestrielles [3] | 84 | 84 |
| Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales [4] | 46 | 49 |
| | 1 294 | 1 333 |
| Remboursement au titre des redevances d'usage [5] | (60) | – |
| | 1 234 $ | 1 333 $ |

[1] Les redevances de survol ayant trait aux services de navigation aérienne fournis ou offerts aux aéronefs au cours de la phase de survol, que ce soit pour la navigation dans l'espace aérien contrôlé par le Canada ou pour décoller du Canada ou y atterrir.

[2] Les redevances d'aérogare ayant trait aux services de navigation aérienne fournis ou mis à la disposition des aéronefs à l'aéroport ou à proximité de ce dernier.

[3] Les redevances quotidiennes/annuelles/trimestrielles ayant trait aux services de navigation de survol et d'aérogare. Ces redevances s'appliquent généralement aux aéronefs à hélice.

[4] Les redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales ayant trait à certains services de navigation aérienne et de communications fournis ou mis à la disposition des aéronefs alors qu'ils survolent l'Atlantique Nord. Ces services sont mis à la disposition des aéronefs lorsqu'ils se trouvent hors de l'espace aérien souverain du Canada, mais pour lequel le Canada a des responsabilités au chapitre du contrôle de la circulation aérienne aux termes des conventions internationales. Les redevances de communications internationales comprennent également les services fournis ou offerts aux aéronefs survolant l'espace aérien canadien du nord.

[5] Le 11 août 2017, la Société a annoncé sa décision d'accorder un remboursement non récurrent à ses clients d'environ 60 $ représentant 4,6 % des montants facturés au titre des services de navigation aérienne durant l'exercice clos le 31 août 2017 (exercice 2017). Le remboursement devrait être effectué au cours de l'exercice qui sera clos le 31 août 2018 (exercice 2018).

La Société compte deux clients représentant chacun plus de 10 % des produits. Pour l'exercice 2017, les produits provenant du client le plus important se sont établis à 250 $ [249 $ pour l'exercice clos le 31 août 2016 (exercice 2016)] et ceux provenant du deuxième client en importance se sont chiffrés à 162 $ (162 $ pour l'exercice 2016), représentant ensemble 32 % (30 % pour l'exercice 2016) des produits de la Société. Les produits tirés de ces deux principaux clients découlent de la prestation de services de navigation aérienne.

Pour l'exercice 2017, les autres produits représentent essentiellement les produits attribuables aux contrats de services et de développement de 37 $ (46 $ pour l'exercice clos le 31 août 2016).

# 5. SALAIRES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

Les salaires et avantages du personnel pour les exercices clos les 31 août comprennent ce qui suit :

| | 2017 | 2016 |
|---|---|---|
| Salaires et autres (exclusion faite de la charge liée à la compression) | 719 $ | 680 $ |
| Charge liée à la compression (note 13) | 11 | – |
| Avantages sociaux complémentaires (exclusion faite des prestations de retraite) | 59 | 70 |
| Coût des prestations pour les services rendus au cours de la période | 176 | 145 |
| Moins le montant inscrit à l'actif au titre des salaires et avantages du personnel | (40) | (37) |
| | 925 $ | 858 $ |

# 6. PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers pour les exercices clos les 31 août se sont établis comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|---|---|---|
| Produits d'intérêts sur les autres actifs financiers classés à titre de prêts et créances | (2) $ | (1) $ |
| Produits d'intérêts sur les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente | (1) | (1) |
| Variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net | (52) | (19) |
| | (55) $ | (21) $ |

La variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net comprend les produits d'intérêts et de dividendes liés à ces actifs financiers.

Les autres charges financières pour les exercices clos les 31 août se sont établies comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|---|---|---|
| Charges d'intérêts sur les passifs financiers au coût amorti | 83 $ | 95 $ |
| Moins les coûts d'emprunt inscrits à l'actif | (3) | (2) |
| Prime de rachat (note 16) | 10 | – |
| | 90 $ | 93 $ |

# 7. AUTRES PROFITS ET PERTES

Les autres profits et pertes pour les exercices clos les 31 août se sont établis comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|---|---|---|
| Pertes de change | 12 $ | 1 $ |
| Profit réalisé à la vente de la participation dans une filiale | (2) | – |
| Profit latent à la vente de la participation dans une filiale | (5) | – |
| Quote-part de la perte nette des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 12) | 1 | – |
| Autres pertes | 1 | – |
| | 7 $ | 1 $ |

# 8. INCIDENCE DES COMPTES DE REPORT RÉGLEMENTAIRES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Selon l'information que la Société est tenue de fournir à titre d'entité assujettie à la réglementation des tarifs, les soldes des comptes de report réglementaires sont les suivants aux dates indiquées :

| | 31 août 2016 | Report réglementaire | Recouvrement ou reprise | 31 août 2017 | Période de recouvrement |
|---|---|---|---|---|---|
| **Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires** | | | | | |
| Dérivés a) | 54 $ | (41) $ | – $ | 13 $ | 1), 9) |
| Impôt différé | 45 | 11 | – | 56 | 2), 3) |
| Avantages du personnel | | | | | |
| Congés de maladie cumulatifs b) | 30 | – | – | 30 | 4) |
| Réévaluations des autres avantages postérieurs à l'emploi | 38 | 7 | (4) | 41 | 5), 10) |
| Réévaluations des régimes de retraite c) | 1 482 | (231) | – | 1 251 | 6), 10) |
| Réévaluations des régimes complémentaires de retraite | 7 | 26 | – | 33 | 5), 10) |
| Opération de couverture réalisée | 52 | (1) | – | 51 | 1), 9) |
| | 1 708 $ | (229) $ | (4) $ | 1 475 $ | |
| **Soldes (créditeurs) des comptes de report réglementaires** | | | | | |
| Compte de stabilisation des tarifs d) | (169) $ | – $ | 38 $ | (131) $ | 7) |
| Dérivés a) | (3) | 3 | – | – | 1), 9) |
| Avantages du personnel | | | | | |
| Cotisations aux régimes de retraite c) | (136) | 127 | – | (9) | 6) |
| Cotisations au titre des prestations d'invalidité de longue durée | – | – | (8) | (8) | 8) |
| Variation de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées | (162) | (23) | – | (185) | 2) |
| Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence | – | (4) | – | (4) | 3) |
| Opération de couverture réalisée | (6) | – | 1 | (5) | 1) |
| | (476) $ | 103 $ | 31 $ | (342) $ | |

# 8. INCIDENCE DES COMPTES DE REPORT RÉGLEMENTAIRES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

| | 31 août 2015 | Report réglementaire | Recouvrement ou reprise | 31 août 2016 | Période de recouvrement |
|---|---|---|---|---|---|
| **Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires** | | | | | |
| Dérivés a) | 13 $ | 41 $ | – $ | 54 $ | 1), 9) |
| Impôt différé | 44 | 1 | – | 45 | 2) |
| Avantages du personnel | | | | | |
| Congés de maladie cumulatifs b) | 33 | – | (3) | 30 | 4) |
| Réévaluations des autres avantages postérieurs à l'emploi | 35 | 7 | (4) | 38 | 5), 10) |
| Réévaluations des régimes de retraite c) | 1 005 | 477 | – | 1 482 | 6), 10) |
| Réévaluations des régimes complémentaires de retraite | – | 8 | (1) | 7 | 5), 10) |
| Opération de couverture réalisée | 1 | 51 | – | 52 | 1), 9) |
| | 1 131 $ | 585 $ | (8) $ | 1 708 $ | |
| **Soldes (créditeurs) des comptes de report réglementaires** | | | | | |
| Compte de stabilisation des tarifs d) | (81) $ | (88) $ | – $ | (169) $ | 7) |
| Dérivés a) | (6) | 3 | – | (3) | 1), 9) |
| Avantages du personnel | | | | | |
| Cotisations aux régimes de retraite c) | (197) | 61 | – | (136) | 6) |
| Réévaluations des régimes complémentaires de retraite | (1) | – | 1 | – | 5) |
| Cotisations au titre des prestations d'invalidité de longue durée | (3) | 3 | – | – | 8) |
| Variation de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées | (153) | (9) | – | (162) | 2) |
| Opération de couverture réalisée | (7) | – | 1 | (6) | 1) |
| | (448) $ | (30) $ | 2 $ | (476) $ | |

1) Les couvertures de flux de trésorerie sont prises en compte pour l'établissement des tarifs au cours de la même période que l'opération couverte sous-jacente.

Les pertes (profits) liés à la juste valeur sur les contrats de change à terme sont pris en compte pour l'établissement des tarifs au cours de la période où ils sont réalisés. Les pertes (profits) liés à la juste valeur sur les swaps de taux d'intérêt à terme et les instruments dérivés à terme sur obligations sont différés et pris en compte pour l'établissement des tarifs sur la durée de l'instrument d'emprunt connexe.

2) Les reports réglementaires liés au placement de la Société dans Aireon sont pris en compte pour l'établissement des tarifs lorsqu'ils sont réalisés en trésorerie par la réception de dividendes après impôt. Le report réglementaire total au titre de l'impôt sur le résultat lié au placement de la Société dans Aireon est de 55 $ au 31 août 2017 (45 $ au 31 août 2016).

3) Le profit latent à l'égard de la participation résiduelle de 50 % de la Société dans Searidge, de même que sa quote-part dans l'actif net de Searidge, sont pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsque le montant est réalisé en trésorerie, après impôt (par exemple, au moyen d'une vente d'une partie ou de la totalité de la participation ou la réception du dividende). Le report réglementaire total au titre de l'impôt sur le résultat lié à la quote-part de la Société dans l'actif net de Searidge est de 1 $ au 31 août 2017 (néant au 31 août 2016).

4) Les droits aux congés de maladie cumulatifs qui ne s'acquièrent pas sont pris en compte pour l'établissement des tarifs lorsque les congés de maladie sont utilisés et payés en trésorerie. Les droits aux congés de maladie cumulatifs acquis sont pris en compte pour l'établissement des tarifs dans la période au cours de laquelle les membres du personnel fournissent des services.

5) Ces montants de réévaluation seront recouvrés par l'amortissement des réévaluations des exercices antérieurs sur la durée moyenne prévue de la carrière active des participants au régime.

6) Les coûts découlant des régimes de retraite de la Société pour ses régimes capitalisés sont pris en compte pour l'établissement des tarifs en fonction des apports en trésorerie de la Société aux fonds des régimes de retraite comme il est décrit à la note 8 c) ci-après. Les ajustements aux régimes de retraite liés à l'adoption des IFRS et les réévaluations ultérieures sont différés et pris en compte pour l'établissement des tarifs à mesure que les apports en trésorerie aux fonds des régimes de retraite sont effectués.

   Le report réglementaire au titre des cotisations aux régimes de retraite de 127 $ pour l'exercice clos le 31 août 2017 inclut des cotisations au titre du déficit de solvabilité de 44 $ qui devraient être recouvrées d'ici l'exercice qui sera clos le 31 août 2020.

7) Afin d'atténuer l'incidence de facteurs imprévisibles et incontrôlables sur ses activités, à savoir principalement les fluctuations imprévues de la circulation aérienne, la Société applique une procédure de stabilisation des tarifs. Des montants sont ajoutés au compte de stabilisation des tarifs ou en sont déduits, en fonction des variations des montants utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage.

   De plus, dans le cadre de certaines opérations où le calendrier des flux de trésorerie diffère de manière importante de la comptabilisation, la Société comptabilise d'autres comptes de report réglementaires afin de différer la comptabilisation jusqu'à la période au cours de laquelle ils seront pris en compte pour l'établissement des tarifs.

8) La Société recouvre le coût annuel des cotisations au titre du régime d'ILD au régime capitalisé.

9) Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global découlant des variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2017, qui s'est élevé à 39 $, comprend un montant de 1 $ lié à l'amortissement de la perte sur l'opération de couverture réalisée comptabilisé dans le résultat net ainsi qu'un montant de 38 $ servant à différer les ajustements de la juste valeur au titre des dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie.

10) Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global découlant de la réévaluation des régimes à prestations définies du personnel pour l'exercice clos le 31 août 2017 s'est élevé à 209 $, ce qui comprend un montant lié aux réévaluations des régimes de retraite de 231 $ et un montant lié aux réévaluations des autres avantages postérieurs à l'emploi de 4 $, contrebalancés en partie par un montant lié aux réévaluations des régimes complémentaires de retraite de 26 $.

    Le montant de 7 $ au titre du report réglementaire des autres avantages postérieurs à l'emploi présenté à la page 29 comprend le report d'une charge liée à la compression de 11 $ (voir la note 13), laquelle est prise en compte dans le mouvement net des comptes de report réglementaires lié au résultat net.

L'écart cumulé entre le total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires et le total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires est présenté dans les capitaux propres chaque date de clôture.

Le conseil prend en compte le solde du compte de stabilisation des tarifs lorsqu'il établit le montant des redevances d'usage. L'objectif à long terme quant au solde de crédit cible du compte de stabilisation des tarifs est de 7,5 % du total des charges annuelles prévues, déduction faite des autres (produits) charges, compte non tenu des éléments non récurrents, sur une base continue. Pour l'exercice 2017, le solde cible s'établissait à 101 $ (100 $ pour l'exercice 2016).

Le 11 août 2017, la Société a publié un avis décrivant la mise en œuvre de changements aux redevances d'usage qui ont pris effet le 1er septembre 2017. Les redevances révisées réduisent les tarifs de 3,5 % en moyenne et mettent également en place une réduction de tarifs temporaire de un an de 0,4 %. Ces modifications prolongent dans les faits la réduction de tarifs temporaire de 3,9 % qui a été mise en place au dernier exercice.

# 8. INCIDENCE DES COMPTES DE REPORT RÉGLEMENTAIRES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

La Société accordera aussi un remboursement non récurrent à ses clients d'environ 60 $ représentant 4,6 % des montants facturés durant l'exercice 2017 au titre des services de navigation aérienne. L'incidence de ce remboursement a été prise en compte dans la baisse du compte de stabilisation des tarifs au cours de l'exercice 2017 (voir le tableau ci-après). Ce remboursement devrait être effectué au cours de l'exercice 2018.

La Société n'utilise pas de taux de rendement pour refléter la valeur temps de l'argent pour tout solde de comptes de report réglementaires que ce soit.

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et du mouvement net des comptes de report réglementaires sur le résultat net présenté dans l'état consolidé du résultat net :

| | 2017 | 2016 |
|---|---|---|
| Avant le mouvement net des comptes de report réglementaires | | |
| Produits | 1 291 $ | 1 393 $ |
| Charges d'exploitation | 1 330 | 1 238 |
| Autres (produits) et charges | 97 | 116 |
| Charge d'impôt sur le résultat | 14 | 2 |
| | (150) | 37 |
| Mouvement net des comptes de report réglementaires | | |
| Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs | | |
| Écarts favorables par rapport aux niveaux prévus | (60) | (57) |
| Remboursement au titre des redevances d'usage | 60 | – |
| Ajustement approuvé initial [1] | 38 | (31) |
| | 38 | (88) |
| Autres ajustements aux comptes de report réglementaires | | |
| Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite | 127 | 61 |
| Autres avantages du personnel | (1) | (3) |
| Placements sous forme d'actions privilégiées, avant impôt | (25) | (9) |
| Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence | (4) | – |
| Impôt sur le résultat | 14 | 1 |
| Opérations de couverture réalisées | 1 | 1 |
| | 112 | 51 |
| | 150 | (37) |
| Bénéfice net (perte nette), compte tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires | – $ | – $ |

[1] Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité, au cours de l'exercice 2017, le conseil a approuvé une diminution du compte de stabilisation des tarifs en conséquence d'une insuffisance prévue. Ainsi, un virement de 38 $ depuis le compte de stabilisation des tarifs a été fait de manière constante au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice 2016, le conseil a approuvé une augmentation du compte de stabilisation des tarifs en conséquence d'un excédent prévu. Par conséquent, un montant de 31 $ a été viré au compte de stabilisation des tarifs de manière constante au cours de l'exercice.

**a) Dérivés – Opérations de couverture réglementaires latentes**

Le tableau qui suit présente les soldes débiteurs (créditeurs) des opérations de couverture réglementaires latentes, qui sont composés des pertes et profits latents sur les instruments financiers dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie :

| | 31 août 2017 | 31 août 2016 |
|---|---|---|
| Perte (profit) latent lié à la juste valeur d'un instrument dérivé à terme sur obligations [1] | 1 $ | – $ |
| Pertes (profits) latents liés à la juste valeur des contrats de change à terme [2] | – | (3) |
| Pertes (profits) latents liés à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt à terme [3] | 12 | 54 |
| | 13 $ | 51 $ |

[1] La Société a conclu un instrument dérivé à terme sur obligations qui viendra à échéance en avril 2018, soit au moment où le refinancement faisant l'objet de la couverture devrait avoir lieu. Lorsque l'opération prévue aura lieu, le profit ou la perte réalisé(e) sera reclassé(e) dans le solde créditeur ou débiteur réglementaire au titre des opérations de couverture réalisées.

[2] La Société a conclu un contrat de change à terme afin de couvrir sa quatrième phase d'investissement au titre du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon. Le contrat à terme est arrivé à échéance et la Société a reçu les dollars américains, lesquels étaient détenus à titre d'instrument de couverture au 31 août 2016. La quatrième phase d'investissement a eu lieu en décembre 2016 et la couverture a fait l'objet d'un règlement simultané.

[3] La Société compte régler en trésorerie ces swaps de taux d'intérêt à terme en avril 2019, soit lorsque le refinancement couvert devrait avoir lieu. Lorsque l'opération prévue aura lieu, les profits ou les pertes réalisés seront reclassés dans le solde créditeur ou débiteur réglementaire au titre des opérations de couverture réalisées.

**b) Avantages du personnel – Soldes débiteurs des congés de maladie cumulatifs**

| | 31 août 2017 | 31 août 2016 |
|---|---|---|
| Congés de maladie cumulatifs qui ne s'acquièrent pas | 21 $ | 20 $ |
| Congés de maladie cumulatifs acquis | 9 | 10 |
| Total des congés de maladie cumulatifs | 30 $ | 30 $ |

**c) Cotisations de retraite**

Au 31 août 2017, les soldes créditeurs des comptes de report réglementaires comprenaient un montant de 9 $ (136 $ au 31 août 2016) lié au recouvrement de cotisations de retraite au moyen des redevances d'usage. Le passif au titre des prestations constituées à l'égard des régimes de retraite, déduction faite des reports réglementaires connexes, s'établissait comme suit :

| | 31 août 2017 | 31 août 2016 |
|---|---|---|
| Passif au titre des avantages du personnel (note 13) | (1 198) $ | (1 346) $ |
| Moins : | | |
| Reports réglementaires des ajustements hors trésorerie | 1 251 | 1 482 |
| Excédent des cotisations aux régimes de retraite par rapport à la charge de retraite | 53 $ | 136 $ |
| Soldes créditeurs réglementaires – recouvrement de cotisations | (9) $ | (136) $ |
| (Excédent) insuffisance des charges réglementaires sur les cotisations | 44 $ | – $ |

# 8. INCIDENCE DES COMPTES DE REPORT RÉGLEMENTAIRES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

**c) Cotisations de retraite (suite)**

La Société utilise une approche réglementaire pour déterminer la charge nette comptabilisée au résultat net pour les coûts liés aux régimes de retraite. L'objectif de cette approche vise à refléter le coût en trésorerie des régimes de retraite capitalisés dans le résultat net en comptabilisant un ajustement aux comptes de report réglementaires connexes. Ces ajustements réglementaires correspondent à l'écart entre les coûts des régimes de retraite, tel qu'ils sont établis selon l'IAS 19, *Avantages du personnel*, et le coût annuel en trésorerie des régimes en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Les paiements au titre du déficit de solvabilité de 44 $ devraient être recouvrés d'ici l'exercice qui sera clos le 31 août 2020. La capitalisation des avantages du personnel par rapport à la charge, compte tenu des ajustements réglementaires, comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net est présentée ci-après.

| | 31 août 2017 | 31 août 2016 |
|---|---|---|
| État consolidé du résultat net | | |
| Coût des prestations pour services rendus au cours de la période [1] | 174 $ | 143 $ |
| Charges financières nettes [1] | 44 | 30 |
| *Moins* : reports réglementaires | (127) | (61) |
| | 91 | 112 |
| Cotisations en trésorerie de la Société | | |
| Paiements au titre des prestations pour services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation | 91 | 92 |
| Paiements spéciaux en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation | – | 20 |
| Paiements au titre du déficit de solvabilité | 44 | – |
| | 135 | 112 |
| | (44) $ | – $ |

[1] Le coût des prestations pour services rendus au cours de la période ne comprend pas le montant de 2 $ relatif au régime de retraite non capitalisé de la Société (2 $ pour l'exercice 2016) et les charges financières nettes ne comprennent pas le montant de 2 $ relatif au régime de retraite non capitalisé de la Société (2 $ pour l'exercice 2016).

**d) Le solde créditeur du compte de stabilisation des tarifs était composé des montants suivants :**

| | 31 août 2017 | 31 août 2016 |
|---|---|---|
| Compte de stabilisation des tarifs | | |
| Reports d'exploitation [1] | 131 $ | 180 $ |
| Écarts de la juste valeur des placements [2] | – | (11) |
| | 131 $ | 169 $ |

[1] Si les produits réels venaient à dépasser les charges réelles de la Société, l'excédent serait inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs. Inversement, si les produits réels venaient à être inférieurs aux charges réelles, le manque à gagner serait inscrit comme un débit au compte de stabilisation des tarifs. Un solde débiteur inscrit dans le compte de stabilisation des tarifs représente un montant qui pourra être recouvré au moyen de redevances d'usage futures, tandis qu'un solde créditeur représente un montant qui devra être cédé au moyen des redevances d'usage futures.

[2] Au cours de l'exercice 2017, la Société a reçu le solde résiduel du montant en principal lié aux billets du VAC II, de son placement dans d'autres billets, de même que du PCAC restructuré. Au 31 août 2016, le total des écarts de la juste valeur des placements par rapport à leur valeur nominale inscrite à l'état de la situation financière de la Société correspondait à un crédit de 14 $, lequel comprenait des ajustements de la juste valeur de 11 $ et une variation de la juste valeur de 3 $ réalisée sur des billets du VAC de catégorie A-2 lors de leur achat au cours de l'exercice clos le 31 août 2011.

# 9. DÉBITEURS ET AUTRES

Les débiteurs et autres se composaient de ce qui suit :

| | 31 août 2017 | 31 août 2016 |
|---|---|---|
| Créances clients | 90 $ | 85 $ |
| Débiteurs comptabilisés et travaux en cours non facturés | 18 | 20 |
| Taxes à la consommation à recevoir | – | 3 |
| Provision pour créances douteuses | (1) | (1) |
| | 107 $ | 107 $ |

L'exposition de la Société au risque de crédit et au risque de change ainsi qu'aux pertes de valeur liées aux débiteurs est décrite à la note 17.

# 10. PLACEMENTS COURANTS

Les placements courants comprenaient ce qui suit :

| | 31 août 2017 | 31 août 2016 |
|---|---|---|
| VAC II, PCAC et autres (note 17) | – $ | 279 $ |
| Fonds de réserve pour le service de la dette a) | 95 | 94 |
| | 95 $ | 373 $ |

**a) Fonds de réserve au titre de l'acte de fiducie cadre et clauses restrictives en matière de liquidité stipulées dans l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale**

Aux termes de l'acte de fiducie cadre (note 16), la Société est tenue de créer et de maintenir certains fonds de réserve, comme suit :

Fonds de réserve pour le service de la dette

À la clôture de chaque exercice, le solde du fonds de réserve pour le service de la dette doit être égal ou supérieur à l'obligation annuelle prévue au titre du service de la dette (amortissement du principal, intérêts et frais) sur les obligations impayées aux termes de l'acte de fiducie cadre, calculée de la manière prévue dans l'acte de fiducie cadre. Tout apport supplémentaire devant être versé au fonds de réserve pour le service de la dette doit, à tout le moins, être fait en versements égaux pendant les quatre trimestres suivants. Les sommes déposées dans le fonds de réserve pour le service de la dette sont détenues par un fiduciaire sous forme d'instruments du marché monétaire à court terme de première qualité et ne sont libérées qu'aux fins du remboursement du principal et du paiement des intérêts et des frais à payer relativement à l'encours des emprunts aux termes de l'acte de fiducie cadre. Toutefois, dans la mesure où aucun événement entraînant une situation de défaut ne s'est produit et continue d'exister, des fonds excédentaires peuvent être libérés de temps à autre à la demande de la Société.

# 10. PLACEMENTS COURANTS (SUITE)

**a) Fonds de réserve au titre de l'acte de fiducie cadre et clauses restrictives en matière de liquidité stipulées dans l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale (suite)**

Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale (note 16), la Société est tenue de conserver un montant de biens liquides similaire à celui exigé aux termes de l'acte de fiducie cadre relativement aux fonds de réserve. Plus précisément, la Société doit conserver des biens liquides équivalant au moins aux charges d'intérêts nettes sur 12 mois majorées d'un montant correspondant à 25 % des charges d'exploitation et d'entretien annuelles. Les biens liquides comprennent la trésorerie et les placements admissibles à ce titre, les montants détenus dans le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien ainsi que dans le fonds de réserve pour le service de la dette, de même que toute tranche non utilisée d'une facilité de crédit consentie. En outre, la Société doit maintenir des biens liquides en trésorerie équivalant aux charges d'intérêts nettes sur 12 mois. Les actifs liquides comprennent la trésorerie et les placements admissibles à ce titre détenus dans les fonds de réserve maintenus aux termes de l'acte de fiducie cadre.

La Société a respecté toutes les exigences du fonds de réserve et clauses restrictives au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

# 11. PLACEMENT SOUS FORME D'ACTIONS PRIVILÉGIÉES D'AIREON

En novembre 2012, la Société a signé des ententes (les « ententes de novembre 2012 ») établissant les modalités de sa participation dans Aireon, coentreprise avec Iridium. Aireon a pour mandat d'offrir une capacité de surveillance par satellite mondiale aux FSNA du monde entier, par l'intermédiaire de récepteurs de surveillance dépendante automatique en mode diffusion (« ADS-B ») intégrés comme charge utile supplémentaire dans la constellation de satellites NEXT. Le calendrier de lancement d'Iridium devrait permettre à Aireon d'être mise en exploitation au cours de l'année civile 2018.

La participation totale de la Société dans Aireon a été acquise en cinq phases d'investissement. Au 31 août 2017, la Société avait réalisé toutes les phases, investissant un total de 150 $ US (187 $ CA) [120 $ US au 31 août 2016 (157 $ CA)]. La Société est également représentée par six des onze membres du conseil d'administration d'Aireon. Chaque phase d'investissement était conditionnelle à l'atteinte, par Aireon et Iridium, de certains objectifs précis (ou leur renonciation) en ce qui concerne notamment le développement de la charge utile ADS-B, le déploiement de la constellation de satellites NEXT, la commercialisation du service ADS-B d'Aireon auprès de certains clients FSNA potentiels et l'obtention des approbations réglementaires nécessaires à l'utilisation de la technologie.

En décembre 2013, les ententes de novembre 2012 ont été modifiées afin que trois autres FSNA d'importance, soit ENAV (Italie), Irish Aviation Authority (l'« IAA ») et Naviair (Danemark) puissent procéder à un investissement global de 120 $ US (150 $ CA) dans Aireon.

Conformément aux ententes modifiées, une tranche de la participation sous forme d'actions ordinaires actuelle d'Iridium dans Aireon sera ultérieurement rachetée contre un paiement d'Aireon de 120 $ US (150 $ CA), ce qui déterminera de façon définitive les participations de tous les investisseurs dans Aireon. À la suite du rachat et de la conversion connexe de la totalité des actions privilégiées en actions ordinaires, NAV CANADA détiendra 51 % de la participation sous forme d'actions ordinaires pleinement diluée dans Aireon, ENAV en détiendra 12,5 % et l'IAA et Naviair en détiendront chacun 6 %, alors qu'Iridium détiendra la participation restante de 24,5 %. Ce rachat devrait avoir lieu d'ici le 31 août 2021.

Le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon prévoit un dividende annuel cumulatif de 5 % [sauf pour la deuxième phase d'investissement d'un montant de 40 $ US (50 $ CA), qui prévoit un dividende annuel cumulatif de 10 %] calculé à compter de la date d'émission. Les actions privilégiées sont rachetables contre trésorerie en trois versements annuels à compter de janvier 2021, si les actions privilégiées n'ont pas encore été converties en actions ordinaires ou rachetées à ce moment. Les paiements en trésorerie au titre de ces obligations de rachat comprendront tout dividende non versé.

La Société peut en tout temps ou à l'occasion choisir de convertir une tranche ou la totalité des actions privilégiées d'Aireon qu'elle détient en actions ordinaires.

Tant que l'option de conversion n'est pas exercée, le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées ne confère aucun droit à l'actif net résiduel d'Aireon à la Société et, par conséquent, le placement est comptabilisé à titre d'instrument financier. La Société a choisi de désigner l'intégralité du contrat contenant des dérivés incorporés comme étant un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Lors de l'investissement initial des investisseurs supplémentaires en février 2014, le prix payé par les investisseurs supplémentaires pour les actions privilégiées d'Aireon ayant essentiellement les mêmes caractéristiques était considéré comme étant une estimation fiable de la juste valeur d'Aireon. La Société a également utilisé cette donnée pour évaluer la juste valeur de son placement dans Aireon au 31 août 2017 et au 31 août 2016 puisqu'il a été déterminé que cela représente la meilleure estimation de la juste valeur (note 17).

Au 31 août 2017, la participation totale de la Société en actions ordinaires sur une base pleinement diluée après la conversion s'établissait à 40,9 % (36,5 % au 31 août 2016).

Les actifs et les passifs d'impôt différé de la Société au 31 août 2017 sont rattachés à son placement dans Aireon et sont détenus au sein d'une des filiales entièrement détenues de la Société. Aireon est une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe aux États-Unis et est considérée comme une société de personnes à des fins fiscales américaines et, par conséquent, n'est généralement pas assujettie directement à l'impôt sur le résultat. On attribue plutôt à la Société, à Iridium et aux investisseurs supplémentaires une portion du bénéfice imposable (de la perte fiscale) d'Aireon selon leur participation respective dans le bénéfice imposable ou la perte fiscale d'Aireon aux termes des lois fiscales américaines. La Société a comptabilisé des passifs d'impôt différé se chiffrant à 55 $ US (68 $ CA) (56 $ CA au 31 août 2016) principalement attribuable à la hausse de la juste valeur de la participation de la Société dans Aireon. La Société a comptabilisé des actifs d'impôt différé se chiffrant à 10 $ US (13 $ CA) (11 $ CA au 31 août 2016) au titre des pertes d'exploitation et des frais de recherche et développement reportés en avant attribués à la filiale de la Société. La comptabilisation des actifs d'impôt différé est fondée sur l'évaluation par la direction de la probabilité de leur réalisation. Les pertes d'exploitation reportées en avant viendront à échéance à compter de l'année civile 2033. Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés sur une base nette dans l'état consolidé de la situation financière à titre de passif d'impôt différé comme il est présenté dans le tableau ci-après.

Le tableau suivant présente l'incidence du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon et l'incidence du recours à la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur l'état de la situation financière de la Société :

| | 31 août 2017 | 31 août 2016 |
|---|---|---|
| Actifs courants | | |
| Débiteurs | 5 $ | – $ |
| Actifs dérivés et autres | – | 3 |
| Placement sous forme d'actions privilégiées | 350 | 291 |
| Passif d'impôt différé | (55) | (45) |
| Incidence sur la situation financière du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, compte non tenu de la comptabilité des activités à tarifs réglementés | 300 $ | 249 $ |
| Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires | | |
| Passif d'impôt réglementaire différé | 55 | 45 |
| | 55 $ | 45 $ |
| Soldes créditeurs des comptes de report réglementaires | | |
| Variation cumulée de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées | (185) $ | (162) $ |
| Profit latent lié à la juste valeur sur l'opération de couverture du change | – | (3) |
| | (185) $ | (165) $ |
| Incidence nette sur la situation financière du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, compte tenu de la comptabilité des activités à tarifs réglementés | 170 $ | 129 $ |

L'incidence nette sur la situation financière du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon compte tenu de la comptabilité des activités à tarifs réglementés reflète les sommes réelles versées dans le cadre du placement de la Société dans Aireon (aux taux de change en vigueur à la date des transactions).

# 11. PLACEMENT SOUS FORME D'ACTIONS PRIVILÉGIÉES D'AIREON (SUITE)

L'utilisation de comptes de report réglementaires permet de différer la comptabilisation des transactions liées au placement de la Société dans Aireon sur l'état consolidé du résultat net de la Société. Par conséquent, le placement de la Société dans Aireon n'a aucune incidence sur l'état consolidé du résultat net de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2017. Ces montants ne sont pas pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs jusqu'au moment où ils sont réalisés en trésorerie par le truchement de dividendes reçus après impôt.

Aireon est une société en démarrage n'exerçant pas d'activités qui a peu de produits et dont la plupart des dépenses sont inscrites à l'actif. Comme il est susmentionné, le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon est comptabilisé à titre d'instrument financier tant que l'option de conversion n'est pas exercée. La Société exerce un contrôle conjoint sur les activités financières stratégiques et les activités d'exploitation, mais ne détient aucune participation; ainsi, l'application de la méthode de la mise en équivalence donnerait lieu à une quote-part du résultat net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de néant.

L'exercice financier d'Aireon se clôt le 31 décembre. L'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, restreint l'écart entre la date de clôture d'une coentreprise et celle de l'investisseur à au plus trois mois et exige l'ajustement des résultats à la suite de toutes les transactions importantes qui se produisent dans l'intervalle. La Société a choisi d'observer un décalage de deux mois et, par conséquent, l'information en date du 31 août 2017 et du 31 août 2016 présentée ci-après repose sur des montants se rapportant à la situation financière et à la performance financière d'Aireon au 30 juin 2017 et au 30 juin 2016, respectivement. Tous les montants sont convertis à partir de montants en dollars américains. Pendant la période allant du 30 juin 2017 au 31 août 2017, Aireon a reçu une autre tranche des placements de plusieurs de ses investisseurs. L'information financière présentée au 31 août 2017 tient compte de ces placements.

| | 31 août 2017 | 31 août 2016 |
|---|---|---|
| Actifs courants | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 65 $ | 39 $ |
| Charges payées d'avance et autres actifs courants | 14 | – |
| Actifs non courants | | |
| Immobilisations corporelles | 488 | 368 |
| | 567 $ | 407 $ |
| Passifs courants | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | (8) $ | (8) $ |
| Passifs non courants | | |
| Passifs financiers | (670) | (465) |
| | (678) $ | (473) $ |
| Actifs nets | (111) $ | (66) $ |

| | Exercices clos les 31 août | |
|---|---|---|
| | 2017 | 2016 |
| Charges d'intérêts | 10 $ | 8 $ |
| Perte nette | (23) $ | (29) $ |
| Autres éléments du résultat global | – | 2 |
| Total du résultat global | (23) $ | (27) $ |

# 12. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE COMPTABILISÉE SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Searidge est une société fermée spécialisée dans la conception de logiciels et de solutions technologiques adaptés aux exigences du contrôle de la circulation aérienne et des activités aéroportuaires.

Le 28 avril 2017, la Société a vendu une partie de sa participation dans Searidge pour un produit de 4 $. Suite à la vente, la Société détient maintenant 50 % des actions émises et en circulation de Searidge (70 % au 31 août 2016).

La Société a déterminé que sa participation de 50 % dans Searidge donne lieu à un contrôle conjoint, selon les modalités contractuelles de l'accord en vertu duquel les parties doivent accorder unanimement leur consentement aux décisions importantes portant sur les activités pertinentes. La Société a classé sa participation dans Searidge à titre de participation dans une coentreprise étant donné que la Société détient une participation dans l'actif net de Searidge fondée sur la forme juridique et la substance de l'accord.

Le tableau suivant présente un sommaire des comptes de Searidge qui ont été déconsolidés au 28 avril 2017 :

| | |
|---|---|
| Créances et montants payés d'avance | 5 $ |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 5 |
| Créditeurs et charges à payer | (5) |
| Valeur comptable de la participation dans Searidge | 5 |
| Montant en trésorerie reçu | 4 |
| Juste valeur de la participation dans Searidge conservée | 8 |
| | 12 |
| Profit sur la vente et perte du contrôle | 7 $ |

Au 31 août 2017, la valeur comptable du placement de la Société dans Searidge s'établissait comme suit :

| | |
|---|---|
| Solde au 28 avril 2017 (comptabilisation initiale) | 8 $ |
| Quote-part de la perte nette dans la participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence | (1) |
| Valeur comptable de la participation dans Searidge | 7 $ |

# 13. AVANTAGES DU PERSONNEL

La Société offre à son personnel des régimes de retraite à prestations définies leur procurant des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Les régimes d'avantages à long terme du personnel comprennent des droits aux congés de maladie cumulatifs (acquis et qui ne s'acquièrent pas), des prestations d'ILD et des avantages au titre du régime incitatif à long terme de la direction. Les prestations de retraite (autres que celles liées aux régimes complémentaires de retraite) et les prestations d'ILD sont capitalisées. Les autres avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme ne sont pas capitalisés. La Société a comptabilisé les charges nettes suivantes au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices clos les 31 août :

| | Régimes de retraite | | Autres régimes d'avantages | |
|---|---|---|---|---|
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 |
| État du résultat net | | | | |
| Coût des services rendus au cours de la période | 176 $ | 145 $ | 6 $ | 6 $ |
| Charge liée à la compression | – | – | 11 | – |
| Coût financier | 228 | 234 | 8 | 9 |
| Produits d'intérêts sur les actifs des régimes | (182) | (202) | – | – |
| Total de la charge | 222 $ | 177 $ | 25 $ | 15 $ |
| État des autres éléments du résultat global | | | | |
| Réévaluations | | | | |
| Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des produits d'intérêts sur les actifs des régimes | (64) $ | (265) $ | – $ | – $ |
| (Gains actuariels) pertes actuarielles | (141) | 750 | (4) | 7 |
| Total des (produits) coûts comptabilisés dans les autres éléments du résultat global | (205) $ | 485 $ | (4) $ | 7 $ |

Le coût financier net lié aux avantages du personnel d'un montant de 55 $ pour l'exercice clos le 31 août 2017 (43 $ pour l'exercice 2016) comprend les charges d'intérêts et les produits d'intérêts liés aux actifs des régimes susmentionnés au titre des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages, y compris des coûts financiers additionnels de 1 $ (2 $ pour l'exercice 2016) liés aux congés de maladie à long terme.

Au cours de l'exercice 2017, la Société a comptabilisé une charge liée à la compression de 11 $ relativement aux indemnités de cessation d'emploi, laquelle figure dans le poste des charges liées aux salaires et aux avantages du personnel. Le règlement en trésorerie d'un montant estimé à 44 $ visant la compression des indemnités de cessation d'emploi devrait avoir lieu au cours de l'exercice 2018. La charge liée à la compression découle des modifications apportées aux conventions collectives conclues avec trois des syndicats des employés de la Société. Pour deux des syndicats, l'admissibilité future au régime d'indemnités de cessation d'emploi de la Société des employés représentés est révoquée si ces derniers choisissent le règlement en trésorerie de façon volontaire. Pour un syndicat, l'admissibilité future au régime d'indemnités de cessation d'emploi de la Société est révoquée pour l'ensemble des employés représentés.

Les soldes des avantages du personnel comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière sont les suivants :

| | 31 août 2017 | 31 août 2016 |
|---|---|---|
| Actifs comptabilisés au titre des prestations d'invalidité à long terme | 11 $ | – $ |

| | 31 août 2017 | 31 août 2016 |
|---|---|---|
| Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies capitalisées | (6 794) $ | (6 720) $ |
| Juste valeur des actifs des régimes | 5 596 | 5 374 |
| Passif lié aux obligations au titre des prestations définies capitalisées | (1 198) | (1 346) |
| Passif lié aux obligations au titre des prestations définies non capitalisées | (97) | (69) |
| Passif lié aux obligations au titre des autres prestations définies non capitalisées | (246) | (233) |
| Passif comptabilisé au titre des régimes à prestations définies | (1 541) | (1 648) |
| Passifs au titre des avantages du personnel à long terme | (45) | (46) |
| Total des passifs au titre des avantages du personnel à long terme | (1 586) $ | (1 694) $ |

La plus récente évaluation actuarielle aux fins de capitalisation a été effectuée en date du 1er janvier 2017.

La Société a déterminé, en se fondant sur :

- les dispositions des régimes à prestations définies capitalisés;
- les exigences réglementaires (telles que les exigences de capitalisation minimale, la possibilité de se prévaloir d'un congé de cotisations et la possibilité d'utiliser des lettres de crédit pour garantir des paiements spéciaux de solvabilité décelés par des évaluations actuarielles aux fins de capitalisation);
- les hypothèses et méthodes utilisées pour déterminer l'avantage économique disponible,

que la valeur actualisée des réductions de cotisations futures n'est pas inférieure au solde du total de la juste valeur des actifs des régimes majoré des exigences de capitalisation minimale à l'égard des services passés minoré du total de la valeur actualisée des obligations. Par conséquent, aucune hausse du passif au titre des prestations définies n'est requise au 31 août 2017 et au 31 août 2016.

**a) Caractéristiques des régimes à prestations définies**

La Société a créé et maintient, à l'intention de son personnel, des régimes de retraite à prestations définies. Les régimes prévoient le versement de prestations en fonction de l'âge, des années de service et du salaire maximal moyen. Le taux de cotisation des membres du personnel varie selon leur poste et le régime. La Société est l'administrateur et l'employeur promoteur de deux régimes de retraite agréés à prestations définies qui sont capitalisés. De plus, la Société maintient un régime complémentaire de retraite (le « régime complémentaire ») qui n'est pas capitalisé. L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée.

i) Le régime de retraite de NAV CANADA (le « régime ») a été créé le 1er novembre 1996 afin de procurer des prestations de retraite aux membres du personnel de la Société. Le régime a été constitué aux termes d'une entente conclue avec le gouvernement fédéral afin de continuer d'offrir des prestations de retraite et d'autres avantages aux membres du personnel qui ont fait le passage de la fonction publique à la Société.

# 13. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

**a) Caractéristiques des régimes à prestations définies (suite)**

Le régime est un régime à prestations définies offert à la quasi-totalité des membres salariés du personnel de la Société. Le régime est inscrit aux termes de la *Loi de 1985 sur les normes des prestations de pension* (« LNPP »), du Canada. Depuis le 1er janvier 2009, le régime comprend deux parties : la partie A est la partie contributive qui offre des prestations aux termes du régime initial, et la partie B est la partie non contributive offerte a) de façon obligatoire à tous les nouveaux gestionnaires embauchés après le 1er janvier 2009; b) à tous les nouveaux membres du personnel représentés par six des huit syndicats à partir du 1er janvier 2014; et c) à tous les nouveaux membres du personnel représentés par les deux syndicats restants à partir respectivement du 1er octobre 2014 et du 1er décembre 2014. Avant ces dates d'entrée en vigueur, la participation à la partie B était volontaire pour les membres du personnel représentés par ces syndicats.

Aux termes du régime, les cotisations sont versées par ses membres (partie A seulement) et la Société, qui est le promoteur du régime. Les membres de la partie A du régime cotisent à des taux prédéterminés. La Société doit cotiser la partie restante de la capitalisation nécessaire pour la partie A et la partie B de manière à s'assurer que les prestations seront versées dans leur intégralité. La détermination de la valeur de ces prestations se fonde sur une évaluation actuarielle annuelle aux fins de la capitalisation effectuée en date du 1er janvier.

Le régime fournit, aux termes de la partie A et de la partie B, des prestations fondées sur les services ouvrant droit à pension et les gains ouvrant droit à pension moyens des six meilleures années (cinq années pour les membres représentés par l'ACCTA/Unifor) précédant le départ en retraite ou la fin de contrat de travail. Les prestations sont diminuées à 65 ans du fait de l'intégration des prestations du Régime de pensions du Canada (« RPC ») ou du Régime de rentes du Québec (« RRQ »). Les deux parties du régime ont des méthodes de calcul différentes qui comprennent les droits à prestations, l'intégration du RPC ou de la RRQ et les réductions en raison de départs à la retraite anticipés. Un régime complémentaire distinct a été mis en place par la Société afin de fournir des prestations qui sont supérieures au montant maximal permis en vertu de la LIR au titre des régimes de retraite agréés.

Les prestations sont indexées intégralement pendant la retraite en fonction des augmentations de l'indice des prix à la consommation pour les membres de la partie A et sur une base ad hoc pour les membres de la partie B.

L'objectif de placement du régime est d'assurer la sécurité des prestations promises aux termes du régime à un coût raisonnable pour les membres et la Société. Afin d'atteindre cet objectif, le régime a adopté une stratégie de placement axée sur les passifs. La stratégie cherche à réduire et à gérer la disparité du risque de taux d'intérêt et du risque d'inflation entre les actifs et les passifs du régime et de trouver un équilibre entre le risque et les avantages lors du choix de la composition de l'actif à long terme.

ii) La Société maintient aussi le régime de retraite de la haute direction de NAV CANADA, lequel est un régime à prestations définies non contributif pour les membres de la haute direction de la Société. Ce régime est également inscrit aux termes de la LNPP. Les membres n'ont pas à verser de cotisations au régime et il ne leur est pas permis de le faire, sauf pour ce qui est des cotisations transférées directement lors de l'adhésion au régime ou des paiements par les membres pour l'achat des années de service ouvrant droit à pension restantes aux termes de l'ancien régime de retraite agréé des membres (rachat de services passés). Les cotisations sont versées par la Société, qui est le promoteur du régime. La Société est tenue de cotiser la capitalisation nécessaire pour s'assurer que les prestations seront versées dans leur intégralité. La détermination de la valeur de ces prestations se fonde sur une évaluation actuarielle annuelle aux fins de la capitalisation.

iii) La Société offre également d'autres avantages postérieurs à l'emploi à son personnel, y compris certaines prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et des allocations de retraite aux retraités admissibles et à leurs personnes à charge. Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés.

Les versements des prestations des deux régimes de retraite à prestations définies sont effectués à partir des fonds gérés par le fiduciaire et les versements de prestation du régime complémentaire et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi non capitalisés sont effectués par la Société à mesure que les obligations de paiement des prestations deviennent exigibles. Les actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et sont régis par le Règlement sur les normes de prestation de pension. Le comité de retraite, un comité du conseil, supervise la gestion des placements des actifs des régimes et l'administration des régimes de retraite de la Société, ce qui comprend les deux régimes de retraite à prestations définies agréés et le régime complémentaire de la Société.

**b) Exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite**

Les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation des régimes de retraite sont menées tous les ans au 1er janvier et doivent être déposées auprès du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (« BSIF ») au plus tard au mois de juin de la même année. Ainsi, les cotisations aux régimes de retraite selon sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation pour la période annuelle ouverte le 1er juillet 2017 sont fondées sur les évaluations actuarielles effectuées en date du 1er janvier 2017, avec ajustement rétroactif au début de l'année civile. La réglementation qui régit la capitalisation des régimes de retraite au palier fédéral nécessite que des évaluations actuarielles soient effectuées tant sur une base de continuité de l'exploitation que selon l'approche de solvabilité. Les évaluations actuarielles effectuées en date du 1er janvier 2017 présentaient un excédent de 242 $ (déficit de 76 $ en 2016) selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Un excédent de solvabilité réglementaire de 334 $ a été comptabilisé au 1er janvier 2017 selon l'hypothèse que la reformulation du texte du régime au 1er septembre 2016, qui tenait compte de la modification pour la résiliation du régime qui est actuellement en cours d'examen par le BSIF, était en vigueur à la date d'évaluation. Si la modification n'avait pas été prise en compte, il y aurait eu un déficit de solvabilité réglementaire de 289 $ au 1er janvier 2017 (306 $ en 2016).

Au cours de l'exercice 2017, la Société a répondu aux exigences en matière de capitalisation en fonction de la solvabilité de l'année civile 2017 de 58 $ au moyen de lettres de crédit de 14 $ et de cotisations en trésorerie de 44 $, ce qui répond aux exigences en matière de capitalisation cumulative des régimes de retraite en fonction de la solvabilité, compte non tenu des modifications. Depuis le 1er juillet 2017, les cotisations en fonction de la solvabilité sont déterminées sans tenir compte des modifications pendant que les discussions avec le BSIF se poursuivent.

Les cotisations de la Société à ses régimes de retraite à prestations définies se présentaient comme suit :

| | Exercices clos les 31 août | |
|---|---|---|
| | **2017** | **2016** |
| Régime de retraite capitalisé | | |
| Coûts des services rendus au cours de la période selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation | 91 $ | 92 $ |
| Paiements spéciaux selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation | – | 20 |
| Paiements au titre du déficit de solvabilité | 44 | – |
| | 135 | 112 |
| Régime de retraite non capitalisé | 2 | 2 |
| Autres régimes à prestations définies non capitalisés | 7 | 7 |
| Moins les montants capitalisés | (4) | (4) |
| | 140 $ | 117 $ |

Selon les prévisions préliminaires actuelles reposant sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, la Société s'attend à verser des cotisations aux régimes de retraite de 91 $ pour l'exercice 2018 et aucun paiement spécial en trésorerie n'est prévu.

La période de capitalisation des déficits de solvabilité est fixée à cinq ans et les déficits antérieurs sont consolidés de façon permanente dans le calcul des paiements spéciaux de solvabilité, ce qui permet un nouveau départ chaque année. La capitalisation des déficits de solvabilité est établie en fonction de la moyenne des ratios de solvabilité sur les trois années consécutives les plus récentes (déficit de solvabilité réglementaire).

La Société peut répondre aux exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite en fonction de la solvabilité par le biais de lettres de crédit ou de cotisations en trésorerie. Aux termes des règles en matière de capitalisation des régimes de retraite entrées en vigueur en avril 2011, les paiements spéciaux de solvabilité peuvent être remplacés par des lettres de crédit, à condition que la valeur totale des lettres de crédit ne dépasse pas 15 % des actifs des régimes de retraite. Ces règles ont été modifiées en juin 2017 et permettent que le montant maximal des lettres de crédit soit fondé sur 15 % des passifs de solvabilité plutôt que sur les actifs. Au 31 août 2017, la Société avait mis en place des lettres de crédit totalisant 477 $ pour répondre à ses exigences en matière de capitalisation cumulative des régimes de retraite, compte non tenu des modifications. Les lettres de crédit en cours représentent 9 % des passifs de solvabilité, compte tenu des modifications, et 8 %, compte non tenu des modifications.

# 13. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

**b) Exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite (suite)**

Le montant des cotisations exigées de la Société ainsi que des lettres de crédit supplémentaires au cours des exercices futurs dépendra de l'évolution des actifs des régimes de retraite, des taux d'actualisation et d'autres hypothèses qui seront utilisés dans le cadre des évaluations actuarielles futures pour déterminer les passifs des régimes, de même que de toute modification quant à la conception des régimes de retraite ou aux exigences de capitalisation qui pourraient être promulguées.

**c) Variations des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi**

Les variations dans les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 août sont les suivantes :

| | Régimes de retraite à prestations définies | | Autres régimes d'avantages | |
|---|---|---|---|---|
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 |
| **Variations des obligations au titre des prestations** | | | | |
| Obligations au titre des prestations définies aux 31 août, exercice précédent | 6 789 $ | 5 802 $ | 233 $ | 218 $ |
| Prestations versées | (193) | (175) | (8) | (7) |
| Cotisations des participants aux régimes | 32 | 32 | – | – |
| Coûts des services rendus au cours de la période | 176 | 145 | 6 | 6 |
| Coût financier | 228 | 234 | 8 | 9 |
| Charge liée à la compression | – | – | 11 | – |
| Perte actuarielle (gain actuariel) au titre des variations liées aux hypothèses démographiques | – | (61) | – | (2) |
| Perte actuarielle (gain actuariel) au titre des variations liées aux hypothèses financières | (117) | 836 | (4) | 22 |
| Perte actuarielle (gain actuariel) découlant des ajustements liés à l'expérience | (24) | (24) | – | (13) |
| Obligations au titre des prestations définies aux 31 août | 6 891 $ | 6 789 $ | 246 $ | 233 $ |
| **Variation des actifs des régimes** | | | | |
| Juste valeur des actifs des régimes aux 31 août, exercice précédent | 5 374 $ | 4 936 $ | – $ | – $ |
| Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des produits d'intérêts | 64 | 265 | – | – |
| Produits d'intérêts | 182 | 202 | – | – |
| Cotisations de l'employeur | 137 | 114 | 7 | 7 |
| Cotisations des participants aux régimes | 32 | 32 | – | – |
| Prestations versées | (193) | (175) | (7) | (7) |
| Juste valeur des actifs des régimes aux 31 août | 5 596 | 5 374 | – | – |
| Passif net au titre des prestations définies | (1 295) $ | (1 415) $ | (246) $ | (233) $ |
| Passif lié aux obligations au titre des prestations définies non capitalisées aux 31 août | (97) $ | (69) $ | (246) $ | (233) $ |
| Passif lié aux obligations au titre des prestations définies capitalisées aux 31 août | (1 198) $ | (1 346) $ | – $ | – $ |

**d) Évaluation de la juste valeur des actifs des régimes de retraite**

La composition des actifs des régimes par catégories principales des deux régimes de retraite capitalisés de la Société est la suivante :

| | 31 août 2017 | | 31 août 2016 | |
|---|---|---|---|---|
| | Prix cotés sur un marché actif | Sans prix cotés sur un marché actif | Prix cotés sur un marché actif | Sans prix cotés sur un marché actif |
| Titres de participation | 30 % | 9 % | 32 % | 10 % |
| Titres à revenu fixe [1] | 2 % | 33 % | 0 % | 38 % |
| Actifs immobiliers | 0 % | 14 % | 0 % | 12 % |
| Stratégies de rendement absolu | 1 % | 6 % | 1 % | 1 % |
| Titres d'emprunt de sociétés privées | 0 % | 5 % | 0 % | 4 % |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 0 % | 0 % | 2 % | 0 % |
| | 33 % | 67 % | 35 % | 65 % |

[1] La stratégie de placement axée sur les passifs [voir g) ci-dessous] est composée d'un portefeuille financé par emprunt à 2:1 d'obligations à rendement nominal et à rendement réel en position acheteur du Canada. L'effet de levier est réalisé principalement au moyen des ententes de vente et de rachat. Au 31 août 2017, la stratégie correspondait à 26 % de l'actif net des régimes assorti d'un financement par emprunt fournissant une exposition supplémentaire de 26 % (18 % à l'exercice 2016).

**e) Hypothèses actuarielles**

Les principales hypothèses actuarielles (exprimées sous forme de moyennes pondérées) sont les suivantes :

| | Régimes capitalisés | | Régimes non capitalisés | |
|---|---|---|---|---|
| | 31 août 2017 | 31 août 2016 | 31 août 2017 | 31 août 2016 |
| Taux d'actualisation, obligations au titre des prestations définies | 3,60 % | 3,40 % | 3,52 % | 3,32 % |
| Taux d'actualisation, charges au titre des prestations définies | 3,40 % | 4,10 % | 3,32 % | 3,99 % |
| Augmentations de salaire futures | 3,40 % | 3,10 % | 3,40 % | 3,10 % |
| Taux d'évolution des frais médicaux | s. o. | s. o. | 5,00 % | 5,00 % |
| Inflation | 2,00 % | 2,00 % | 2,00 % | 2,00 % |

Selon les prévisions, le taux moyen d'augmentation des salaires devrait être équivalent à celui de l'inflation, majoré d'un rajustement pour tenir compte des gains au mérite et des gains de productivité. Une hausse de 5,0 % du coût des prestations liées aux médicaments et aux autres soins de santé a été prévue pour l'exercice 2017 et par la suite.

# 13. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

**e) Hypothèses actuarielles (suite)**

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des statistiques publiées et sur les tables de mortalité. Aux 31 août, les durées de vie (en années) qui sous-tendent les valeurs des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

| | 2017 | 2016 |
|---|---|---|
| Longévité à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels | | |
| Hommes | 22,8 | 22,7 |
| Femmes | 24,7 | 24,6 |
| Longévité à l'âge de 65 ans pour les membres actuels du personnel âgés de 45 ans | | |
| Hommes | 23,8 | 23,8 |
| Femmes | 25,6 | 25,6 |

À la date d'évaluation annuelle du 31 août 2017, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre de prestations définies était de 18,7 années (19,1 années au 31 août 2016).

**f) Analyse de sensibilité**

L'obligation au titre des prestations définies présentée dans l'analyse de sensibilité suivante a été déterminée au moyen de la même méthode que celle utilisée pour calculer l'obligation au titre des prestations définies présentée dans l'état de la situation financière. Les hypothèses utilisées correspondent aux taux moyens pondérés. La méthode utilisée est cohérente quant aux périodes présentées. La sensibilité est calculée en modifiant une hypothèse (ou un ensemble d'hypothèses en ce qui a trait aux hypothèses à l'égard des hausses du salaire, de l'indexation et des prestations gouvernementales), les autres variables demeurant constantes. La variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies sera probablement différente des résultats présentés dans le tableau puisqu'il est probable que plus d'une hypothèse considérée de façon indépendante sera modifiée, et que certaines hypothèses sont corrélées.

| | | Obligation au titre des prestations définies | | Coût des prestations | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Variations des hypothèses + ou - | Hypothèse d'une augmentation | Hypothèse d'une diminution | Hypothèse d'une augmentation | Hypothèse d'une diminution |
| Taux d'actualisation | 0,25 % | (319) $ | 342 $ | (22) $ | 22 $ |
| Hausses du salaire, de l'indexation et des prestations gouvernementales | 0,25 % | 316 $ | (297) $ | 25 $ | (23) $ |
| Taux tendanciel lié aux soins de santé | 1 % | 25 $ | (20) $ | 1 $ | (1) $ |
| Longévité (en années) pour les membres âgés de 65 ans | 1 an | 202 $ | (206) $ | 12 $ | (13) $ |

**g) Risques associés aux régimes à prestations définies**

La nature de ces obligations à l'égard des prestations expose la Société à plusieurs risques, dont le plus important est le risque de capitalisation. Le risque de capitalisation s'entend de la probabilité qu'un niveau anormalement élevé de cotisations nécessaires aux régimes de retraite soit exigé ou que d'importantes variations des cotisations nécessaires aux régimes de retraite se produisent.

Des changements défavorables dans la valeur des actifs des régimes capitalisés, les rendements à long terme et l'inflation attendus, les taux d'intérêt et l'espérance de vie peuvent avoir une incidence importante sur les exigences en matière de capitalisation. Le régime capitalisé investit dans des actifs qui les exposent à un éventail de risques de placement. Des stratégies, des politiques et des processus sont en place pour gérer ces risques. Plus précisément, le risque de capitalisation est géré comme suit :

i) les risques de taux d'intérêt et d'inflation sont gérés grâce à la mise en œuvre d'une stratégie de placement axé sur les passifs, laquelle met l'accent sur la réduction de la disparité des risques de taux d'intérêt et d'inflation entre les actifs des régimes de retraite et leurs obligations au titre des prestations;

ii) le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité liés aux actifs des régimes de retraite sont gérés au moyen de la diversification des différentes catégories d'actifs, des titres de placement, des facteurs de risques et des secteurs géographiques, tout en maintenant l'adhésion à des politiques et des lignes directrices définies à l'égard de l'investissement.

## 14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se composaient de ce qui suit :

| | Terrains et bâtiments | Systèmes et matériel | Actifs en cours de développement | Total |
|---|---|---|---|---|
| Coût | | | | |
| Solde au 31 août 2015 | 172 $ | 484 $ | 74 $ | 730 $ |
| Entrées | – | – | 99 | 99 |
| Transferts | 29 | 71 | (100) | – |
| Solde au 31 août 2016 | 201 $ | 555 $ | 73 $ | 829 $ |
| Solde au 31 août 2016 | 201 $ | 555 $ | 73 $ | 829 $ |
| Entrées | – | – | 129 | 129 |
| Décomptabilisation [1] | – | (1) | – | (1) |
| Sorties | – | (2) | – | (2) |
| Transferts | 26 | 74 | (100) | – |
| Solde au 31 août 2017 | 227 $ | 626 $ | 102 $ | 955 $ |
| Cumul de l'amortissement | | | | |
| Solde au 31 août 2015 | 13 $ | 68 $ | – $ | 81 $ |
| Amortissement | 13 | 71 | – | 84 |
| Solde au 31 août 2016 | 26 $ | 139 $ | – $ | 165 $ |
| Solde au 31 août 2016 | 26 $ | 139 $ | – $ | 165 $ |
| Amortissement | 13 | 73 | – | 86 |
| Décomptabilisation [1] | – | (1) | – | (1) |
| Solde au 31 août 2017 | 39 $ | 211 $ | – $ | 250 $ |
| Valeurs comptables | | | | |
| Au 31 août 2016 | 175 $ | 416 $ | 73 $ | 664 $ |
| Au 31 août 2017 | 188 $ | 415 $ | 102 $ | 705 $ |

[1] La décomptabilisation est le résultat de la déconsolidation de la participation de la Société dans Searidge. Il y a lieu de consulter la note 12.

# 15. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se composaient de ce qui suit :

| | Droit de navigation aérienne | Logiciels achetés | Logiciels maison | Actifs en cours de développement | Goodwill | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Coût | | | | | | |
| Solde au 31 août 2015 | 702 $ | 150 $ | 151 $ | 23 $ | 4 $ | 1 030 $ |
| Entrées | – | – | – | 35 | – | 35 |
| Transferts | – | 8 | 17 | (25) | – | – |
| Solde au 31 août 2016 | 702 $ | 158 $ | 168 $ | 33 $ | 4 $ | 1 065 $ |
| Solde au 31 août 2016 | 702 $ | 158 $ | 168 $ | 33 $ | 4 $ | 1 065 $ |
| Entrées | – | – | – | 42 | – | 42 |
| Décomptabilisation [1] | – | – | – | – | (4) | (4) |
| Transferts | – | 7 | 25 | (32) | – | – |
| Solde au 31 août 2017 | 702 $ | 165 $ | 193 $ | 43 $ | – $ | 1 103 $ |
| Cumul de l'amortissement | | | | | | |
| Solde au 31 août 2015 | 25 $ | 17 $ | 13 $ | – $ | – $ | 55 $ |
| Amortissement | 25 | 17 | 15 | – | – | 57 |
| Solde au 31 août 2016 | 50 $ | 34 $ | 28 $ | – $ | – $ | 112 $ |
| Solde au 31 août 2016 | 50 $ | 34 $ | 28 $ | – $ | – $ | 112 $ |
| Amortissement | 25 | 19 | 17 | – | – | 61 |
| Solde au 31 août 2017 | 75 $ | 53 $ | 45 $ | – $ | – $ | 173 $ |
| Valeurs comptables | | | | | | |
| Au 31 août 2016 | 652 $ | 124 $ | 140 $ | 33 $ | 4 $ | 953 $ |
| Au 31 août 2017 | 627 $ | 112 $ | 148 $ | 43 $ | – $ | 930 $ |

[1] La décomptabilisation est le résultat de la déconsolidation de la participation de la Société dans Searidge. Il y a lieu de consulter la note 12.

La Société a le droit, aux termes de la Loi sur le SNA, de fournir des services de navigation aérienne civile et elle est la seule autorité compétente qui peut fixer et percevoir les redevances d'usage pour de tels services. Bien que la Loi sur le SNA n'impose pas de limite sur la durée de ces droits aux fins de comptabilisation, le droit de navigation aérienne de la Société sera entièrement amorti d'ici 2046.

# 16. DETTE À LONG TERME

Cette note fournit des informations sur les modalités contractuelles des prêts et emprunts de la Société portant intérêt, lesquels sont évalués au coût amorti. Pour plus d'informations sur l'exposition de la Société aux risques de taux d'intérêt et de liquidité, voir la note 17.

Comme NAV CANADA est une société sans capital social, elle a financé par emprunts l'acquisition initiale du SNA et a recours à des emprunts pour ses besoins courants. Jusqu'au 21 février 2006, tous les emprunts étaient contractés et garantis aux termes d'un acte de fiducie cadre qui permettait à la Société de disposer d'une capacité d'emprunt consentie totale décroissant chaque année. Le 21 février 2006, la Société a conclu un nouvel acte de fiducie (l'« acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale ») qui a établi un programme d'emprunt non garanti. Les montants empruntés dans le cadre de ce programme sont considérés comme des dettes subordonnées aux termes de l'acte de fiducie cadre. La capacité d'emprunt de la Société aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale ne décroît pas chaque année. De plus, il n'y a pas de limite aux billets pouvant être émis aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, pourvu que la Société soit en mesure de remplir un test d'endettement supplémentaire.

**a) Garantie**

L'acte de fiducie cadre établit une plateforme d'emprunt garantie par une cession des produits et du fonds de réserve pour le service de la dette. L'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale n'est pas garanti, mais il renferme un ensemble de clauses restrictives de faire et de ne pas faire semblables à celles de l'acte de fiducie cadre. De plus, aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, aucun autre emprunt ne peut être contracté aux termes de l'acte de fiducie cadre; par ailleurs, le montant de 675 $ au titre de la facilité de crédit bancaire consortiale de la Société [note 17 c)] garantie aux termes de l'acte de fiducie cadre ne peut dépasser le montant dégressif des obligations en circulation émises aux termes de l'acte de fiducie cadre. Au 31 août 2017, ce montant s'élevait à 500 $ et il diminuera de 25 $ le 1er mars de chaque année parallèlement au paiement annuel de principal sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2. La tranche restante de 175 $ de la facilité de crédit de 675 $ a égalité de rang avec les emprunts aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale et augmentera de 25 $ le 1er mars de chaque année, pour contrebalancer le déclin du montant garanti aux termes de l'acte de fiducie cadre. La tranche de 500 $ de la facilité de crédit ainsi que les obligations de série 96-3 de 250 $ et les obligations de série 97-2 de 250 $ correspondent à un total de 1 000 $ d'endettement garanti aux termes de l'acte de fiducie cadre et ont priorité de rang sur la dette aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

Lorsque les obligations arrivent à échéance ou sont remboursées aux termes de l'acte de fiducie cadre, elles peuvent être remplacées par des billets qui seront émis aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Les emprunts contractés aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale ne sont pas garantis, et leur remboursement est subordonné au paiement préalable des obligations contractées aux termes de l'acte de fiducie cadre et retenu jusqu'à celui-ci, à moins que la Société ne puisse satisfaire à un test additionnel relatif à la dette.

# 16. DETTE À LONG TERME (SUITE)

**b) Dette**

L'encours de la dette de la Société se composait de ce qui suit :

| | 31 août 2017 | 31 août 2016 |
|---|---|---|
| Obligations et billets à payer | | |
| Émis aux termes de l'acte de fiducie cadre | | |
| Obligations-recettes de série 96-3 à 7,40 % échéant le 1er juin 2027 d'une valeur nominale de 250 $ | 250 $ | 250 $ |
| Obligations-recettes à amortissement de série 97-2 à 7,56 % échéant le 1er mars 2027 d'une valeur nominale initiale de 500 $ | 250 | 275 |
| | 500 | 525 |
| Émis aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale | | |
| Billets d'obligation générale de série BMT 2016-1 à 3,534 % échéant le 23 février 2046 d'une valeur nominale de 250 $ | 250 | 250 |
| Billets d'obligation générale de série BMT 2011-1 à 4,397 % échéant le 18 février 2021 d'une valeur nominale de 250 $ | 250 | 250 |
| Billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 à 5,304 % échéant le 17 avril 2019 d'une valeur nominale de 350 $ [1] | 250 | 350 |
| Billets d'obligation générale de série BMT 2013-1 à 1,949 % échéant le 19 avril 2018 d'une valeur nominale de 350 $ | 350 | 350 |
| | 1 100 | 1 200 |
| Total des obligations et billets à payer | 1 600 | 1 725 |
| Ajustements visant à tenir compte des frais de financement différés et des escomptes | (5) | (6) |
| Valeur comptable du total des obligations et billets à payer | 1 595 | 1 719 |
| Moins la partie courante de la dette à long terme [2] | (375) | (25) |
| Total de la dette à long terme | 1 220 $ | 1 694 $ |

[1] Le 16 décembre 2016, la Société a racheté une tranche de 100 $ de ses billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 de 350 $ en circulation. La Société a versé une prime de rachat relativement au rachat partiel par anticipation. Cette prime de 10 $ a été passée en charges dans les autres charges financières (note 6) dans l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos le 31 août 2017.

[2] La somme incluse dans la dette courante a trait aux billets d'obligation générale de série BMT 2013-1 de 350 $ échéant en avril 2018 et au versement annuel de 25 $ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2.

Les obligations et les billets à payer sont remboursables en tout temps, en totalité ou en partie, au gré de la Société, à la valeur nominale ou au taux de rendement des obligations canadiennes majoré de la prime de remboursement, selon le plus élevé des deux. Les obligations de série 97-2 sont des obligations à amortissement; elles sont remboursables en 20 versements de principal annuels consécutifs de 25 $ exigibles le 1er mars de chaque année jusqu'à leur échéance le 1er mars 2027.

Au 31 août 2017, la Société respectait toutes les clauses restrictives de l'acte de fiducie cadre et de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

# 17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

***Sommaire des instruments financiers***

Les instruments financiers constatés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le caractère observable des données utilisées dans le cadre de leur évaluation. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels la Société peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2 Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 Données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché actif observables (données non observables).

La Société constate les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au début de l'exercice où les transferts ont lieu.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur est une valeur de sortie, que cette valeur soit directement observable ou estimée selon une autre technique d'évaluation. Le calcul de la juste valeur estimative est fondé sur les conditions du marché à une date précise, et pourrait par conséquent ne pas être indicateur des justes valeurs futures.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments financiers de la Société par catégories de classement et comprend le classement dans la hiérarchie des justes valeurs de chaque instrument financier. À l'exception de la dette à long terme, la valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société correspond à leur juste valeur.

| | 31 août 2017 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Prêts et créances | Disponibles à la vente | Juste valeur par le biais du résultat net | Autres passifs financiers | Hiérarchie des justes valeurs |
| Actifs financiers | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie [1), 2)] | 222 $ | – $ | – $ | – $ | |
| Débiteurs et autres [2)] | 102 | – | – | – | |
| Placements courants | | | | | |
| Fonds de réserve pour le service de la dette | – | 95 | – | – | Niveau 1 |
| Placement sous forme d'actions privilégiées [3), 4)] | – | – | 350 | – | Niveau 3 |
| Autres actifs non courants | | | | | |
| Créances à long terme [2)] | 3 | – | – | – | |
| | 327 $ | 95 $ | 350 $ | – $ | |
| Passifs financiers | | | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | | | | | |
| Dettes fournisseurs et charges à payer [2)] | – $ | – $ | – $ | 227 $ | |
| Passifs dérivés [5)] | – | – | 1 | – | Niveau 2 |
| Dette à long terme | | | | | |
| Obligations et billets à payer [6)] | – | – | – | 1 595 | Niveau 2 |
| Passifs dérivés à long terme [5)] | – | – | 12 | – | Niveau 2 |
| | – $ | – $ | 13 $ | 1 822 $ | |

# 17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

***Sommaire des instruments financiers (suite)***

| | 31 août 2016 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | **Prêts et créances** | **Disponibles à la vente** | **Juste valeur par le biais du résultat net** | **Autres passifs financiers** | **Hiérarchie des justes valeurs** |
| Actifs financiers | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie [1), 2)] | 119 $ | – $ | – $ | – $ | |
| Débiteurs et autres [2)] | 107 | – | – | – | |
| Placements courants | | | | | |
| Fonds de réserve pour le service de la dette | – | 94 | – | – | Niveau 1 |
| VAC II, PCAC et autres [4), 7)] | – | – | 279 | – | Niveau 3 |
| Placement sous forme d'actions privilégiées [3), 4)] | – | – | 291 | – | Niveau 3 |
| | 226 $ | 94 $ | 570 $ | – $ | |
| Passifs financiers | | | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | | | | | |
| Dettes fournisseurs et charges à payer [2)] | – $ | – $ | – $ | 198 $ | |
| Passif financier non dérivé [8)] | – | – | – | 2 | Niveau 3 |
| Dette à long terme | | | | | |
| Obligations et billets à payer [6)] | – | – | – | 1 719 | Niveau 2 |
| Passifs dérivés à long terme [5)] | – | – | 54 | – | Niveau 2 |
| | – $ | – $ | 54 $ | 1 919 $ | |

1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme de 79 $ au 31 août 2017 (néant au 31 août 2016).

2) La Société n'a pas présenté les justes valeurs des instruments financiers faisant partie de ces catégories puisque leur valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

3) Cet instrument est comptabilisé à la juste valeur selon les méthodes d'évaluation décrites à la note 11.

4) Cet instrument financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

5) Les actifs et passifs dérivés courants et non courants sont inscrits à la juste valeur déterminée en fonction des taux de change à terme en vigueur sur le marché et des taux d'intérêt à la date de clôture.

6) Les obligations et billets à payer sont constatés à l'origine à leur juste valeur, déduction faite des frais de financement, des primes, des escomptes, des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires et des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires qui découlent des règlements en trésorerie relativement aux opérations de couverture qui sont admissibles à titre de couverture efficace aux fins de la comptabilité. Ils sont par la suite mesurés au coût amorti. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance est constaté à l'état consolidé du résultat net sur la durée de l'obligation ou du billet à payer selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur des obligations et des billets à payer de la Société est établie selon les cours vendeur en vigueur sur le marché secondaire à la date de clôture. Au 31 août 2017, la juste valeur s'établissait à 1 835 $ (2 058 $ au 31 août 2016), compte tenu des intérêts courus de 22 $ (25 $ au 31 août 2016).

7) La juste valeur de ces actifs financiers a été établie selon une méthode fondée sur les flux de trésorerie actualisés.

8) Avant le changement au titre de la propriété en avril 2017, en ce qui a trait à une des filiales de la Société, dans certains cas, aux termes de la convention d'actionnaires modifiée, un actionnaire ne détenant pas le contrôle pourrait exiger que ses actions soient achetées à un prix équivalent à leur juste valeur à ce moment-là, sous réserve de certains ajustements. Le passif a été comptabilisé lors de sa naissance selon la valeur actualisée du montant du rachat. Les variations du passif attribuables aux variations de la juste valeur des actions sous-jacentes ont été comptabilisées à titre de modification de l'estimation dans la période au cours de laquelle elles se sont produites.

Il n'y a eu aucun changement dans le classement des instruments financiers depuis le 31 août 2016.

Au cours de l'exercice 2017, la Société a reçu un montant en principal de 285 $ lié aux billets du VAC II et un montant de 1 $ lié à des placements dans d'autres billets, ainsi que le solde restant de 7 $ du principal du PCAC restructuré.

Les billets du VAC II reçus à la suite de la restructuration du PCAC commandité par des tiers mise de l'avant par le comité pancanadien des investisseurs en janvier 2009 regroupaient des placements financés par emprunts ainsi que des actifs traditionnels et de la trésorerie. Les actifs traditionnels n'étaient pas des placements financés par emprunts et ils se composaient de titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, de titres de créance de sociétés ainsi que d'équivalents de trésorerie. Les billets des catégories A-1 et A-2 prévoyaient le paiement d'intérêts trimestriels, à condition que le taux Canadian Dollar Offered Rate (le « CDOR ») de trois mois soit supérieur à 50 points de base.

La Société a déterminé la juste valeur de ces placements au 31 août 2016 selon la méthode fondée sur les flux de trésorerie actualisés en tenant compte du risque prévu et du profil de rendement des billets en comparaison avec le rendement du marché.

La Société a utilisé les taux prévus et les facteurs d'actualisation suivants :

| | 31 août 2016 | |
|---|---|---|
| **Billets restructurés** | **Rendement** | **Facteur d'actualisation en fonction du marché** |
| VAC II, catégorie A-1 | Taux des acceptations bancaires minoré de 50 points de base | Taux des acceptations bancaires majoré de 5,8 % |
| VAC II, catégorie A-2 | Taux des acceptations bancaires minoré de 50 points de base | Taux des acceptations bancaires majoré de 8,1 % |
| PCAC de Superior Trust | Taux des acceptations bancaires majoré de 33 points de base | Taux des acceptations bancaires majoré de 5,8 % |
| Autres billets | Taux des acceptations bancaires majoré de 30 points de base | Taux des acceptations bancaires majoré de 27,1 % |

Le tableau qui suit résume l'évolution de la juste valeur des instruments financiers classés au niveau 3 :

| | Billets du VAC II et billets reflets pour actifs non admissibles | PCAC | Placement sous forme d'actions privilégiées | Total |
|---|---|---|---|---|
| Juste valeur au 31 août 2016 | 272 $ | 7 $ | 291 $ | 570 $ |
| Investissement supplémentaire [1] | – | – | 36 | 36 |
| Produit [2] | (286) | (7) | – | (293) |
| Augmentation nette de la juste valeur [3] | – | – | 37 | 37 |
| Diminution nette de la provision pour juste valeur | 14 | – | – | 14 |
| Incidence du change | – | – | (14) | (14) |
| Juste valeur au 31 août 2017 | – $ | – $ | 350 $ | 350 $ |

# 17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

***Sommaire des instruments financiers (suite)***

| | Billets du VAC II et billets reflets pour actifs non admissibles | PCAC | Placement sous forme d'actions privilégiées | Total |
|---|---|---|---|---|
| Juste valeur au 31 août 2015 | 266 $ | 8 $ | 282 $ | 556 $ |
| Produit [2] | – | (2) | – | (2) |
| Augmentation nette de la juste valeur [3] | – | – | 10 | 10 |
| Radiation | (1) | – | – | (1) |
| Augmentation nette de la provision pour juste valeur | 6 | 1 | – | 7 |
| Diminution nette de la provision pour juste valeur | 1 | – | – | 1 |
| Incidence du change | – | – | (1) | (1) |
| Juste valeur au 31 août 2016 | 272 $ | 7 $ | 291 $ | 570 $ |

[1] Au cours de l'exercice 2017, la Société a investi un montant supplémentaire de 30 $ US (36 $ CA) dans les actions privilégiées d'Aireon (voir la note 11).

[2] Au cours de l'exercice 2017, la Société a reçu un montant en principal de 285 $ lié aux billets du VAC II et un montant de 1 $ lié à des placements dans d'autres billets, ainsi que le solde restant de 7 $ du principal du PCAC restructuré.

Au cours de l'exercice 2016, la Société a touché une somme en principal de 2 $ liée au billet de Superior Trust.

[3] L'augmentation nette de la juste valeur comprend des produits de dividendes accumulés.

***Gestion des risques financiers***

La Société est exposée à plusieurs risques en raison du fait qu'elle détient des instruments financiers. Ce qui suit est une description de ces risques et de la façon dont ils sont gérés.

**a) Risque de marché**

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché se compose de trois sortes de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié à d'autres prix. L'objectif de la gestion du risque de marché est de maintenir l'exposition au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tel qu'il est énoncé dans la politique de la Société en matière de trésorerie approuvée par le conseil.

**i) Risque de taux d'intérêt :**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs et des passifs financiers exposés au risque de taux d'intérêt :

| | 31 août 2017 | 31 août 2016 |
|---|---|---|
| Actifs financiers à taux variables | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 222 $ | 119 $ |
| Placements dans le fonds de réserve pour le service de la dette | 95 | 94 |
| Placements dans des billets du VAC II, du PCAC et d'autres billets | – | 279 |
| Total des actifs financiers à taux variables | 317 $ | 492 $ |
| Passifs financiers à taux fixe | | |
| Obligations et billets à payer | 1 595 $ | 1 719 $ |

Les placements compris dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et dans le fonds de réserve pour le service de la dette de la Société portent intérêt aux taux variables en vigueur sur le marché. Une baisse des taux d'intérêt mènerait à un recul des produits touchés sur ces instruments. Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt variables donnerait lieu à un écart annuel d'environ 3 $ dans le résultat net de la Société avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs.

Les placements dans des billets du VAC II ont rapporté des intérêts à taux variables. L'encaissement de ces billets a contribué à réduire l'exposition des actifs financiers de la Société au risque de taux d'intérêt ainsi qu'aux risques liés aux prix et au crédit.

La Société ne comptabilise pas les actifs ou passifs financiers à taux fixes désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme étant disponibles à la vente. Ainsi, l'incidence de toute variation des taux d'intérêt à la date de clôture sur les actifs ou passifs à taux fixes n'aurait pas d'effet sur le résultat ou les capitaux propres de la Société. Comme il a été mentionné à la note 16, au cours de l'exercice 2017, la Société a racheté une tranche de 100 $ des billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 de 350 $, ce qui lui a permis de réduire ses passifs financiers exposés au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt lié aux emprunts à long terme de la Société portant intérêt à taux fixe découle de la fixation d'un nouveau taux à l'échéance du titre d'emprunt et du refinancement de la dette. La Société réduit cette source de risque de taux d'intérêt en étalant les échéances des emprunts sur des périodes allant jusqu'à 2046 de sorte que seule une tranche de l'encours de la dette arrivera à échéance dans un exercice donné. De plus, la Société a conclu des ententes selon le modèle de l'*International Swaps and Derivatives Association* et elle a conclu les opérations de couverture qui suivent afin d'atténuer l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur les charges d'intérêts liées à la dette à long terme de la Société.

- En juin 2012, des swaps de taux d'intérêt à terme s'élevant à 200 $ ont été conclus afin de couvrir le coût de refinancement des billets d'obligation générale de série BMT 2006-1 d'un montant de 450 $ de la Société et ont été réglés en trésorerie, ce qui a entraîné une perte de 51 $ en février 2016. La perte a été différée dans les autres éléments du résultat global et fait l'objet d'un reclassement dans le résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée des billets d'obligation générale de série BMT 2016-1 couverts.
- En janvier 2015, la Société a conclu des swaps de taux d'intérêt à terme s'élevant à 200 $ afin de couvrir le coût de refinancement d'une tranche des billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 d'un montant de 350 $ qui arriveront à échéance le 17 avril 2019. La Société compte régler ces ententes au moyen de sa trésorerie en avril 2019 et inclura de tout profit ou perte qui surviendra à ce moment-là dans une tranche du coût de refinancement des billets susmentionnés.
- En août 2017, la Société a conclu une opération à terme sur obligations d'un montant de 137 $ dans le but d'atténuer l'incidence éventuelle d'une hausse des taux d'intérêt sur le coût de refinancement des billets d'obligation générale de série BMT 2013-1 qui viendront à échéance le 19 avril 2018. La Société compte régler cette transaction au moyen de sa trésorerie en avril 2018 et inclura tout profit ou perte qui surviendra à ce moment-là dans une tranche du coût de refinancement des billets susmentionnés.

La Société a appliqué la comptabilité de couverture et comptabilise ces instruments financiers comme couverture des flux de trésorerie. La Société n'a conclu aucun autre contrat sur dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt.

# 17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

***Gestion des risques financiers (suite)***

**a) Risque de marché (suite)**

**ii) Risque de change :**

La Société est exposée au risque de change sur les ventes et les achats qui sont libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutefois, la Société facture et perçoit la vaste majorité de ses produits en dollars canadiens et elle engage également des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement principalement en dollars canadiens. Dans certains cas, la Société a recours à des contrats de change à terme pour réduire le risque auquel elle est exposée sur des ententes contractuelles en devises. La plus grande partie de l'exposition au risque de change de la Société se rapporte au dollar américain ($ US). La Société n'est pas exposée à un risque important lié aux autres devises.

Le tableau suivant illustre l'exposition au risque de change de la Société relativement au dollar américain :

| | 31 août 2017 | | 31 août 2016 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ CA | $ US | $ CA | $ US |
| Actifs financiers | | | | |
| Courants | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | – $ | – $ | 18 $ | 14 $ |
| Débiteurs et autres | 7 | 6 | 8 | 6 |
| Non courants | | | | |
| Placement sous forme d'actions privilégiées | 350 | 281 | 291 | 222 |
| Créances à long terme | 1 | 1 | | |
| | 358 $ | 288 $ | 317 $ | 242 $ |
| Passifs financiers | | | | |
| Courants | | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 4 $ | 3 $ | 1 $ | 1 $ |
| Passifs dérivés | 1 | – | – | – |
| | 5 $ | 3 $ | 1 $ | 1 $ |
| Exposition nette | 353 $ | 285 $ | 316 $ | 241 $ |

La Société désigne certains de ses contrats à terme comme des instruments de couverture des flux de trésorerie afin de couvrir l'exposition de la Société aux répercussions des fluctuations des taux de change. Au 31 août 2017, la Société n'avait désigné aucun de ses contrats à terme comme des instruments de couverture des flux de trésorerie.

La sensibilité aux taux de change s'entend du montant net de l'exposition aux fluctuations des taux de change à la date de clôture, déduction faite des couvertures du risque de change.

Au 31 août 2017, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, le résultat net, compte non tenu du mouvement net des comptes de report réglementaires, aurait augmenté ou diminué de 30 $ (29 $ au 31 août 2016).

**iii) Risque lié à d'autres prix :**

Le risque lié à d'autres prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), sans égard au fait que ces changements soient causés par des facteurs propres à l'instrument financier individuel ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur les marchés.

Afin de réduire le risque de pertes découlant des activités de placement, la Société n'investit que dans des instruments de premier ordre (se reporter aux paragraphes suivants sur le risque de crédit) et à court terme, exclusion faite d'Aireon.

Le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon (note 11) est exposé au risque lié aux prix. La juste valeur de ce placement pourrait varier au fil du temps du fait, entre autres, de la conjoncture et des flux de trésorerie d'Aireon. Aireon est une entreprise en démarrage et toute variation de la juste valeur pourrait être importante. Au cours de l'exercice 2017, la Société a procédé à la réalisation des quatrième et cinquième tranches du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon. En raison des investissements supplémentaires, la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées a augmenté pour atteindre 350 $ au 31 août 2017 (291 $ au 31 août 2016). Une variation de 5 % de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées ferait varier les produits financiers (charges financières) d'environ 12 $ US (15 $ CA) au 31 août 2017 [10 $ US (13 $ CA) au 31 août 2016].

**b) Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie du fait qu'elle omette de s'acquitter de son obligation. Le risque de crédit maximal auquel la Société était exposée au 31 août 2017 représente la valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs, des fonds de réserve, des placements et des contrats à terme visant l'achat ou la vente de devises.

Le fonds de réserve pour le service de la dette et les équivalents de trésorerie, le cas échéant, sont placés conformément à la politique de placement restrictive de la Société pour gérer le risque de crédit. La Société n'investit que dans des obligations à court terme, généralement pour des périodes d'au plus 90 jours. La Société limite ses placements à des obligations du gouvernement fédéral, de certains gouvernements provinciaux ou d'entités bénéficiant d'une garantie du gouvernement fédéral ou provincial ou, encore, à d'autres obligations d'entités dont la cote de solvabilité attribuée par au moins deux agences de notation du crédit se situe parmi les deux meilleures catégories en ce qui concerne la dette à long terme ou parmi la meilleure catégorie en ce qui concerne la dette à court terme. La Société n'investit pas dans des instruments qui sont exposés à un risque lié aux actifs synthétiques sous-jacents. Le portefeuille de la Société est diversifié et comporte des limites exprimées en dollars et en pourcentage qui s'appliquent aux contreparties. Aucun placement de la Société en trésorerie et en équivalents de trésorerie ou dans le fonds de réserve pour le service de la dette n'est en souffrance ou douteux. Les placements sont tous assortis de cotes de crédit à long terme de AAA ou de AA ou de la catégorie la plus élevée des cotes de crédit à court terme, soit R1 (élevé) de la part de DBRS.

Les débiteurs se composent principalement de comptes clients à court terme qui ont lieu dans le cours normal des activités. La Société fournit des services de navigation aérienne à divers exploitants d'aéronefs, notamment à des transporteurs aériens commerciaux canadiens et internationaux ainsi qu'à des exploitants de petits aéronefs d'aviation générale. La Société surveille les limites de crédit et le respect des modalités de paiement afin de gérer le risque de perte sur créances. La Société a établi une limite de crédit maximale de 4 $ pour les clients les plus importants auxquels elle fournit des services de navigation aérienne et elle dispose d'autres mesures de contrôle du crédit qui réduisent son risque de crédit. Les modalités générales de paiement de la Société prévoient des périodes de paiement de trente jours pour les services de navigation aérienne et des périodes de paiement pouvant aller jusqu'à quarante-cinq jours pour d'autres types de services. Des périodes de paiement plus brèves sont imposées lorsque les circonstances concernant le client le justifient. Les politiques de crédit de la Société font en sorte également d'exiger des paiements à l'avance ou d'obtenir une sûreté satisfaisante dans certains cas.

La Société constitue une provision pour créances douteuses qui représente son estimation des pertes qui devraient être subies à l'égard des débiteurs.

# 17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

***Gestion des risques financiers (suite)***

**b) Risque de crédit (suite)**

Le classement chronologique des créances clients était le suivant :

| | 31 août 2017 | | | 31 août 2016 |
|---|---|---|---|---|
| | **Solde brut** | **Provision** | **Solde net** | **Solde net** |
| 0 à 30 jours | 87 $ | – $ | 87 $ | 81 $ |
| 31 à 60 jours | – | – | – | – |
| 61 à 90 jours | 2 | – | 2 | 1 |
| Plus de 91 jours | 1 | (1) | – | 2 |
| Total | 90 $ | (1) $ | 89 $ | 84 $ |

Il n'y a eu aucun changement important à la provision pour créances douteuses de la Société au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

**c) Risque de liquidité**

S'entend du risque de liquidité le risque que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. La méthode que préconise la Société pour gérer ses liquidités consiste à évaluer les besoins de liquidités à court terme et prévus autant dans des conditions normales que dans des conditions difficiles afin de s'assurer qu'elle maintient des réserves suffisantes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ou des marges non utilisées suffisantes sur sa facilité de crédit consentie, pour répondre aux exigences de liquidité à court et à long terme. Aux termes de son acte de fiducie cadre et de son acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, la Société est tenue de conserver un certain fonds de réserve et certains niveaux de trésorerie, tel qu'il est expliqué à la note 16.

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes de même que des facilités de lettres de crédit distinctes aux fins de la capitalisation des régimes de retraite. Les facilités de crédit ont été utilisées comme suit :

| | 31 août 2017 |
|---|---|
| Facilités de crédit | |
| Facilité de crédit conclue avec un consortium d'institutions financières canadiennes [1), 2)] | 675 $ |
| Facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite [3)] | 515 |
| Total des facilités de crédit disponibles | 1 190 |
| Moins les lettres de crédit en cours aux fins de la capitalisation des régimes de retraite [3)] | 477 |
| Moins les lettres de crédit en cours à d'autres fins [2)] | 12 |
| Capacité d'emprunt consentie inutilisée | 701 |
| Moins les sommes affectées au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien [4)] | 290 |
| Facilités de crédit disponibles pouvant être utilisées sans restriction | 411 $ |

[1)] La facilité de crédit consentie par un consortium d'institutions financières canadiennes d'un montant de 675 $ est constituée de deux tranches d'un montant égal échéant le 12 septembre 2019 et le 12 septembre 2021. Après le 31 août 2017, ces dates d'échéance ont été prorogées au 12 septembre 2020 et au 12 septembre 2022. La convention relative à la facilité de crédit prévoit des emprunts à divers taux d'intérêt fondés sur certains taux de référence, plus précisément le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires au Canada, ainsi que sur la cote de crédit de la Société au moment du prélèvement. Une commission d'utilisation est également exigible pour les emprunts supérieurs à 25 % du montant disponible. La Société est tenue de payer des commissions d'engagement qui sont tributaires de sa cote de crédit. Au 31 août 2017, la Société respectait les clauses restrictives de la facilité de crédit.

2) Au 31 août 2017, un montant de 12 $ avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable non engagée (y compris des lettres de crédit d'une valeur de 3 $ émises pour le compte de Searidge). En lien avec cette facilité, une attribution de 25 $ auprès d'une institution financière canadienne a été effectuée aux termes de la facilité de crédit consentie de 675 $.

3) Les facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite comportent quatre facilités auprès d'institutions financières canadiennes, lesquelles totalisent 515 $ (note 13) et arriveront à échéance le 31 décembre 2017, sauf si les facilités sont prorogées. Au 31 août 2017, une tranche de 477 $ avait été tirée aux fins de la capitalisation des régimes de retraite aux fins de la solvabilité.

4) La Société doit conserver un fonds de réserve équivalant à au moins 25 % de ses charges d'exploitation et d'entretien annuelles de l'exercice précédent, telles qu'elles sont définies dans l'acte de fiducie cadre. Au 31 août 2017, la Société respectait cette condition au moyen de l'affectation d'une tranche inutilisée de 290 $ de sa facilité de crédit consentie. Si, à la clôture d'un exercice donné, le solde du fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien équivaut à moins de 25 % des charges d'exploitation et d'entretien de la Société pour l'exercice (avant les autres ajustements aux comptes de report réglementaires, les amortissements, les charges financières, les autres éléments du résultat global et les charges extraordinaires), la Société doit, à tout le moins, y suppléer en portant le solde du fonds au niveau requis au cours des quatre trimestres qui suivent au moyen de l'inclusion d'apports supplémentaires ou de l'affectation d'une tranche de sa facilité de crédit consentie. Le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien peut servir à régler les charges d'exploitation et d'entretien, au besoin.

# 18. ENGAGEMENTS

## a) Analyse des échéances

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés de la Société liés à ses passifs financiers au 31 août 2017 :

| | Paiements restants – pour les exercices qui seront clos les 31 août | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Total** | **2018** | **2019** | **2020** | **2021** | **2022** | **Par la suite** |
| Dettes fournisseurs et charges à payer | 205 $ | 205 $ | - $ | - $ | - $ | - $ | - $ |
| Passifs dérivés | 13 | 1 | 12 | - | - | - | - |
| Dette à long terme (y compris la partie courante) [1), 2)] | 1 600 | 375 | 275 | 25 | 275 | 25 | 625 |
| Paiements d'intérêts [2)] | 612 | 77 | 69 | 53 | 46 | 39 | 328 |
| | 2 430 $ | 658 $ | 356 $ | 78 $ | 321 $ | 64 $ | 953 $ |

1) Les paiements représentent un principal de 1 600 $. La Société entend refinancer ses emprunts en principal à leurs dates d'échéance. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'aussi augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant sa date d'échéance prévue.

2) De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 16 afférente aux présents états financiers consolidés.

## b) Engagements en capital

La Société a des engagements fermes en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élevaient à 141 $ au 31 août 2017 (118 $ au 31 août 2016). Le tableau suivant présente une analyse des échéances des engagements en capital :

| | Paiements restants – pour les exercices qui seront clos les 31 août | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Total** | **2018** | **2019** | **2020** | **2021** | **2022** | **Par la suite** |
| Engagements en capital | 141 $ | 82 $ | 12 $ | 15 $ | 6 $ | 4 $ | 22 $ |

# 18. ENGAGEMENTS (SUITE)

**c) Contrats de location simple**

Contrats de location pour le preneur

Les contrats de location simple de la Société lui accordent principalement le droit d'utiliser les terrains, les bureaux et les installations réservées aux services techniques, et leur durée varie de un an à soixante ans. Beaucoup de ces contrats de location, surtout ceux conclus avec des entités du secteur public, des municipalités et des administrations aéroportuaires, entraînent des coûts minimes pour la Société. Une option de renouvellement figure dans bon nombre de ces contrats et la Société peut s'en prévaloir tant qu'elle a besoin de l'actif pour la prestation de services de navigation aérienne. Lorsque les contrats de location de la Société comprennent une clause d'indexation, celle-ci repose normalement sur un taux fixe ou une hausse de pourcentage.

Les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple se présentent comme suit :

| | Paiements restants – pour les exercices qui seront clos les 31 août | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Total | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Par la suite |
| Contrats de location simple | 38 $ | 8 $ | 8 $ | 7 $ | 7 $ | 6 $ | 2 $ |

Des charges au titre des contrats de location simple de 10 $ ont été comptabilisées par la Société dans les charges liées aux installations et à l'entretien dans l'état du résultat net pour l'exercice clos le 31 août 2017 (10 $ pour l'exercice clos le 31 août 2016).

**d) Lettres de crédit**

Au 31 août 2017, le montant de 489 $ [note 17 c)] au titre des lettres de crédit en cours était composé d'un montant de 477 $ aux fins de la capitalisation des régimes de retraite prélevé aux fins de la solvabilité (note 13) et d'un montant de 12 $ à d'autres fins, dont une tranche de 3 $ a été émise pour le compte de Searidge.

# 19. ÉVENTUALITÉS

**a) Éventualités de nature juridique**

La Société est partie à des procédures judiciaires dans le cours normal de ses activités. La direction ne prévoit pas que l'issue de l'une ou l'autre de ces procédures aura une incidence négative importante sur la situation financière consolidée de la Société ni sur ses résultats d'exploitation consolidés.

**b) Engagements d'indemnisation**

La Société n'a donné aucune garantie importante hormis les engagements d'indemnisation qu'elle conclut généralement dans le cours normal des activités, tel qu'il en est fait mention ci-après. Aux termes de ces engagements d'indemnisation, la Société est tenue d'indemniser les contreparties relativement aux coûts engagés et aux pertes subies en raison de divers événements. Ces indemnisations sont semblables à celles que la Société exige de la part de ses fournisseurs de services et de produits, ainsi qu'à celles exigées par d'autres sociétés du secteur de l'aviation.

Les principaux engagements d'indemnisation de la Société sont les suivants :

Prestation de services et ventes de systèmes

i) La Société a conclu cinq ententes visant la vente et la maintenance de technologies qui prévoient l'indemnisation des contreparties pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 000 $ pour chaque réclamation et au total à l'égard des pertes subies par suite d'une négligence de la Société. En outre, la Société a conclu une entente visant la vente et la maintenance de technologies qui prévoit l'indemnisation de la contrepartie pour un montant pouvant aller jusqu'à 5 034 $ US (6 283 $ CA), soit le montant maximal de la couverture d'assurance de la Société aux termes du SNA. La Société possède une assurance responsabilité civile aux termes du SNA qui couvre ces engagements d'indemnisation. Des indemnités peuvent être réclamées postérieurement à l'échéance des ententes.

ii) La Société a conclu une convention de vente qui prévoit la fourniture d'un système de gestion des données des services de circulation aérienne civile et la prestation de services connexes, qui indemniserait le cocontractant pour un montant maximal de 35 $ US (44 $ CA) au titre du passif cumulé de la Société dans le cadre de toute réclamation, quelle qu'elle soit, qui pourrait survenir du fait ou dans le cadre de l'entente. L'assurance-responsabilité de la Société couvre cet engagement d'indemnisation. Une indemnité peut être réclamée postérieurement à l'échéance de l'entente.

Autres engagements

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des engagements d'indemnisation avec des contreparties dans le cadre d'opérations telles des ententes de services, de la prestation de services d'entretien, des ventes de systèmes, des ventes de biens, des contrats de licence, des opérations visant la location ou l'utilisation d'emplacements, des contrats d'apport de capital ainsi que des engagements d'indemnisation visant des administrateurs et des dirigeants. Aux termes de ces engagements d'indemnisation, la Société est tenue d'indemniser les contreparties pour les coûts engagés et les pertes subies en raison de divers événements tels que l'issue de litiges, la contamination de l'environnement ou des sanctions réglementaires pouvant frapper une contrepartie ou un tiers par suite d'une opération ou, dans certains cas restreints, pour les passifs découlant des actes exécutés par les indemnisés ou de leur négligence. Les modalités de ces engagements d'indemnisation varient en fonction de chaque contrat. Certains engagements d'indemnisation sont conclus pour une période illimitée et, de façon générale, ne prévoient aucune limite quant au montant maximal éventuel. De par leur nature, les engagements d'indemnisation ne permettent pas de faire une estimation raisonnable du montant global qui pourrait être exigé. La Société possède une assurance responsabilité civile qui couvre la plupart des engagements d'indemnisation mentionnés ci-dessus.

Depuis sa création, la Société n'a fait aucun paiement important aux termes d'engagements d'indemnisation et aucun montant important n'a été inscrit dans les états financiers consolidés relativement à ces engagements.

## 20. OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LE GOUVERNEMENT DU CANADA

La Société a conclu avec divers ministères et organismes du gouvernement fédéral des accords prévoyant la prestation de divers services, comme des services de sécurité renforcée, la prévision et l'observation des conditions météorologiques et des services aux installations. Ces accords prévoient des modalités qui ont été négociées commercialement.

La Société a également conclu avec le ministère de la Défense nationale (le « MDN ») une convention ayant trait à l'échange de divers services comme le contrôle de l'espace aérien, les installations, l'information, les systèmes et les protocoles, pour leur bénéfice mutuel sans coûts ni charges d'importance pour l'une ou l'autre des parties.

Le gouvernement du Canada maintenait un programme d'indemnisation sans frais pour la Société, qui protégeait celle-ci contre les pertes liées au terrorisme qui excéderaient la couverture d'assurance de la Société. Ce programme a été mis en place peu après le 11 septembre 2001 et a pris fin le 30 juin 2016. La Société a souscrit une assurance pour risque de guerre qui prend fin le 15 novembre 2017, date à laquelle la Société prévoit la renouveler. La Société est tenue par contrat d'indemniser le gouvernement du Canada à l'égard de toute perte qu'il subirait ou qui lui serait réclamée, et qui est couverte par l'assurance responsabilité applicable à l'aviation de la Société.

# 21. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants, les filiales, les coentreprises ainsi que les régimes de retraite agréés destinés aux membres du personnel.

Les soldes et les transactions entre NAV Canada et ses filiales ont été éliminés lors de la consolidation et ne sont pas mentionnés dans la présente note. Les détails des transactions qui ont eu lieu entre la Société et d'autres parties liées figurent ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société se composent des membres du conseil et de la haute direction. La haute direction est composée des cadres supérieurs qui relèvent directement du chef de la direction et des vice-présidents directeurs. La rémunération des principaux dirigeants incluse dans le résultat net de la Société pour les exercices clos les 31 août se composait de ce qui suit :

| | 2017 | 2016 |
|---|---|---|
| Salaires et autres avantages | 6 $ | 9 $ |
| Prestations définies, y compris les prestations de retraite | 2 | 2 |
| Régime incitatif à l'intention de la direction | 2 | 2 |
| Autres régimes d'avantages du personnel à long terme | 4 | 2 |
| Total de la rémunération | 14 $ | 15 $ |

Aucun prêt n'a été accordé aux principaux dirigeants au cours de l'exercice 2017.

Transactions avec des régimes de retraite agréés

Les transactions que la Société a conclues avec ses deux régimes de retraite agréés comportent les cotisations versées aux régimes et les lettres de crédit servant à la capitalisation des régimes de retraite aux fins de solvabilité, lesquelles sont décrites à la note 13, et un remboursement de certains frais de 12 $ par le régime pour l'exercice clos le 31 août 2017 (15 $ pour l'exercice clos le 31 août 2016).

Transactions avec la coentreprise

Comme il a été souligné à la note 11, la Société détient une participation dans Aireon. Cette participation a été classée à titre de coentreprise puisque la Société exerce un contrôle conjoint sur les principales décisions stratégiques relatives aux activités financières et d'exploitation d'Aireon. Les transactions que la Société a conclues avec Aireon pour l'exercice clos le 31 août 2017 comprenaient des produits de dividendes de 11 $ (10 $ pour l'exercice clos le 31 août 2016) et des recouvrements de coûts de 3 $ (3 $ pour l'exercice clos le 31 août 2016).

Au 31 août 2017, les débiteurs de la Société se chiffraient à 1 $ (3 $ au 31 août 2016) et cette dernière avait comptabilisé des dividendes à recevoir d'Aireon de 32 $ (25 $ au 31 août 2016).

Comme il a été mentionné à la note 12, la Société détient une participation de 50 % dans Searidge. Cette participation a été classée comme une coentreprise. Au 31 août 2017, la Société avait une créance à long terme de 2 $ en cours auprès de Searidge.

# 22. GESTION DU CAPITAL

La Société est une entreprise constituée sans capital social et, ainsi qu'il en est question à la note 1, elle ne doit pas fixer les redevances d'usage à un niveau qui soit supérieur à celui qui est nécessaire pour satisfaire à ses exigences financières présentes et futures à l'égard de la prestation des services de navigation aérienne civile. La Société considère que le capital équivaut à la somme de sa dette à long terme contractée par émission de titres, de ses résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que de ses comptes de report réglementaires et de certains avantages du personnel. Cette définition du capital est celle à laquelle la direction a recours, et elle peut ne pas être comparable à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés. Le capital de la Société s'établit comme suit :

| | 31 août 2017 | 31 août 2016 |
|---|---|---|
| Obligations et billets à payer (note 16) | 1 595 $ | 1 719 $ |
| Capitaux propres | | |
| Résultats non distribués | 28 | 28 |
| Comptes de report réglementaires | | |
| Soldes débiteurs (note 8) | (1 475) | (1 708) |
| Soldes créditeurs (note 8) | 342 | 476 |
| Avantages du personnel (note 13) | | |
| (Actif) passif du régime d'ILD | (11) | 1 |
| Passif au titre des avantages liés aux régimes de retraite capitalisés | 1 198 | 1 346 |
| Passif au titre des congés de maladie cumulatifs | 22 | 21 |
| Total du capital | 1 699 $ | 1 883 $ |

En plus d'assurer un suivi de son capital, selon la définition de celui-ci qui est donnée plus haut, la Société prend également en considération, aux fins de la gestion de la suffisance du capital, des risques éventuels connus et des obligations, notamment les décisions en matière d'établissement de taux prises par le conseil.

Les principaux objectifs de la Société lorsqu'elle procède à la gestion du capital sont les suivants :

i) préserver la capacité de la Société à poursuivre son exploitation;

ii) fournir des fonds pour l'acquisition continue des systèmes et des équipements nécessaires à la mise en œuvre et au maintien d'une plateforme technologique moderne et efficace pour le SNA;

iii) assurer le financement des fonds de réserve et satisfaire les besoins en matière de liquidités et de fonds de roulement;

iv) assurer le financement des exigences réglementaires comme le financement des cotisations au titre des régimes de retraite à prestations définies;

v) maintenir les cotes de crédit de la Société afin de faciliter l'accès aux marchés financiers à des taux d'intérêt concurrentiels;

vi) réduire les charges d'intérêts engagées par la Société sous réserve de l'application de mesures appropriées d'atténuation des risques.

Puisque la Société n'a pas de capital social, elle atteint ces objectifs en appliquant une méthode qui permet de déterminer le moment et le niveau appropriés des recouvrements de coûts au moyen de l'établissement des taux des redevances d'usage ainsi que le niveau approprié de la dette et des facilités de crédit consenties. Cette méthode inclut le processus de budgétisation des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation de la Société et tient compte de la situation générale de l'économie et des marchés financiers. Le conseil approuve le niveau de la dette et des facilités de crédit consenties. La Société n'est pas soumise à des exigences concernant son capital imposées par des tiers.

La Société n'a apporté aucun changement à sa méthode de gestion du capital au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

# CROISSANCE DU TRAFIC

NAV CANADA mesure le trafic en unités de redevance pondérées (URP). Le trafic dans l'espace aérien contrôlé par la Société a augmenté de **5,1 %** sur douze mois pour l'exercice 2016-2017. Le graphique ci-dessous illustre cette hausse en URP, qui représente **90 %** du trafic.

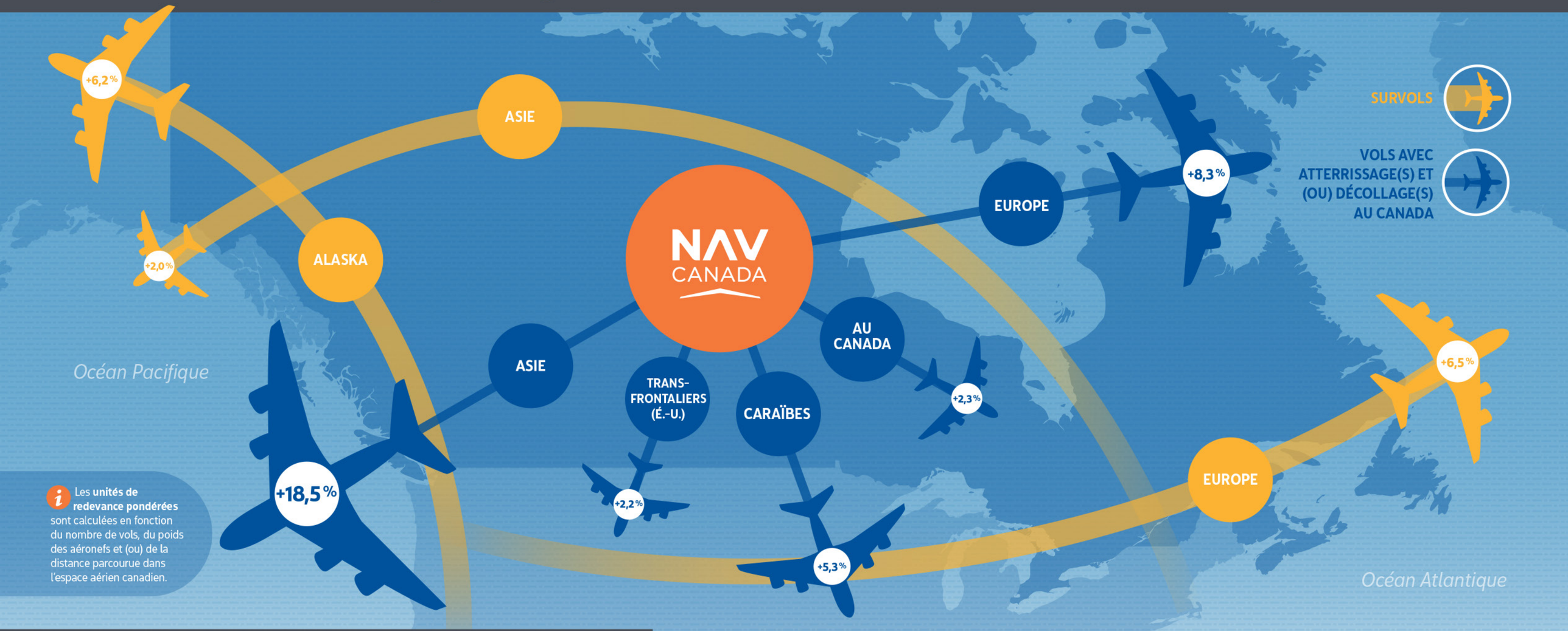


Les **unités de redevance pondérées** sont calculées en fonction du nombre de vols, du poids des aéronefs et (ou) de la distance parcourue dans l'espace aérien canadien.

## UNITÉS DE REDEVANCE PONDÉRÉES PAR ROUTE, *exercice 2016-2017*

Les **survols** sont des vols qui passent par l'espace aérien intérieur sous contrôle canadien, mais ne décollent pas ou n'atterrissent pas au Canada.

Les redevances en route et de services terminaux s'appliquent aux **vols avec atterrissage(s) et (ou) décollage(s) au Canada.**

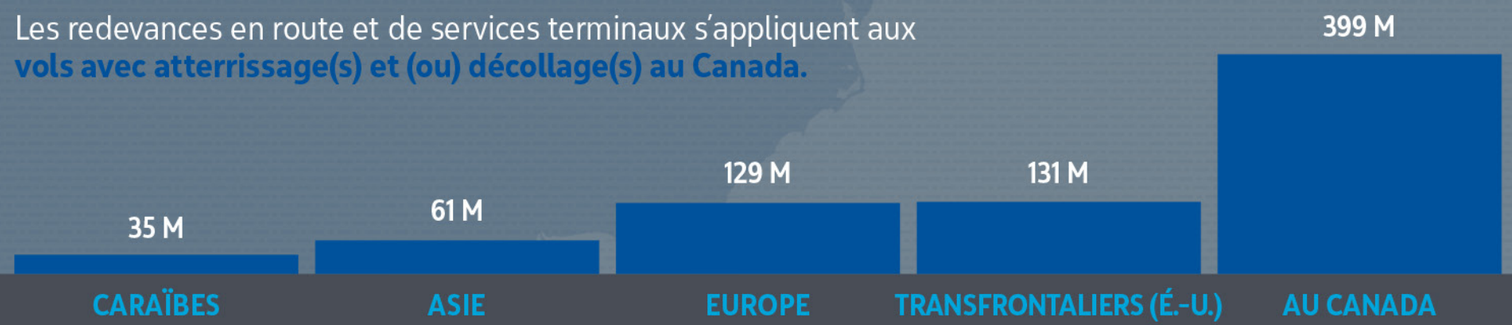

Au service d'un
monde en mouvement
**navcanada.ca**